VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du jeudi 23 février 2017 – 20 H 00

- Date de la convocation _____**17 février 2017**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Monsieur Fabien LEMAGNER**

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Monsieur Pierre-André POIRIER
5. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
6. Monsieur Marc VERNEY
7. Madame Anne MASSOL
8. Monsieur François GINESTE
9. Monsieur Fabien LEMAGNER
10. Monsieur Olivier GOURICHON
11. Madame Virginie NOWAK
12. Monsieur Stephan LA ROCCA
13. Monsieur Bernard GODARD
14. Madame Marguerite BATUT
15. Madame Corine RIBA
16. Madame Florence DUTERNE
17. Monsieur Jean AIPAR
18. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
19. Madame Myriam ADDI-DUPUY
20. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
21. Monsieur Laurent MÉRIC
22. Madame Christine BARBIER
23. Madame Mathilde PRÉVEL
24. Monsieur Charles NIETO
25. Madame Sylvie BAHUREL
26. Monsieur Jean-François ROBIC
27. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés :

28. Madame Véronique VANTIN	Procuration à Madame Sophie LAMANT
29. Madame Valérie FLORENT	Procuration à Madame Corine RIBA
30. Monsieur Henri VIDAL	Procuration à Monsieur Olivier GOURICHON
31. Madame Lydie LENOBLE	Procuration à Madame Marguerite BATUT
32. Madame Corinne RIGOLE	Procuration à Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
33. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ	Procuration à Monsieur Charles NIETO

- Arrivée de Madame Florence DUTERNE après les votes des procès-verbaux (pas de procuration avant son arrivée)
- Arrivée de Monsieur Jean-François ROBIC après les votes des procès-verbaux (pas de procuration avant son arrivée)
- Arrivée de Madame Myriam ADDI-DUPUY durant la présentation du point 3 (procuration à Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA avant son arrivée)
- Arrivée de Madame PREVEL durant la présentation du point 9 (procuration à Madame Sylvie BAHUREL avant son arrivée)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose à Monsieur LEMAGNER de bien vouloir être secrétaire de séance.

- Appel effectué par Fabien LEMAGNER, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAUX

Vincent TERRAIL-NOVÈS
L'ordre du jour rappelle l'approbation des procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux. Des versions corrigées vous ont été adressées. A moins que quelqu'un veuille prendre la parole, je vais mettre aux voix les procès-verbaux des 18 octobre 2016 et du 15 décembre 2016.

Laurent MERIC
Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez noté, il y a quelques absents. Jean-François ROBIC va nous rejoindre pour notre groupe.
Je souhaitais juste vous faire remarquer, comme vous l'aviez fait il y a quelques années dans une autre configuration, que le quorum de ce Conseil Municipal est à 17. Le groupe de la majorité est présent à 16 élus ce soir. Il est à noter que sans les élus des deux oppositions, le Conseil Municipal de ce soir ne pourrait pas siéger et je voulais simplement le faire remarquer.
Ma question concerne les deux comptes-rendus et en particulier celui du 15 décembre. Je vous ai fait un mail Monsieur le Maire, auquel Monsieur le Directeur Général des Services a répondu, pour vous indiquer que je ne trouvais pas dans le compte-rendu les échanges que nous avons eus concernant le vœu déposé par le Groupe Balmavenir sur la Crèche qui avait été installée dans le hall de l'Hôtel de Ville. Après la présentation du vœu, il y a eu ensuite des échanges qui ne sont pas retranscrits dans ce compte-rendu. Il m'a été répondu que, concernant les vœux, ce n'était jamais retranscrit. Je voulais dire que je le regrettais et que surtout j'avais noté dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2015, il y a précisément deux ans lorsque nous avions présenté un vœu, et que la majorité avait repris de façon à ce qu'il soit voté à l'unanimité concernant la fermeture du tri postal à Balma, les échanges qui avaient suivis ce vœu avaient été tous retranscrits dans le compte-rendu du 26 février 2015. Je pense qu'il y a deux poids deux mesures et qu'il est intéressant que concernant les vœux, les quelques échanges que nous pouvons avoir au sein de ce Conseil Municipal soient également retranscrits dans ce compte-rendu. Nous nous abstenons sur les deux comptes-rendus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour vous répondre, notre agent passe énormément de temps à retranscrire mot pour mot l'intégralité des débats en Conseil Municipal. J'ai fait une étude dans les 37 communes de la Métropole. Nous sommes la seule commune à nous permettre le luxe de reprendre les procès-verbaux des Conseils Municipaux mot pour mot. Nos séances durent longtemps. Une règle, pour tous les vœux quels que soient les groupes qui les déposent, sera généralisée à compter d'aujourd'hui. Les vœux, qui ne sont pas des délibérations inscrites par moi-même à l'ordre du jour, seront repris ainsi que les votes, mais les débats afférents ne seront pas retranscrits quel que soit le vœu.
Les questions orales, quant à elles, sont traitées car il est difficile de ne pas mettre des réponses à des questions posées.
Je mets donc aux voix les procès-verbaux.

- **Approbation des procès-verbaux :**
  - **Conseil Municipal du 18 octobre 2016**

Adoption à la majorité des voix avec 11 abstentions
(**Groupe « Les Balmanais »** Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE,
Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA - **Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mme Brigitte RUFIÉ)

- **Conseil Municipal du 15 décembre 2016**

Adoption à la majorité des voix avec 11 abstentions
(**Groupe « Les Balmanais »** Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA - **Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je cède la parole à Madame LAMANT.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

1. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : demande de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2016-2017

Sophie LAMANT
C'est le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Le Conseil Départemental ayant pris la décision de reconduire son soutien financier de 160 € par enfant, par collégien, nous demandons bien sur la subvention correspondante au Conseil Départemental.
Par la suite, je vous donnerai, Madame RUFIE, les renseignements que vous m'avez demandés, concernant le CLAS de cette année.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Sophie LAMANT
Je vais donc traiter la question point par point car c'était très précis. Vous m'avez demandé : « Quel est le nombre d'enfants accueillis par école et par classe ? Ce nombre est-il fixé en début d'année et proportionnel au nombre d'élèves de chaque groupe scolaire ou peut-il évoluer en fonction des besoins en cours d'année ? »
Le nombre peut varier au cours de l'année. Tout dépend des demandes et des pointages que nous font les institutrices car ce sont elles qui effectuent le pointage au sein de leur étude pendant l'école, en parlent aux familles, et ces dernières nous contactent pour participer à ce CLAS. J'ai des effectifs très précis. Avant les vacances de février, nous en étions à 59 et cette semaine, nous en sommes à 62 enfants. Pour les effectifs :

- à l'école élémentaire Gaston Bonheur, il y a 20 enfants.
  CP : 1 fille et 2 garçons
  CE1 : 4 garçons
  CE2 : 2 garçons
  CM1 : 3 filles et 3 garçons
  CM2 1 fille et 4 garçons.

- à l'école élémentaire Marie Laurencin, il y a 2 enfants.
  CE2 : 1 fille
  CM2 : 1 garçon

- à l'école élémentaire Saint-Exupéry, il y a 16 enfants.
  CE2 : 2 filles et 2 garçons
  CM1 : 4 filles et 4 garçons
  CM2 : 1 fille et 3 garçons.

- à l'école élémentaire José Cabanis, il y a 4 enfants.
  CE1 : 1 fille et 2 garçons
  CM2 : 1 garçon.

Il est vrai que sur cette école, les demandes sont croissantes et nous allons donc étudier la possibilité de faire un CLAS à partir de l'année prochaine sur l'école José Cabanis.
Et c'est une de vos questions. En effet, lorsque nous en parlons aux familles, vous savez que nous avons un bus qui fait le ramassage scolaire qui amène sur les lieux d'étude du CLAS et les parent qui doivent revenir chercher les enfants, ne sont pas motivés pour venir le soir après le CLAS. Nous allons donc étudier une solution pour refaire un CLAS sur place.

- Sur le collège, il y a 20 collégiens :
  6ème : 3 filles et 5 garçons
  5ème : 1 garçon
  4ème : 3 filles et 2 garçons
  3ème : 1 fille et 5 garçons.

Je suis allée voir les 3èmes en plein travail, et je peux vous dire qu'ils sont motivés pour avoir leur brevet. Le nombre de ces enfants peut évoluer durant tout l'année car il y a des enfants qui trouvent leur rythme, qui récupèrent des acquis et qui du coup, sortent du CLAS et reviennent dans le circuit normal de l'étude. D'autres arrivent car au deuxième trimestre, il y a une petite baisse et les institutrices nous pointent certains élèves.

Brigitte RUFIÉ
Il reste quand même pas mal de mois. A supposer que d'ici la fin de l'année, si un enfant arrivait d'une autre école ou d'une autre commune, et qui ait besoin de soutien, pourrait-il être accueilli ou faut-il qu'un autre enfant lui cède sa place ?

Sophie LAMANT
Non. Nous avons une capacité d'accueil de 76 enfants.

Brigitte RUFIÉ
D'accord.

Sophie LAMANT
Ce sont des groupes de 12 à 16 enfants. Avec 4 groupes, cela 76 enfants maximum, avec un minimum de 48 enfants.

Brigitte RUFIÉ
Le fait qu'au groupe scolaire José Cabanis, il n'y ait que 4 enfants, est-ce que le problème de retour n'est pas dissuasif ?

Sophie LAMANT
C'est ce que je vous disais tout à l'heure. On ne peut pas agir à l'encontre des familles car c'est un contrat signé entre les familles, l'Education Nationale et nous. Si les familles ne jouent pas le jeu, nous essayons de les intéresser et de les faire venir en discutant et en les rencontrant. C'est d'ailleurs une de vos questions et nous organisons des rencontres ponctuelles, du moins une par trimestre. Nous en faisons plus à la demande des directrices d'écoles. Mais il y a des réticences au niveau des familles pour venir chercher les enfants.

Brigitte RUFIÉ
Il n'y a pas moyen de trouver une solution ?

Sophie LAMANT
Nous leur avons proposé de faire du co-voiturage. Nous allons essayer de motiver plus les familles. J'ai même proposé de ramener des enfants. Nous y travaillons.

Brigitte RUFIÉ
Les animateurs ne peuvent-ils pas ramener les enfants ? Ils ne sont peut-être pas assurés pour ?

Sophie LAMANT
Non, il faut que ce soient les parents.

Brigitte RUFIÉ
La navette sénior ne pourrait-elle pas faire l'acheminement des enfants au retour ?

Sophie LAMANT
Après, il faut un chauffeur.

Brigitte RUFIÉ
Cela ne correspond pas à ses horaires.

Sophie LAMANT
Nous y travaillons.

Brigitte RUFIÉ
Quatre enfants pour l'école José Cabanis, compte tenu qu'il y a quand même des soucis, cela fait peu.

Sophie LAMANT
A l'école José Cabanis, notamment, ils ont décalé les études surveillées faites par les enseignants en CP. Ils prennent les petits dès le CP et non dès le CE2 comme habituellement, car il y a un besoin en lecture.

Brigitte RUFIÉ
Ne peut-on pas pour cette fin d'année proposer d'ouvrir une étude surveillée de plus, par exemple ? Ce n'est pas possible ?

Sophie LAMANT
Nous y travaillons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de traiter ces sujets en commission qui sont vraiment le lieu de débat de ces sujets pour faire avancer les dispositifs, etc.

Sophie LAMANT
C'est vrai que le plus tôt sera le mieux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont de bonnes remarques et c'est sans doute l'école aujourd'hui où il y le plus faire.

Brigitte RUFIÉ
J'aurais profité de la commission pour aborder ce sujet mais il y a eu un petit raté.

Sophie LAMANT
Oui. Nous en reparlons bien sur avec grand plaisir.

Ensuite, vous m'aviez demandé : *« Quel personnel est mis à disposition du dispositif ? (nombre, formation, salariés, bénévoles ?) ».*
Il y a 24 personnes : 12 salariés qui sont des étudiants, 4 bénévoles, 9 étudiants de l'école de commerce qui font leur service civil.

« Des réunions de concertation ont-elles lieu ? » Oui. Des rencontres sont organisées tous les trimestres pour le collège, les CPE, la Principale Adjointe et Florence VIÉ qui s'occupe principalement du CLAS sur la ville ainsi que nos deux référents Clémentine AMEL et Frédéric ORMEZ. Pour ce qui concerne les écoles primaires, nous faisons des réunions mensuelles à la demande. Nous accompagnons même les parents s'ils veulent voir un professeur ou une maitresse, et nous venons avec eux à l'entretien. Il y a vraiment un suivi des familles et de la parentalité. C'est ce qui est important et qui permet aux enfants de se retrouver et gagner en confiance. C'est surtout cela mais

également avoir une reconnaissance aussi de la famille par rapport au travail effectué. C'est le plus important.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. C'est donc un point que vous pourrez éclaircir en commission. Madame LAMANT conserve la parole pour la prochaine délibération.

2. Mise en place d'un projet d'établissement pour la crèche collective Marie Laurencin et approbation des critères d'attribution

Sophie LAMANT
Le Code de la Santé Publique demande aux établissements d'accueil de jeunes enfants d'élaborer un projet d'établissement. Pour se mettre en conformité, Monsieur le Maire propose d'adopter le projet d'établissement de la crèche collective Marie Laurencin, détaillant le projet social, le projet éducatif et le projet pédagogique.
Par ailleurs, pour une meilleure gestion de la liste d'attente des places d'accueil, des critères d'attribution, basés notamment sur la composition familiale, les ressources et la situation professionnelle, sont mis en place. Il convient donc de modifier les règlements intérieurs des crèches collective et familiale, en intégrant ces critères d'attribution en annexe.
Il s'agit d'approuver ce projet et modifier les règlements intérieurs des crèches collective et familiale en intégrant les critères d'attribution. Vous les avez eus en pièce jointe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous vous avons envoyé un rectificatif de la page 2 puisque les places des structures sont réservées en priorité aux parents Balmanais et non pas aux parents Balmanais qui travaillent puisque justement, nous avons mis en place des critères qui permettent en fonction de la situation de bonifier ou pas la situation professionnelle de chacun. Avez-vous des questions ou des prises de paroles à ce sujet ?
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je cède la parole à Monsieur BASELGA.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX

3. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : économie d'énergie et rénovation de l'éclairage public, rue des Jardins

Michel BASELGA
Suite à la demande de la commune du 19 Octobre 2016, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : dépose de 6 candélabres, rue des Jardins (y compris les massifs). Le câble souterrain sera abandonné ; la déconnexion du réseau d'éclairage public et isolement du câble entre des appareils ; la reprise de l'alimentation depuis un des candélabres avec confection d'une tranchée (28 m) pour rejoindre l'avenue des Arènes, déroulage d'un câble d'éclairage public ; remplacement de l'appareil d'éclairage public vétuste par un appareil à Leds (30 watts), avec module d'abaissement de puissance.
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 866 €
- Part SDEHG : 3 200 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 1 434 €
- Total : 5 500 €.

Il s'agit d'une estimation puisque ce n'est qu'une fois les travaux terminés que le prix définitif est connu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Je vais céder la parole à Monsieur Stéphan LA ROCCA qui va vous indiquer la raison de la dépose de ces éclairages publics.

Stéphan LA ROCCA
Merci Monsieur le Maire. C'est la continuité de ce que nous avons voté au dernier Conseil Municipal. C'était par rapport à la construction du nouveau terrain synthétique. L'arrivée de l'aire de lancer tombe sur le terrain synthétique. Nous avons donc récupéré une partie du terrain pour déplacer l'aire de lancer et nous avons donc déclassé la rue des Jardins. Nous devons donc aussi enlever les candélabres. Après avoir vu le CAB, association qui réalise les lancers, nous avons retiré les souches, ce qui leur permettra de continuer à lancer malgré que la rue ne soit pas très plate. On essaiera de mettre au budget l'année prochaine une planimétrie complète pour pouvoir lancer dans les meilleures conditions.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faut savoir qu'à la base de création du terrain synthétique, le CAB, dans les premières réunions de travail réalisées avec eux, nous avait indiqué qu'il n'y avait plus de nécessité de réaliser cette aire de lancer eu égard au faible nombre de participants qui l'utilisaient. C'est après que Monsieur LA ROCCA leur a proposé d'utiliser cet espace qui était assez peu mis en valeur pour continuer à préserver cette aire.
Avez-vous des questions mes chers collègues ? Non. La présentation était très complète et je vous remercie.

Je note l'arrivée de Madame ADDI-DUPUY.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je vais demander à Monsieur POIRIER de présenter le 4ème point de l'ordre du jour.

4. Groupe scolaire Gaston Bonheur : demande de subvention pour le programme des travaux 2017

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du programme de travaux 2017 sur le groupe scolaire Gaston Bonheur, une demande de subvention peut être déposée dans le cadre de la convention territoriale. Ce programme triennal comprend l'école élémentaire, l'école maternelle, le restaurant. Les travaux envisagés concernent l'extension de l'école maternelle, la rénovation des habillages de façades de l'ensemble du groupe scolaire, le ravalement des façades de l'école élémentaire, la rénovation de la grande cour de l'école maternelle ainsi que des travaux divers de rénovation intérieur (peinture, sol, sécurité incendie, stores et occultations…).
Le montant total de ces travaux s'élève à 333 333 € HT soit 400 000 € TTC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des interventions ?

Charles NIETO
Ce n'est pas passé en commission Urbanisme ? Cadre de vie ? Travaux ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela ne concerne ni l'urbanisme ni les travaux. C'est une demande de subvention.

Charles NIETO
Si vous préférez, vous notez « l'extension » de l'école maternelle, de quoi s'agit-il ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur NIETO, nous sommes à l'étape de la demande de subvention. Nous avons programmé les travaux mais nous ne les avons pas encore définis, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur l'extension de l'école maternelle, nous travaillons sur la mise en place de locaux provisoires et pour l'instant nous ne sommes pas encore en mesure de proposer l'emplacement, le type de bâtiments, etc. Nous avons des estimatifs de devis en fonction de ce que l'on veut mettre en place, mais nous n'avons encore rien arrêté concrètement. Nous n'avons pas encore fait le moindre travail à ce niveau. Nous anticipons simplement car avec le Conseil Départemental, nous avons signé une convention avec des règles bien précises, des délais et des dates auxquelles nous devons faire parvenir les demandes de subventions. Par la suite, nous avancerons dans chacun des projets pour finaliser intégralement ces derniers.
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Justement par rapport à cela, et peut-être Madame LAMANT notre Conseillère départementale peut nous l'indiquer aussi, il nous semble que pour prétendre à des subventions dans le cadre de la convention territoriale tri-annuelle pour 2017, il faut que l'avant-projet détaillé ou éventuellement tout ce qui s'y rapporte, soit présenté au Conseil Départemental avant le 1er mars 2017. Mais peut-être y contribuez-vous, Madame LAMANT ?

Sophie LAMANT
Absolument.

Laurent MERIC
Cela sera-t-il possible de présenter quelque chose au 1er mars ?

Sophie LAMANT
Absolument, c'est le contrat local de territoire. C'est en effet avant le 1er mars. Aujourd'hui, nous en avons discuté à Toulouse Métropole avec tous les Maires qui doivent donner des dossiers très complets. Mais il suffit de déposer les dossiers afin qu'ils soient pré-enregistrés. Les devis seront finalisés par la suite, mais il faut déjà enregistrer les dossiers avec l'idée du projet que l'on veut réaliser sur la ville. Je vois Monsieur MERIC samedi matin pour lui dire justement que le délai est très court et que toutes les communes sont très ennuyées par rapport à ce contrat que l'on vient de signer mi-décembre. Pour les collectivités, le délai de trois mois est trop court sur un gros projet car nous avons droit maintenant à un projet par an, et il faut vraiment déterminer toute l'entité. En effet, j'ai encore discuté aujourd'hui avec un agent du Conseil Départemental qui m'a dit de déposer le dossier de demande de subvention pour la globalité des travaux, et ensuite les dossiers seront peaufinés au fur et à mesure de leur avancée.

Laurent MERIC
Justement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Aujourd'hui, aucune des communes n'est capable de remplir les conditions imposées par le Conseil Départemental. Toutes les communes votent les budgets entre décembre et mars. Il est impossible entre décembre et mars pour tous les projets inscrits au budget à ces périodes d'avoir fait les devis, déposé et obtenu les permis, etc.

Laurent MERIC
Je comprends.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Aujourd'hui, c'est ce qu'impose le Conseil Départemental alors que ce n'était pas écrit dans la convention que nous avons signée. Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne nous a

édicté les conditions à posteriori. Aujourd'hui, il y a une levée de bouclier en terme de pratique car les communes ne sont pas capables, pour avoir ces subventions, d'amener tous les éléments demandés. En l'occurrence pour ce dossier, et pour répondre à la question de Monsieur NIETO, nous sommes capables d'amener des devis. Nous passons le sujet en commission une fois que les travaux sont programmés et que l'on sait exactement ce que l'on fait, la superficie, l'implantation etc. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables d'avoir ces éléments car auparavant, nous devons consulter les différents services, le service d'accessibilité, le SDIS, etc. Dès que nous aurons les éléments, nous déposerons le dossier.

Charles NIETO
Je souhaitais poser une question qui concernera également un autre point de l'ordre du jour. Cela veut dire, qu'aujourd'hui, vous nous demandez de voter une demande de subvention sans en connaître le contenu exact. Cela peut se comprendre pour certains petits projets. Cela veut dire que le fait de la voter, nous en prenons acte puisque vous ne déposez rien au 1er mars 2017…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous ai dit que l'on déposait des devis.

Charles NIETO
Le fait de déposer les dossiers, ou partiellement, est-ce que le Conseil Départemental prend acte une fois que le dossier sera finalisé ou faudra-t-il le refaire en 2018 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est ce que vous a dit Madame LAMANT en vous précisant que l'on déposait le dossier en l'état avec les devis que nous avons, le Conseil Départemental allait alors pouvoir l'inscrire dans son plan de financement, puis les dossiers seront peaufinés au fur et à mesure de leur avancée par l'apport des éléments supplémentaires qui déclencheront ensuite le versement de la subvention. C'est classique.
Avec la délibération que nous prenons aujourd'hui, les devis afférents à tous ces travaux listés (façade, peinture…) seront apportés, puis ensuite lorsque nous en serons à la phase de préparation des travaux, nous enverrons la suite des éléments tels que le permis de construire pour la classe supplémentaire de la maternelle, et ainsi de suite.

Laurent MERIC
Donc, cela signifie que vous avez des devis et que vous savez donc partiellement ce que vous allez faire. Si vous savez ce que vous voulez faire, pourquoi est-ce que vous ne le présentez pas aux élus du Conseil Municipal ? C'est cela la question. Bien sur que l'on va voter cette demande de subvention. Elle est évidemment nécessaire pour accompagner le développement de l'école. Vous nous demandez de voter sur quelque chose dont on ne connait pas véritablement la teneur car nous sommes pris par le temps et je le comprends bien. Vous nous dîtes que vous n'avez pas le dossier, sauf que vous avez les devis. Vous savez donc un peu ce que vous voulez faire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le fait de la non présentation n'est pas du tout lié au fait que nous n'avons que les devis. Nous n'avons jamais présenté ni en commission ni en Conseil Municipal le contenu de tous les travaux que l'on faisait dans tous les groupes scolaires Monsieur MERIC. Cela n'est jamais arrivé, ni du temps de Monsieur FILLOLA ni….

Laurent MERIC
… C'est tout de même une extension Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Concernant l'extension, aujourd'hui, nous n'y avons pas travaillé. Nous avons différents devis. Nous allons transmettre ces devis qui nous permettent le dépôt du dossier. Très certainement, qu'avec ces travaux nous dépasserons les 400 000 €, qui représentent le plafond de la subvention donnée par le Conseil Départemental. Ceci ne veut pas dire que l'on doit rentrer pile dans ces 400 000 €. Mais si nous faisons 800 000 € de travaux, le Conseil Départemental ne

donnera que 400 000 €. Donc nous avancerons au fur et à mesure. Les travaux sont détaillés dans la délibération avec l'extension de l'école maternelle, la rénovation des habillages des façades de l'ensemble du groupe scolaire, la rénovation notamment de la grande cour maternelle, la rénovation des travaux divers à l'intérieurs tels que peinture, les sols, la sécurité, incendie, les stores, l'occultation, etc. Ce sont les travaux classiques que nous faisons tous les ans. Simplement, la différence qu'il y a est que jusqu'à présent nous mettions 300 000 € que nous répartissions dans les différents groupes scolaires. Le Conseil Départemental veut à présent 400 000 € sur un seul groupe scolaire. C'est la raison pour laquelle dans cette délibération, nous proposons des travaux à hauteur de 400 000 € dans un seul groupe scolaire. Ceci ne nous empêchera pas de faire des travaux d'entretien dans les autres. Mais la délibération doit porter sur un seul groupe. C'est clair ?

Laurent MERIC
D'accord. Madame LAMANT, vous nous disiez que l'on avait droit à une seule subvention dans l'année ?

Sophie LAMANT
Nous avons droit à deux projets.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont deux projets d'investissement.

Laurent MERIC
Merci.

Charles NIETO
Ce sont deux projets pour les écoles ou autre ?

Sophie LAMANT
Ce sont deux projets de notre choix.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour préciser, il y a un projet scolaire subventionnable à hauteur de 400 000 € et il y a un projet phare de la ville qui est subventionnable à hauteur de 1 000 000 € avec une participation qui varie de 5 à 25 % de cette enveloppe. C'est plafonné à 1 000 000 €. Pour exemple, si nous faisons 3 000 000 € d'investissements sur un projet phare, nous allons demander une subvention à hauteur du plafond de 1 000 000 €. Le Conseil Départemental décidera ce qu'il donne entre 5 et 25 %.

Charles NIETO
Cela veut dire que le fait d'avoir déposé un pré-projet ou une intention de projet, la prise en compte est considérée à partir de 2017. C'est bien cela en résumé ? Vous avez donc les deux projets de 2017 pour 2017 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est cela. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je cède la parole à Monsieur Michel BASELGA.

URBANISME

5. Intégration dans le domaine public du lotissement industriel et commercial « La Tuilerie »

Michel BASELGA
Il s'agit du transfert de l'emprise du bassin de rétention de la ZA « Tuilerie ». Ce bassin est à hauteur du groupe GIFI sans aucune publicité, situé rue le Corbusier, entre la route de Lavaur et la route de Gauré pour situer à peu près l'emplacement. Il s'agit de délibérer sur l'intégration sur la commune de ce bassin de rétention. Après levée des réserves et observations de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole, et dans le cadre de la convention passée entre la SARL « Les Coteaux », aménageur du lotissement, et la Commune de BALMA portant sur le transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement «La Tuilerie », la commune de BALMA souhaite finaliser cette opération et intégrer dans le domaine public de la Commune de BALMA la parcelle section AH n°128 de 3 226 m².
Après vérification des caractéristiques techniques de la parcelle et réception de l'avis favorable des divers services concernés (Cycle de l'eau pour le bassin de rétention), il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AH 128 d'une superficie totale de 3 226 m² constituant l'emprise du bassin de rétention du lotissement «La Tuilerie » et de procéder à son classement dans le domaine public de la Commune.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Je mets aux voix lé délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSPORTS

6. Travaux d'aménagement du ruisseau du Noncesse : avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je suis vraiment confus, mais Madame Valérie FLORENT devait présenter ce point, qu'elle a par ailleurs présenté hier en commission. Mais elle n'a vraiment pas pu être présente ce soir. Je vais donc essayer de le présenter à sa place mais c'est elle qui connait parfaitement le dossier. Ces travaux d'aménagement du ruisseau Noncesse consistent à protéger notamment les habitations et les secteurs de l'avenue de la Plaine, des lotissements de la Prairie, des Genévriers, de Noncesse en général sur les risques d'inondations suite à des inondations qui avaient touché les riverains en 2009. Depuis 2009, la commune avait engagé des études pour procéder à des travaux d'aménagement du Noncesse. Ces études ont été compliquées avec un Bureau d'Études et 4 ans après, en 2014, le dossier n'était toujours pas finalisé. Lors de notre prise en fonction, j'ai demandé à Valérie FLORENT de réactiver ce dossier à la demande pressante des riverains, et on le comprend.
A la lumière des éléments fournis, une mésentente très importante existait entre la proposition faite par le Bureau d'Études et les interlocuteurs de la Direction Départementale des Territoires qui changeaient très régulièrement et qui, à chaque changement, demandaient des éléments différents en supprimant des précédents, etc. Cela explique que ce dossier ait vraiment trainé en longueur. En 2015, nous avons réuni tout le monde, tapé un grand coup sur la table et nous avons réenclenché la marche avant de ce dossier. Je précise qu'auparavant des travaux avaient été réalisés. On pourrait appeler cela la phase 1 de ce chantier. Il s'agissait de la réfection des réseaux pluviaux de la rue des Cèdres, rue des Aulnes et rue de la Prairie, la restauration d'un exutoire pluvial dans la zone de Lasbordes et l'optimisation d'un bassin pluvial. En 2013, il y avait le renforcement du busage aval en amont de la confluence avec l'Hers. Il s'agissait d'une section busée qui avait été reprise et qui passait sous le Bus en Site Propre au niveau du restaurant Courtepaille.
Aujourd'hui, les services de L'État ont validé le projet qui se décompose en 3 Phases, et il vous est présenté aujourd'hui après être passé hier en commission. Une enquête publique est ouverte. Et

l'objet de la délibération est d'émettre un avis de la commune dans le cadre de cette enquête publique. Cette dernière présente le dossier constitué de 3 phases de travaux.
La première phase se situe vers l'avenue Charles de Gaulle avec l'Espace entreprises et actuellement la mise en chantier de la réalisation Bouygues Immobilier. On voit également la Ligue Midi-Pyrénées de Tennis.
La phase consiste à conforter les berges, à recalibrer le ruisseau en aval de la confluence avec l'Arnis. Un mur de soutènement en béton préfabriqué de 260 m linéaire sera réalisé à cet endroit.
Sur la rive gauche, il y a un réaménagement de la berge avec un retalutage sur 50 m, un élargissement du ruisseau sur 200 m et une végétalisation adaptée des berges.
La phase suivante a pour objectif de lutter contre l'érosion et de réduire la vulnérabilité vis-à-vis du risque d'inondation. Elle consiste donc en un retalutage, à la mise en œuvre d'un peigne végétal, la mise en place de caissons végétalisés et à une protection des berges par un enrochement. Enfin, il y a trois embâcles qui sont supprimés ainsi que l'abattage d'arbres en pied de berges.
Une phase supplémentaire consiste à la réalisation d'un caisson végétalisé sur 290 m et un élargissement du ruisseau sur 145 m linéaires avec la création d'une risberme et un talutage de la berge. Ces travaux s'élèvent en totalité à 895 673 € HT soit 1 074 808 € TTC.
Le dossier est donc soumis à enquête publique. Chacune et chacun d'entre vous est invité à consulter l'intégralité du dossier présenté à l'enquête publique, de faire les remarques. Il y a eu une publicité très importante réalisée par la ville de BALMA dans le quartier le plus impacté avec distribution du courrier dans la boite aux lettres de chacun des riverains pour informer de l'enquête publique, mise en place de panneaux dans un périmètre très large du secteur, communication sur le site internet, etc. Cette enquête publique se déroule jusqu'au 3 mars. Voilà mes chers collègues ce que je peux vous dire en remplaçant au pied levé Valérie FLORENT. Avez-vous des questions ? Madame BARBIER.

Christine BARBIER
J'ai une remarque Monsieur le Maire. Nous nous félicitons que ce dossier avance. Comme vous l'avez rappelé, ces inondations avaient eu lieu en 2009 et les riverains étaient vraiment en attente que le dossier avance. Comme je l'ai signalé hier en commission, il serait aussi bon de se rapprocher des autres communes car le chemin de l'eau ne se limite pas à Balma, notamment avec la commune de Flourens qui fait partie du Basin versant. A priori, cela n'a pas été fait. Madame FLORENT a précisé qu'elle le ferait dans les jours qui viennent.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Votre remarque est tout à fait judicieuse.

Jean AIPAR
Madame FLORENT l'a effectivement bien pris en compte mais je tiens également à préciser que nous aurons la possibilité d'avoir une subvention à hauteur de 40 % en moyenne sur ce dossier avec les Fonds Européens notamment. C'est donc à suivre. Bien sur, nous défendrons le dossier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur le financement, une interrogation. Nous sommes dans le cadre d'un transfert de compétences avec la GEMAPI. Il existe aujourd'hui un flou très important. Il est certain que l'on ne pouvait pas être de mauvaise foi, tout d'abord vis à vis des riverains qui attendaient depuis longtemps que l'on avance sur ce dossier et je crois qu'ils ont raison. Nous ne pouvions pas l'être non plus vis-à-vis de la Métropole, en sachant que cela allait être transféré et faire comme si nous n'étions pas au courant, et ainsi faire payer les aménagements à la Métropole.
Dans le cadre des charges transférées, il y aurait très certainement eu un bilan des équipements transférés et très rapidement, l'étude serait sortie. Et on nous aurait demandé a posteriori, Monsieur MERIC le confirme, lui qui est Conseiller communautaire également, dans le cadre de la CLECT de payer de toutes façons. L'essentiel est d'avancer. L'enquête publique se déroule. Nous passerons ensuite à l'étape du rapport de l'enquête publique pour continuer ensuite à travailler sur les financements dont nous parlait Jean AIPAR. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je vais céder la parole à Monsieur GINESTE pour les points 7. A et B, que je vous proposerai de voter ensemble, sauf si vous souhaitez un vote disjoint. Il présentera également le point 8

CULTURE

7. Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse – saison culturelle 2017 : demandes de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées Méditerranée

François GINESTE
Ce sont exactement les mêmes demandes de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour la réalisation des concerts d'orchestres de chambre de Toulouse. Comme vous le savez, ils sont programmés à BALMA à destination d'un grand public. Ils ont lieu dans la nouvelle salle des fêtes. Dans le cadre de la saison culturelle 2017, vous savez également que chaque concert est précédé d'une séance pédagogique et gratuite à destination des enfants et des écoles de Balma.
Les concerts sont programmés les jeudi 9 mars 2017, jeudi 4 mai 2017, jeudi 21 septembre 2017, vendredi 24 novembre 2017. Le concert du 9 mars est quasiment complet et je m'en réjouis. Vous pouvez encore récupérer quelques places, une trentaine, au Pôle Culture place de la Libération. Le programme est superbe avec « les quatre saisons » avec Piazzolla/Vivaldi. Au piano, vous aurez Joséphine Ambroselli et au violon, Gilles COLLIARD.
Ces concerts engendrent des frais pour leur organisation mais il y a quand même deux bonnes nouvelles. Un concert gratuit sera offert par l'Orchestre de Chambre de Toulouse à l'EPHAD Marie Lehmann, je les remercie donc. La deuxième bonne nouvelle, c'est que nous avons obtenu l'an dernier une subvention de 500 € du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour la première fois. On peut donc espérer, en 2017, obtenir à nouveau une subvention du Conseil Régional. Par contre, jusqu'à ce jour nous n'en n'avons pas obtenu du Conseil Départemental.
Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces concerts dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès :

A. du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
B. du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Une question ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Si j'ai bien compris, ces deux demandes de subventions ont pour objet de faire ces concerts à destination des écoles. Vous demandez de subventionner cela ? Je l'ai bien compris. De manière à élargir le public, chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants et des écoles de Balma. A quel titre, demandez-vous cette subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ? Pour les enfants ?

François GINESTE
Non, c'est pour l'organisation des 4 concerts avec évidemment le concert pédagogique inclus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On indique dans la délibération le cadre dans lequel se déroule l'Orchestre de Chambre qui vient à Balma, comme on l'a fait précédemment. Nous avons eu une subvention du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée l'an dernier comme l'a souligné Monsieur GINESTE.

Laurent MERIC
C'est simplement pour vous signaler, mais vous le savez j'imagine, que dans le cadre des missions de l'Orchestre de Chambre de Toulouse qui est une entité subventionnée par Toulouse Métropole, la ville de Toulouse, par nous-mêmes ville de BALMA et un certain nombre d'organismes, et qu'à ce titre là, les prestations auprès des écoles font partie de leur essence même et sont gratuites. Donc, demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour aller jouer dans les écoles, cela n'allait pas. C'était cette précision que je souhaitais que vous nous apportiez.

François GINESTE
Voilà. C'est pour l'organisation des 4 concerts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le contexte ne change pas par rapport à ce qui a été inclus les années précédentes.
Je mets aux voix les deux délibérations. Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Petite suggestion. J'entendais dans la présentation qui a été faite qu'une intervention à titre gracieux allait se tenir à l'EPHAD Marie Lehmann. Pourrions-nous envisager qu'il puisse y avoir le même type d'interventions dans l'autre maison de retraite de la commune.

François GINESTE
Bien sur. C'est tout à fait envisageable. C'est un premier pas, mais il y en aura d'autres certainement.

Jean-François ROFIC
Ou les inviter à Marie Lehmann, ce ne serait pas mal non plus.

François GINESTE
Tout à fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur GOURICHON ?

Olivier GOURICHON
Le Foyer Pierre Ribet sera invité ce jour là à la manifestation. C'est prévu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

8. Semaine de la langue française et de la francophonie – édition 2017 : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

François GINESTE
Cette délibération concerne l'édition 2017 de la « Semaine de la langue française et de la francophonie ». La Commune de BALMA participera à la Semaine de la langue française et de la francophonie qui se déroulera du 18 au 26 mars 2017. Pour la 3ème année consécutive, la Ville a obtenu du Ministère de la Culture et de la Communication le label des « Villes et villages partenaires ». Cette semaine, temps fort de l'opération nationale « Dis-moi dix mots », a pour objectif de sensibiliser le grand public de façon ludique à la langue française. L'édition 2017 « Dis-moi dix mots sur la Toile » mettra à l'honneur le numérique. Le programme s'inscrit dans le cadre des 10 mots choisis issu de l'univers numérique : « avatar, canular, favori, fureteur, héberger, nomade, nuage, pirate, émoticône, et télésnober ». Ce choix montre que la langue française évolue et sait s'adapter à l'univers numérique qui nous entoure. A cette occasion, la ville proposera un ensemble riche et varié d'activités. Je ne vais pas vous les détailler et nous trouverons cela sur le site internet et les Balmanais seront informés. Il y aura du cinéma avec le film « Avatar », du théâtre avec la comédie « Les Fâcheux » de Molière, la réalisation de sculpture de Méric, des expositions, l'atelier « light painting », le carnaval, et surtout le concours d'écriture proposé par le collège Jean Rostand et la Bibliothèque de BALMA avec les membres du CMJ au jury. Cela se terminera par deux concerts pour les week-ends des 24 et 25 mars à la nouvelle salle des fêtes. A cette occasion, la Ville proposera un ensemble riche et varié d'activité autour de la thématique de la langue française. Cette programmation engendre des frais pour son organisation et, de ce fait, nécessite un soutien financier.

Dans le but de favoriser la mise en œuvre de cet événement dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Des prises de paroles ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je vais demander à Madame NOWAK de présenter le prochain point.

ADMINISTRATION

9. Vente du local commercial 5/6 sis 10 place de la Libération

Virginie NOWAK
Il s'agit des locaux 5 et 6 situés 10 place de la Libération à BALMA représentant une superficie d'environ 116,8 m² des parties communes et 242/1.000èmes des parties communes générales. Ces locaux ont été réservés par Monsieur Laurent V. et Madame Viviane C. sous condition suspensive d'obtention des prêts nécessaires au financement de leur projet. Les réservataires ayant obtenu la réalisation de la condition suspensive, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure le contrat de cession rédigé par Me AMOUROUX, notaire à Quint-Fonsegrives, découlant de la réservation, au prix de vente hors taxe de 240 000 € à la société qu'ils ont constitué à savoir la SCI IMMORIBAUTE dont le siège est situé 34 chemin de Ribaute à 31130 Quint Fonsegrives.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Simplement une précision Ce sont bien les restaurateurs qui ont créé cette SCI et qui achètent directement. Il n'y a pas de tiers qui achètent et d'autres qui exploitent ?

Virginie NOWAK
C'est Monsieur V., le père, qui achète les murs. Une deuxième société, la SCI XX, est l'exploitant du restaurant constituée par Justine V. et son conjoint.

Laurent MERIC
Qui est Monsieur Laurent V. ?

Virginie NOWAK
C'est le père de Justine V., restauratrice.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Autrement dit, ce sont les parents qui se portent acquéreurs pour leur fille qui elle-même est restauratrice, et qui va exercer avec son conjoint. C'est une affaire de famille.

Laurent MERIC
D'accord. Et Madame Viviane C. ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est la compagne du père de Justine V.

Laurent MERIC
D'accord. Qui exploite ? Qui est restaurateur ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est Mademoiselle Justine V.

Sylvie BAHUREL
Ce sera quel type de restaurant ?

Virginie NOWAK
C'est un restaurant de cuisine traditionnelle exclusivement. Nous avons donc deux restaurateurs qui ont fait les plus grands restaurants sur Toulouse, comme l'Amphitrium et Saran. Ils ont vraiment de très bonnes bases et ce sera ce type de cuisine avec des menus vraiment variés et de très bonne qualité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sera certainement quelque chose sans doute du style « En pleine nature » à Quint-Fonsegrives ou « La promenade » à Verfeil avec cette gamme de produits.

Virginie NOWAK
Ce sont des menus accessibles au niveau des tarifs.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce qui est positif, c'est qu'après 3 ou 4 ans, ce commerce est enfin vendu ; et nous sommes heureux d'avoir passé une promesse qui est allée à son terme. Souvenez-vous que nous en avions annulées une ou deux je crois. C'est heureux d'accueillir un nouveau commerçant dans la commune. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Concernant le local juste à côté, en savez-vous un peu plus ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le local à côté est vendu. Nous en Savons un peu plus mais je ne rentrerai pas dans les détails car c'est une affaire privée. La ville n'est pas propriétaire des locaux. Il y a simplement une vente et une repreneuse qui ouvrira fin mars pour un salon de thé, pâtisserie et éventuellement salade à emporter ou à consommer sur place le midi. Les pâtisseries seront créées sur place. Le fonds est acquis par une Balmanaise.

Laurent MERIC
Pouvez-vous nous donner le nom ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne suis pas autorisé par cette personne à vous le dire.
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Le sujet suivant a déjà été exposé à Toulouse Métropole et concerne le rapport de la Cour Régionale des Comptes sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants. Monsieur AIPAR a la parole.

10. Chambre Régionale des Comptes : débat sur le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

Jean AIPAR
La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport comportant des observations définitives sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants. Il précise

que ledit rapport est constitué de deux parties : le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que la réponse du Président de Toulouse Métropole. Il précise également que ce rapport a été présenté en Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole le 10 novembre 2016.
Par courrier en date du 17 novembre 2016, la Chambre Régionale des Comptes a transmis ledit rapport à toutes les communes membres de Toulouse Métropole. Conformément aux dispositions de l'article L.243-7-II du Code des Juridictions Financières, il appartient donc désormais aux communes membres de Toulouse Métropole de le présenter en Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat.
Le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants est présenté et soumis à débat.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez adossé à la délibération le rapport intégral avec une synthèse. Le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole à ce sujet ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Nous prenons acte que ce débat a déjà eu lieu à Toulouse Métropole. Nous n'allons pas le refaire ici car il n'a guère d'intérêt pour la ville de Balma. Pourquoi d'ailleurs faut-il le passer en Conseil Municipal ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
En tant que membres de Toulouse Métropole, chaque commune est obligée de prendre acte de ce rapport de la CRC, ce qui doit être d'ailleurs le cas de tous les rapports de la CRC sur des gestions qui ont trait à Toulouse Métropole.

Je note l'arrivée de Madame PREVEL avant le vote du point 10.

- **Chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte du débat.**

Je vais céder la parole à Monsieur GODARD concernant la création d'un poste.

11. Création de poste

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire.
Il est nécessaire de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux. Bien sur, les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions mes chers collègues ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. Monsieur GODARD, à quel service ce poste est-il rattaché s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur AMINE-MOTILVA, vous me posez les questions et je distribue la parole s'il vous plait à l'avenir. Quelle est donc votre question ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
A quel service est rattaché ce poste?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur GODARD ?

Bernard GODARD
Le poste était avant un ingénieur principal qui part. On cherche donc un autre ingénieur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On peut peut-être dire de qui il s'agit.

Bernard GODARD
C'est au Pole Environnement et Cadre de Vie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DREYER, notre Directrice, quitte donc la collectivité pour aller à Toulouse Métropole. Elle est ingénieur principal et nous ouvrons un poste pour la remplacer puisqu'aujourd'hui le seul poste que nous avons est celui d'ingénieur principal la concernant mais nous nous autorisons la possibilité de recruter simplement un ingénieur, et pas forcément un ingénieur principal. Nous ouvrons donc le poste d'ingénieur. Nous sommes en train de faire appel à candidature en partenariat avec le Centre de Gestion. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures, certains sont ingénieurs, d'autres ingénieurs principaux. Nous allons faire passer des entretiens et nous verrons à l'issue qui nous retenons. Derrière en fonction du poste et du profil de la personne qui sera recrutée, nous fermerons le poste qui n'est pas occupé.

Laurent MERIC
Nous ne sommes pas sur le même périmètre que Madame DREYER. Si j'ai bien compris, vous vous donnez la possibilité d'avoir un ingénieur. Très bien. Sur le périmètre du poste, Madame DREYER avait un rôle de direction, qu'en est-il et quelles sont les projections ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le même poste avec exactement les mêmes fonctions mais qui peuvent être aussi occupés par des Ingénieurs et pas forcément des Ingénieur principaux.

Laurent MERIC
L'équivalent de direction aux services techniques.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le poste de Directeur des Services Techniques qui regroupe le cadre de vie la logistique, les bâtiments, etc.

Laurent MERIC
Il y a également la partie urbanisme ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La partie urbanisme ainsi que la piscine municipale qui y est également rattachée. Avez-vous des questions supplémentaires ?

Laurent MERIC
Simplement pour vous dire que sur toutes les délibérations portant sur le personnel, nous nous abstenons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité des voix avec 12 abstentions
(**Groupe « Les Balmanais »** Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA - **Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

La parole est de nouveau à Monsieur GODARD.

12.Augmentation des chèques-déjeuner

Bernard GODARD
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la valeur faciale des chèques déjeuners passera de 7,20 € à 7,50 € avec 50 % à la charge de l'employé ou de l'agent et 50 % à la

charge de la collectivité à compter du 1er mars 2017. Bien entendu, le nécessaire est prévu au budget 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Avez-vous des questions ?

Laurent MERIC
Le comité technique et le personnel sont-ils d'accord avec le montant de la revalorisation ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il s'agissait de la proposition d'un des syndicats que nous avons acceptée.

Laurent MERIC
Quel est l'avis des autres syndicats ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les autres syndicats sont d'accord. C'est un coût pour la commune aux environs de 7 000 € annuels pour notre personnel municipal que je salue. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur POIRIER.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

13. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire pour le projet de valorisation du pôle culturel du cœur de ville

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-10,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016 approuvant la création d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la valorisation du pôle culturel du cœur de ville,
Considérant le contrat de territoire signé entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la ville de Balma, considérant que les dépenses éligibles sont celles d'investissement directement liées aux travaux, engagés dans l'année, il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le projet du futur équipement culturel communal s'inscrit dans la poursuite de la démarche engagée de requalification du cœur de ville et propose un aménagement qualitatif de l'espace public. Le taux de financement des projets est compris entre 5% et 25 %. La demande portera sur le montant maximum de subvention mobilisable pour ce projet, soit :

Coût estimé des travaux par le maître d'œuvre : 3 000 000 € HT			
	Année de dépôt du dossier	Coût estimatif du projet	Subvention
Phase 1	*2017*	*1 000 000 €*	*25 %*
Phase 2	*2018*	*1 000 000 €*	*25 %*
Phase 3	*2019*	*1 000 000 €*	*25 %*

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire, l'autoriser à solliciter la subvention auprès Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Des questions ? Monsieur NIETO.

Charles NIETO
Merci Monsieur le Maire. Cette délibération prévoit donc une demande de subvention pour réaliser le projet de cœur de ville. Tout d'abord, nous sommes surpris qu'un tel projet ne soit pas présenté en amont à l'ensemble des Balmanais et Balmanaises ainsi qu'à l'ensemble des associations. Non pas que cette demande de subvention bloque mais simplement, il me semble qu'un tel projet qui n'est pas récurrent ou pour une amélioration d'infrastructures comme nous l'avons évoqué lors de la précédente délibération, il ne s'agit pas du tout du même caractère. Comme notre groupe vous l'avait indiqué lors de la vente du terrain au dernier Conseil Municipal, pour réaliser la Résidence Séniors, selon nous, les deux projets sont imbriqués et l'un ne va pas sans l'autre. Ce projet de plus de 4,5 millions est un choix politique. Démolition possible annoncée par voie de presse du presbytère et de l'ancienne école mériterait mieux qu'une rapide information du Conseil Municipal ou une simple délibération pour la demande de subvention. En effet, tout d'abord depuis le début, sans l'avoir avoué vous avez opté certainement pour la démolition des bâtiments historiques existants. Vous faites fi d'après nous de l'intérêt que portent les Balmanais à l'histoire de notre ville et de son centre. Nous pensons naturellement à celles et ceux qui ont œuvré pendant des décennies à la construction de notre ville où nous avons décidé de nous installer et de construire à notre tour une nouvelle page de l'histoire de Balma. Pour construire l'avenir Monsieur le Maire, il faut respecter le passé, l'âme et l'esprit de nos anciens qui ont su influer à ces constructions et ne s'efface pas d'un revers de main sans concertation en catimini et sans réel débat. Puis, il est paradoxal, quand la plupart des communes s'emploient à conserver leur patrimoine et/ou à le rénover, que vous optiez pour le démolir. Déjà en 2011, certaines associations, dont certains ici autour de la table du Conseil Municipal étaient adhérents, s'étaient prononcés auprès de la précédente majorité pour garder en l'état les deux bâtiments. Cela n'exclut pas au demeurant pour satisfaire les nouveaux besoins des associations de notre ville d'étudier en toute quiétude les solutions alternatives et moins onéreuses en mettant en place une véritable concertation avec les associations qui utilisent aujourd'hui les différents espaces tout en prenant en compte la totalité des besoins des quartiers de notre commune ; car mettre 2,5 millions pour démolir et reconstruire des bâtiments existants, quel gâchis. Puis, la réponse en infrastructure de notre ville ne doit pas se concentrer exclusivement sur le centre ville. Nous considérons, et nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, que d'autres choix sont possibles et nécessaires notamment le lacement d'un plateau sportif avec la réalisation dans un premier temps d'un gymnase indispensable à court terme aux besoins de la population. D'ailleurs, de plus, vous vous êtes récemment exprimés sur la nécessité de prévoir la construction d'un nouveau groupe scolaire. Ce projet qui d'après nous, n'est pas indispensable dans l'état et présenté dans le moment présent obère nos capacités financières pour les futures années et laisserait moins de place pour répondre aux besoins de tous les Balmanais.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres interventions ? Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI
Merci Monsieur le Maire. Fondamentalement, nous sommes d'accord à ce qu'il y ait des travaux, mais nous ne sommes pas d'accord sur la manière dont cela se présente. Comme vient de le dire notre collègue, nous faisons preuve de prudence et de réticences par rapport au projet tel qu'il est fait. Donc, nous ne sommes pas dans la position aujourd'hui pour demander une subvention par rapport à un projet dont nous ne partageons pas la teneur. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur CAPELLI. Madame DARBIN-LANGE ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Pour vous répondre, plus particulièrement Monsieur NIETO, nous prenons acte évidemment de votre position. C'est une vision différente de la nôtre. Tout d'abord, comme vous le savez, et nous l'avons déjà indiqué, il y aura évidemment une réunion publique sur le cœur de ville. Il s'agit ici non pas de décider d'ores et déjà de l'aménagement urbain de ce cœur de ville mais bel et bien de demander une subvention, c'est-à-dire une enveloppe. C'est la première chose. Deuxième chose, et comme vous l'avez dit si bien vous-même, il ne s'agit pas de balayer d'un revers de main tout le patrimoine de BALMA puisque vous l'avez dit, nous allons démolir pour reconstruire deux des bâtiments, simplement

pour ouvrir et avoir la capacité de créer enfin une respiration verte au cœur de ville qui nous manque de façon criante depuis la création de l'ilot Libération, extrêmement minéral, et qui a remplacé le végétal qui existait auparavant. Dans la mesure où BALMA grandit énormément puisque nous allons bientôt atteindre les 16 000 habitants, il s'agit également de recréer un cœur de ville suffisamment spacieux et grand pour redonner un espace de vie à ce cœur de ville tout petit qui ne correspond plus aujourd'hui aux différents quartiers de Balma. C'est extrêmement important, et en plus cela faisait partie de nos engagements de campagne. Donc, je comprends Monsieur NIETO que vous ne soyez pas d'accord et il est normal que nous ayons une différence de vision. Mais nous assumons nos engagements de campagne. Vous avez raison. Pour autant, nous travaillons déjà sur le 5ème groupe scolaire. Ce n'est pas parce que nous allons honorer nos engagements de campagne, avoir nos investissements phares que pour autant nous oublions le reste de Balma. Nous travaillons d'ores et déjà sur un cinquième groupe scolaire qui devrait voir le jour d'ici à 2020. Je crois que c'est très important.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Deux éléments supplémentaires. Rien n'est obéré par rapport au groupe scolaire. Aujourd'hui, nous disons que vu le rythme auquel croît l'occupation de José Cabanis, dernier groupe scolaire dans lequel il y a des places disponibles, nous nous posons des questions sur l'avenir et nous commençons déjà à travailler sur un lieu d'implantation pour anticiper. Ce n'est pas pour 2018. Madame DARBIN-LANGE parle de 2020. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour savoir si cela va vraiment être 2019, 2020 ou 2021. Je vous rappelle que le groupe scolaire José Cabanis construit en 2013/2014, nous en parlions depuis 2008. Il y avait des études. Petit à petit les choses ont avancé. On a attendu car nous ne pouvons pas avoir de classes supplémentaires si les autres classes ne sont pas complètes dans les autres groupes scolaires ; donc nous allons avancer petit à petit mais en tous cas, nous avons déjà en tête et nous sommes déjà tournés vers l'avenir pour essayer de prévoir ce groupe scolaire.

Concernant le centre ville, je ne reviens pas sur tout ce qu'a dit Fabienne DARBIN-LANGE qui est tout à fait justifié et auquel je souscris. Je vais simplement céder la parole à François GINESTE sur le caractère historique de ces bâtiments.

François GINESTE

Merci Monsieur le Maire. Nous allons parler du caractère historique mais je voudrais rectifier quelques points importants. J'ai lu dans le BALMA Info, sous la plume de Balmavenir, que le presbytère et l'ancienne école des filles étaient les seuls bâtiments historiques de Balma. Je pense qu'il y a une petite erreur car vous êtes bien placés puisque, pour la journée du Patrimoine, nous avons organisé le rallye touristique. Évidemment que le presbytère et l'ancienne école des filles ne sont pas les « seuls bâtiments historiques de BALMA », heureusement. Le patrimoine historique de BALMA est détaillé par Histoire Vivante de BALMA dans une plaquette distribuée aux Balmanais. Nous y trouvons évidemment des bâtiments historiques très importants d'une valeur certaine comme le Domaine du T, le Château de Thégra, etc. Dans le cœur de ville, nous trouvons la bibliothèque et l'église Saint Joseph. Effectivement, ces deux bâtiments ont une valeur historique certaine et il n'est pas question de les démolir comme on peut le laisser entendre. C'est également le vœu du Groupe « Les Balmanais ». Il y a deux bâtiments qui ont une valeur historique certaines.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

L'association que vous avez citée tout à l'heure « Histoire vivante de BALMA » ne répertorie pas ces deux bâtiments dont on parle comme des bâtiments anciens, historiques certains. Ce sont des bâtiments qui sont certes anciens mais qui n'ont pas de valeur historique particulière. Je vous rappelle que ce qui est proposé sera un plus. C'est une opération d'aménagement urbain qui est réalisée et nous réalignons ces bâtiments, pour les mettre encore plus en valeur. Je suis étonné que vous qui vous êtes si attachés à ces bâtiments -qui pourtant n'ont pas de valeur historique importante au sens où le définit l'association « Histoire vivante de BALMA » - vous n'êtes pas favorable au fait de les aligner pour les mettre mieux en valeur et les entourer d'espaces verts entre la bibliothèque et le presbytère. C'est uniquement possible par un réalignement sur l'avenue Coupeau de ces deux bâtiments. Nous avons une divergence. Mais il est certain que nous sommes fidèles à ce que nous avons annoncé.

Deuxièmement « sans concertation ». Il y a eu de la concertation c'est-à-dire que toutes les associations directement concernées par ces deux bâtiments ont été concertées y compris sur la

finalité des travaux c'est-à-dire, la démolition/reconstruction. Aucune ne s'y est opposée. Les premiers qui sont concernés ont été concertés et approuvent le projet.
Troisièmement, comme annoncé par Madame DARBIN-LANGE, il y aura une réunion publique. Aujourd'hui je vous ai indiqué que le calendrier nous imposait de déposer des demandes de subventions à présent avant que nous ayons pu avancer sur les dossiers. Mais ce n'est pas uniquement lié à Balma, mais à toutes les communes. C'est pour cela que nous demandons au Conseil Départemental de la Haute-Garonne de modifier ces critères. Nous continuons donc à avancer sur ce projet. Il n'est pas finalisé et donc, nous ne présentons pas un projet aux Balmanais qui n'est pas finalisé et qui risque de bouger dans les semaines à venir. Nous le présenterons aux Balmanais en réunion publique comme nous l'avons fait pour la Résidence Seniors lorsqu'il sera certain et à l'état de dépôt d'un permis de construire. Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI
Le débat est très intéressant et aux confins des sensibilités, des cultures et des approches de chacun par rapport aux problèmes de la société et de tout ce qui nous entoure notamment du Patrimoine. Tout le mode peut avoir des vues différentes. Je voulais simplement ajouter un critère de plus à prendre en compte dans les choix qui sont faits. La bibliothèque, le presbytère et l'ancienne école des filles, en dehors du fait qu'ils sont dans la parfaite homogénéité, ont été construits par des gens de manière homogène avec les mêmes matériaux. C'est le classicisme de notre région ; c'est un grand dommage ; et « dommage » n'est pas un terme assez fort, pour dire de les détruire, en tous cas deux sur trois. Mais, Monsieur le Maire, je pense qu'il ne faut pas perdre de vue dans une telle opération, qui touche la sensibilité des gens, c'est ce que représentent ces trois bâtiments. Ce sont des symboles et je pense que les gens du passé lorsqu'ils ont fait ces trois bâtiments à côté dans le même style et le même alignement, ils ont voulu également mettre en place les symboles de notre société, notre civilisation. La bibliothèque est l'ancienne Mairie. C'est l'état, les pouvoirs, l'organisation, la structure d'un pays. A côté, il y a le presbytère. Ce sont tous les gens qui ont une religion, comme dans tous les pays. Il s'agit d'un deuxième symbole. A côté de cela, il y a l'école des filles avec l'enseignement, l'éducation et le savoir. Je crois que toucher ces trois symboles, c'est toucher quelque part plus que le Patrimoine, et c'est très grave. Je m'adresse à tout le monde. Il ne s'agit pas d'une querelle de parti pris ou d'opinion politique, de passements parti contre parti, etc. Il s'agit de quelque chose qui touche notre société. Je crois qu'il faut faire très attention dans les choix faits. On touche un symbole et j'ai plutôt tendance à les favoriser, les conserver les mettre en valeur. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Oui, vous avez parfaitement raison Monsieur CAPELLI. Et vous vous souvenez puisque vous étiez au jury lorsque nous avons choisi les trois architectes, il y avait trois architectures extrêmement différentes. Je me souviens notamment de l'architecte qui détruisait directement la bibliothèque, le presbytère et la MJC pour faire un énorme amphithéâtre. C'est bien la raison pour laquelle nous avons écarté ce projet à la grande majorité pour prendre le projet qui préservait la bibliothèque puisque cette dernière n'est pas touchée. On ne démolit que la salle des fêtes et que tant le Presbytère que la MJC, certes, sont démolis mais pour être reconstruits à l'identique. Nous récupérons les façades et on construit à l'identique. Nous préservons donc bien ce symbole auquel vous êtes si attaché. Et c'est bien pour cela que nous avions voté tous ensemble le choix de l'architecture qui préservait ce cœur de ville.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ajoute que Monsieur CAPELLI nous dit de faire attention mais il n'a pas été lui-même assez prudent car au Conseil Municipal du 7 mars 2016, avec ses collègues, il a voté un AP/CP nous autorisant la rénovation avec reconstruction de ces bâtiments. C'est ainsi que c'est retracé dans les débats. Donc, Monsieur CAPELLI, après quelques contorsions, nous explique maintenant qu'il fait marche arrière et qu'il n'est plus d'accord alors qu'il avait voté l'AP/CP nous permettant la réalisation de ce projet. Il nous a même dit au Conseil Municipal précédent, après avoir voté cet AP/CP, que c'était un peu cher.

Jean-Jacques CAPELLI
Monsieur le Maire, j'ai horreur des polémiques stériles. Au mois de mars, j'étais dans votre équipe. Aujourd'hui je n'y suis plus. Quand on est dans une équipe, on se tait. Et si je n'y pensais pas forcément, je n'avais pas envie de vous contredire car ce n'est pas du tout mon style. Donc, j'étais dans l'équipe et je suivais l'équipe. Aujourd'hui, je n'y suis plus et c'est une des raisons pour lesquelles je n'y suis plus. Celle-ci et d'autres Monsieur le Maire. Je réponds aussi à Fabienne qui parlait des souvenirs. Mais vous avez raison. Je me souviens aussi du temps où vous disiez : « mais pourquoi allons-nous démolir du vieux pour reconstruire du neuf qui ressemble à du vieux ?» C'était aussi à l'époque du mois de mars, et c'est la raison pour laquelle c'est un sujet qui n'est pas plein de certitudes avec ceux qui ont raison ou ceux qui ont tort. Vous ne vous en rappelez peut-être pas mais moi, je m'en rappelle car cette remarque était tellement amusante. Je ne sais pas qui a raison. Je dis juste de faire attention aux symboles, aux cultures, au patrimoine. C'est tout. Je n'en veux à personne et il se décidera ce qui se décidera.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Je dois dire là que le débat va très bas Monsieur CAPELLI. Vous creusez maintenant. Ce n'est pas ce que j'ai dit mais je me souviens parfaitement de ce jury où vous étiez et où nous avons choisi, n'avons-nous pas choisi les architectes….

Jean-Jacques CAPELLI
Inaudible – sans micro

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je pense que nous avons compris toutes les opinions. Il est certain que vous indiquez que vous étiez, au mois de mars dernier, contre un projet mais que vous n'osiez pas le dire alors que ce projet était clairement affiché dans les engagements de campagne que nous avions pris vis-à-vis des Balmanais.

Jean-Jacques CAPELLI
Inaudible – sans micro.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Moi, je veux bien recevoir des leçons de tous les côtés mais concernant la rénovation, je vous invite à ouvrir un dictionnaire et à regarder la définition de la rénovation. Pardon de faire cette précision sémantique mais la rénovation est différente d'une restauration. Une restauration, ce sont des travaux qui sont faits pour améliorer dans une reprise à l'identique. Une rénovation, lorsque l'on parle d'urbanisme, peut comprendre de la démolition et de la reconstruction. C'est la définition du Larousse. Je l'ai notée. Vous pouvez la trouver. Il n'y avait aucun mensonge. Nos engagements de campagne ont été respectés. Nous avions annoncé une rénovation du presbytère et des locaux associatifs et aujourd'hui nous faisons exactement une rénovation du presbytère et des locaux associatifs ; et en plus en ayant associé les associations qui en sont usagères et qui approuvent cela. C'est dire que c'est une amélioration importante. Le débat est clos. C'est un respect parfait des engagements et là-dessus, « circulez, il n'y a rien à voir ». Nous faisons ce qui était annoncé. Que vous ne soyez pas d'accord, c'est une chose. Mais après que l'on nous reproche ce que vous avions dit que nous ferions, je ne suis pas tout à fait d'accord et j'ai un peu plus de mal à l'accepter. Regardez la définition d'une rénovation en termes d'urbanisme et vous verrez que c'est différent d'une restauration. Voici pour cette précision sémantique. Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Concernant la rénovation, etc, c'est un peu sémantique et nous n'allons pas aller bien loin.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est important parfois.

Charles NIETO
Le seul problème est qu'en tant que Républicain, et mon parti politique n'est pas forcément à travers les églises et autres choses de ce type, il me semblait que la base de la construction notamment des communes, se faisait à travers l'église, la mairie, le presbytère et les écoles.
Aujourd'hui dans la situation actuelle, et même si ce n'est pas historique, le caractère particulier des façades, ou encore le vécu sont des choses qu'il fallait préserver. Il est évidement que de faire tout en linéaire est à la mode aujourd'hui. On gagne de la place certainement, mais pour autant on ne peut pas dire que l'on va conserver l'histoire de Balma.
En 2011, lorsque l'on était encore aux affaires, l'association « Histoire vivante de BALMA » nous avait indiqué qu'il n'était nullement question de toucher au cœur de ville, notamment la Mairie, le presbytère, etc. Donc, aujourd'hui je prends acte que la même association a modifié un peu son avis. Pour autant, il n'en demeure pas moins que nous sommes pour garder à l'identique ce qui existe. Cela n'exclut pas qu'un certain nombre de choses notamment l'agrandissement de la bibliothèque avec l'ancienne salle des Fêtes, ou éventuellement des modifications ou rénovations pour essayer de trouver des solutions moins onéreuses certainement et tout aussi efficaces.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela peut être un débat permanent. Aujourd'hui, les spécialistes des bâtiments disent qu'avec les normes d'accessibilités très contraignantes, faire des travaux d'accessibilité pour mettre aux normes des bâtiments qui, en rez-de-chaussée font 70 m², et qui sont disposés comme des vieilles toulousaines, c'est très compliqué et aussi coûteux que de raser et reconstruire. C'est une réalité. Vous parliez d'aspect financier, c'est également un aspect financier à prendre en compte. Je veux simplement rappeler que là où aujourd'hui il y a la maison des solidarités qui a été érigée sous le mandat d'Alain FILLOLA, il y avait à l'époque une vieille ferme ancienne avec un bâti de caractère. C'était une maison ancienne mais qui n'avait pas de valeur patrimoniale historique importante. Je peux accepter et entendre que certains sont attachés à ces bâtiments car ils les ont vu là depuis toujours, sans doute même avant qu'ils naissent. Le débat que nous avons aurait du sens de façon importante si nous les rasions et construisions quelque chose de moderne, de vitré. En réalité, nous les rasons pour reconstruire les façades à l'identique. Vous retrouverez exactement les mêmes matériaux avec la brique autour des fenêtres et autour de la porte. Vous retrouverez les volets en bois à battant qui seront propres, qui mettront en valeur le bâtiment, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Demain, quelqu'un qui passera dans ce centre ville pourra penser, s'il n'est pas venu à BALMA depuis longtemps, que ce sont les mêmes bâtiments que précédemment mais qui ont été rénovés, alors qu'en réalité ils ont été rasés et reconstruits à l'identique. Simplement, nous aurons gagné de la place à l'arrière et sur les côtés. Cela nous aura permis de l'agrandir. Je conçois que tout le monde ne partage pas ce projet. C'était notre programme électoral. Il n'a pas été partagé par tout le monde et c'est normal qu'il y ait ce débat. Mais que l'on reste juste dans ce débat et que l'on ne nous fasse pas croire que nous ayons menti et que nous n'avions pas dit ce que nous ferions. Par contre, vous dire que nous n'avions pas fait les plans et que nous ne savions pas exactement comment nous allions nous y prendre, oui, c'était vrai car il y a trois ans en n'ayant pas la certitude que nous serions élus nous n'avons pas engagé d'architecte, nous n'avons pas engagé de Bureau d'Études pour savoir exactement comment allaient se présenter les bâtiments que nous souhaitions rénover. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Simplement, j'ai sous les yeux votre programme. Vous avez raison. A l'époque, Vous faisiez bien la distinction entre la destruction et la rénovation puisque concernant la bibliothèque, vous disiez que l'ancienne salle des fêtes derrière la bibliothèque serait « détruite ». Le mot était clair.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui.

Laurent MERIC
Concernant l'actuelle maison des arts et de la culture, les locaux de la MJC seront rénovés. Vous n'avez pas du tout employé le mot de « destruction » ou de « démolition ». Simplement, je crois que vous jouez sur de la sémantique et de l'ambigüité…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Ce n'est pas moi qui joue sur la sémantique. Nous détruisons la salle des fêtes. Nous ne la rénovons pas puisque nous la supprimons. C'est donc bien une « destruction ». Pour les autres bâtiments, il s'agit d'une démolition/reconstruction : c'est donc bien une rénovation au sens de la définition que j'ai lue il y a quelques minutes. C'est donc vous qui jouez sur la sémantique….

Laurent MERIC
… Il me semble un peu quand même. Le Conseil Municipal, dans certaines de ses composantes, essaie de vous expliquer ce soir que nous ne sommes pas en train de nous opposer à un projet d'amélioration du cœur de ville. Nous voulons simplement attirer votre attention Monsieur le Maire. Je m'adresse à tous les conseillers Municipaux ce soir et je rejoins parfaitement ce que disais Monsieur CAPELLI, véritablement, car on touche à ce qui fait véritablement le cœur de notre engagement les uns et les autres, c'est-à-dire œuvrer pour le bien commun pour l'intérêt général, et accepter que l'on pense que cette destruction n'est pas une bonne chose car détruire et reconstruire 5 mètres devant pour l'alignement, je veux bien. Je ne suis pas géomètre ni urbaniste mais je trouve que c'est plutôt bien aligné aujourd'hui entre la bibliothèque/ancien hôtel de ville, le presbytère et l'école des filles. Après ces appréciations-là, les goûts et les couleurs sont une chose.
Madame DARBIN-LANGE, tout à l'heure vous faisiez référence au jury et aux différents cabinets d'architectes qui ont répondu. Mais si dans le cahier des charges que vous leur aviez remis, vous aviez indiqué qu'il ne fallait pas toucher à ces deux bâtiments, ils vous auraient fait un projet sans y toucher. Vous aviez déjà pris la décision en leur ouvrant la possibilité de démolir. Très clairement. Après, ne dîtes pas qu'ils ont trop fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous n'allons pas repartir.

Laurent MERIC
Il faut que chacun soit au courant de ces aspects là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous deviez prendre la parole pour un petit point.

Laurent MERIC
Le petit point s'est agrandi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si c'est pour répéter ce qui a déjà été dit… essayez de conclure s'il vous plait.

Laurent MERIC
Pour en revenir à la délibération, cette dernière porte sur une demande de subvention. Nous voterons donc contre cette demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et nous assumons complètement ce choix pour plusieurs raisons et vous l'avez compris : parce que vous nous demandez aujourd'hui de vous donner quitus aujourd'hui sur un projet que nous ne connaissons pas et dont nous savons simplement qu'il s'agit de démolir le presbytère construit en 1850 ainsi que l'ancienne école des filles construite en 1868. Plus de 150 ans que ces bâtiments sont là. On nous dit que cela ne fait pas partie de l'histoire mais nous pouvons considérer qu'après 150 ans, cela fait un peu partie de l'histoire de Balma. Un dernier point. Cela a déjà été abordé précédemment et cela sera abordé dans le débat d'orientations budgétaires, mais vous prévoyez un budget très clairement identifié sur la « requalification » de ces deux bâtiments de 2,5 millions d'euros. Vous allez donc dépenser 2,5 millions d'euros des finances de la ville de BALMA pour démolir deux bâtiments et les reconstruire quelques mètres en avant. Le nouveau BALMA Info vient de sortir avec des photos vraiment intéressantes et des plans. Vous avez deux photos concernant la Résidence Seniors « avant » et « après » où on voit précisément que l'implantation de la Résidence Seniors, si on ne démolit pas la partie arrière de l'actuelle MJC, ne peut pas le faire puisque nous sommes mitoyens. Vous avec donc besoin de déplacer ce bâtiment pour permettre la construction de la Maison de Retraite. Il faut aussi considérer cela. Nous allons dépenser aussi en partie ces 2,5 millions d'euros pour dégager du terrain pour permettre la construction de la Maison de Retraite. Je n'ai rien contre

cette Résidence Seniors mais je trouve dommage de dépenser de l'argent public pour déplacer un bâtiment que l'on ferait bien de rénover, restaurer, réhabiliter pour conserver le patrimoine plutôt que de le déplacer de façon artificielle en refaisant du faux vieux, tout cela afin de dégager de la place comme on le voit très clairement sur les photos que vous mettez à disposition dans le dernier BALMA Info. L'argent public est rare. Vous l'avez rappelé tout à l'heure. Autant ne pas le dépenser sur ce genre d'investissement. En tous cas, c'est la position que nous prenons et c'est pour cela que nous voterons contre cette délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Vous avez raison, l'argent est rare et nous sommes particulièrement modestes par rapport aux 10 millions d'euros dépensés sur la place de la Libération, extrêmement minérale et triste au possible. Vous parliez de ce concours d'architecture. Vous avez raison mais notre cahier des charges devait être suffisamment ouvert puisque, sur trois projets, deux détruisaient purement et simplement la bibliothèque, le presbytère et la MJC. D'ailleurs, Monsieur CAPELLI, lui, bien qu'il n'ait pas souhaité que ce soit marqué dans le procès-verbal, a été le seul à voter pour le projet où on détruisait l'ensemble des bâtiments. Après, on peut venir, Monsieur CAPELLI, nous donner des leçons mais à condition d'être déjà soi-même loyal.

Jean-Jacques CAPELLI
Intervention inaudible sans micro.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous nous calmons. Elle rapporte un fait.

Fabienne DARBIN-LANGE
Tout à fait. Vous avez donc voté pour ce fameux amphithéâtre. Certes nous ne vous avons pas suivi, Monsieur CAPELLI. Madame PREVEL était également présente.

Mathilde PREVEL
Il n'a pas voté.

Fabienne DARBIN-LANGE
Tout à fait. Que vous soyez ensemble, c'est normal. Mais il a choisi l'amphithéâtre. Madame PREVEL, vous avez voté pour quel projet ?

Mathilde PREVEL
Je n'ai pas voté.

Fabienne DARBIN-LANGE
Vous n'avez pas voté non plus. C'est parfait. Donc, l'opposition n'a pas voté. Nous avons voté pour le seul projet qui préservait le presbytère et la MJC. C'est important car il ne faut pas dire tout et son contraire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je pense que la conclusion est très importante. On ne peut pas voter il y a quelques mois un AP/CP sous certains prétextes permettant ces travaux du Centre ville et moins d'un an après, dire qu'il ne faut pas. Deux choses. Monsieur MERIC, concernant la destruction de la salle des fêtes, sera-t-elle reconstruite ? Non. C'est donc une destruction. La rénovation de la MJC et du Presbytère seront reconstruits, c'est donc une rénovation. Deuxième point, vous me parliez du Presbytère et de la MJC en nous disant que l'on pouvait les conserver. On ne pouvait pas les conserver. Et c'est méconnaître aujourd'hui les besoins de la Paroisse que de dire qu'en conservant les choses telles qu'elles étaient, nous pouvions, tout en mettant en valeur le patrimoine, construire sur ce qui existait pour créer 60 m² de salles de réunions pour le catéchisme, mais également créer une galerie d'art qui faisait partie des engagements que nous avions pris, etc. Il y a donc une augmentation de la surface. Il ne faut pas dire que nous allons dépenser 2,5 millions pour raser et reconstruire exactement les mêmes bâtiments. Je vous ai indiqué qu'il y avait quasiment un doublement de la surface car nous créons sur l'arrière ou

sur le côté un certain nombre de salles supplémentaires pour qu'au Presbytère, simplement, le Prêtre puisse y loger, y faire des réunions, recevoir le catéchisme, mais également avoir un bureau ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et vous n'aviez vous-même jamais résolu ce problème quand vous étiez en responsabilité.
Dernier point, il y a quelques années, Monsieur FILLOLA, et vous étiez soutien de sa majorité, a proposé aux Balmanais au vote trois projets dont deux rasaient totalement le Presbytère et la MJC avec un immeuble à la place. C'est-à-dire que Monsieur FILLOLA, lui-même et les gens qui le soutenaient à l'époque dont vous faisiez partie, n'étaient pas du tout hostiles car ils auraient éliminé d'emblée ces scenarii. Je vous invite à reprendre ces documents. Il faut simplement regarder quels étaient les attitudes et les prises de positions des uns et des autres il y a quelques temps et essayer de les projeter avec celles d'aujourd'hui. Et nous nous apercevons ça et là qu'il y a des changements au gré des prises de position que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Et c'est bien regrettable. Le projet sera présenté. Vous aurez donc état des extensions qui sont faites, dont la galerie d'art, engagement de campagne pour les artistes Balmanais. Nous ne faisons pas que reprendre les bâtiments, les raser et les construire à l'identique. Nous créons des salles, des lieux de rencontre, plusieurs salles pour que les jeunes aient des lieux de rencontre dédiés et qu'ils puissent se rencontrer dans un espace convivial avec, à proximité, un square et les locaux culturels de la bibliothèque pour développer la culture de ces jeunes s'ils en ont envie. Voila le projet qui sera présenté dans les semaines qui viennent lorsque nous aurons un peu plus avancé sur ce sujet. Mes chers collègues, je pense que le dossier est complet. Monsieur MERIC, je clos le débat.

Laurent MERIC
J'ai juste une précision à vous apporter.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à l'heure aussi. Je crois que nous avons été suffisamment complets. Nous passons au vote.
Y a-t-il des votes contre ? Les votes contre de Balmavenir. Abstentions de Messieurs CAPELLI, AMINE-MOTILVA, Mesdames ADDI-DUPUY et DUTERNE.

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 5 abstentions** (Mme Florence DUTERNE - **Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) et 8 votes contre **(Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Laurent MERIC
Rappelez-vous Monsieur le Maire que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous étiez opposé à la destruction du Presbytère. Vous l'avez écrit en 2011 dans votre journal « BALMA à cœur ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas du tout. Je n'ai jamais débattu en Conseil Municipal de ces sujets.

Laurent MERIC
Pourtant vous l'avez écrit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le sujet à l'époque était la place de la Libération.

Monsieur POIRIER, vous avez la parole pour le point 14.

14. Demande de subvention à l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre du déploiement d'un système de vidéo protection urbaine

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire.

Vu la loi du 5 mars 2007 portant création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et destinée à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance,
Vu la délibération du 7 avril 2016 approuvant le financement d'un système de vidéo protection sur la commune de Balma,
Considérant l'audit de sécurité réalisé par le référent sûreté de Haute-Garonne, recensant les faits de délinquance sur la commune de Balma,
Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des personnes, de sécuriser les bâtiments publics dont les établissements scolaires et les sites sensibles et de prévenir l'atteinte aux biens, les trafics de stupéfiants et les actes de terrorisme,
Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement de l'état au titre du FIPD tant sur les études que sur la mise en œuvre d'un système de vidéo protection, il est proposé de solliciter ladite subvention,
En date du 2 août 2016, la ville de BALMA a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine. Le montant notifié s'élève à 24 890 € HT.
Le marché précité comporte les missions suivantes :

- Étude technique et financière (phase 1)
- Élaboration du projet global (phase 2)
- Préparation et assistance à l'élaboration de la demande d'autorisation (phase 3)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (phase 4)
- Assistance dans les phases d'exécution (phases 5 et 6)

Coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	**Plafond de subvention**
24 890 € HT	15 000 €
Coût des études (phases 1 et 2)	**Montant sollicité de subvention**
12 040 € HT	12 040 € HT

Eu égard aux préconisations du référent sûreté et des stratégies en matière de sécurité définies par la commune, l'estimation établie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élève à 1 417 392 € HT. Ce projet comprend 60 dispositifs, leur installation (raccordement et travaux de VRD) ainsi que le déploiement de la fibre. Le ratio HT coût/caméra est de 23 623.20 € (matériel, raccordement, VRD et fibre). Ce ratio est ramené à 12 314.87 €, hors VRD et déploiement de la fibre.

Coût de l'installation	**Plafond de subvention**
1 417 392 € HT (matériel, installation, raccordement et fibre inclus), le coût global se décompose come suit : 738 892 € HT (matériel et installation) 678 500 € HT (travaux de VRD et déploiement de la fibre)	40 % **Montant sollicité de subvention** 566 956.80 € HT (si prise en compte des travaux de VRD et du déploiement de la fibre) Ou 295 556.80 € HT (matériel et installation)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la demande de subvention dans le cadre du FIPD, autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions susmentionnées auprès du FIPD et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Henri VIDAL, élus pilote sur ce dossier a eu un souci de santé ces derniers jours et il s'excuse de ne pas être présent mais nous pouvons répondre à toutes vos questions ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur MEZINE qui m'a permis de consulter l'audit mentionné en préambule de cette délibération. J'avais une question. J'ai lu, si j'ai bien compris, qu'il s'agissait de 60 dispositifs, c'est-à-dire 60 caméras. C'est bien cela Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Vous avez bien lu.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Dans l'audit, j'ai cru comprendre dans un tableau rectificatif des emplacements des caméras et du nombre de caméras à chaque emplacement, apparemment l'auteur de l'audit préconisait 29 ou 30 caméras si j'ai bien compris les tableaux mentionnés page 51 et 52. Dans ces cas là pourquoi demander une subvention pour 60 dispositifs lorsque nous en préconisons 29/30 ? Pourquoi un tel changement Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres questions à ce sujet ?
Il faut peut-être que j'explique le processus. Ce dernier est déclenché à partir du moment où le référent sûreté de la Gendarmerie, c'est-à-dire le Major GIMBAUD, fait son audit. C'est fait sous l'angle « Gendarmerie » mais pas du tout sous l'angle « Ville ». Donc, la Gendarmerie Nationale dans le cadre de son audit préconise la mise en place de caméras de vidéoprotection sans d'ailleurs être très précis sur le type de caméra souhaité. Simplement en proposant des angles de vues, des positionnements mais du point de vue du traitement de la délinquance qui le concerne. Nous avons derrière d'autres exigences et il en est ainsi pour toutes les collectivités. Ce n'est pas l'audit du major GUIMBAUD qui sera instruit en Préfecture par les Services de l'État. Derrière, chaque collectivité rajoute ses propres orientations. Outre le fait de préserver les abords protégés dans l'audit du Major GUIMBAUD, et qui sont les entrées/sorties de ville, ou les carrefours qui les recoupent à certains endroits, nous avons rajouté d'autres éléments notamment la sécurisation d'un certain nombre d'équipements publics, comme toutes les écoles de Balma, toutes les crèches, tous les centres de loisirs, les centres sociaux. Et nous avons rajouté d'autres lieux publics tels que la Place de la Libération, le square de Noncesse, les axes du quartier Vidailhan qui ne sont pas mentionnés dans l'audit du Major GUIMBAUD. Ce dernier fait un audit qui préconise 32 caméras au sens de la sécurité « Gendarmerie Nationale », et nous en proposons 60. Lorsque nous avons fait travailler l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) sur la proposition du Major GUIMBAUD, cette dernière a, par exemple, observé que sur une voie large, une seule caméra était prévue alors qu'il en fallait deux afin de pouvoir prendre en compte deux axes de circulation. Lorsque l'on fait ces corrections préconisées par l'AMO et que l'on rajoute les exigences des élus concernant la protection de certains bâtiments, nous aboutissons à dispositifs d'une soixantaine de caméras. Ceci ne signifie pas pour qu'il n'y ait pas de confusion, que l'on vidéo-protège 60 sites. Certains sites complexes, notamment des ronds-points avec des voix larges où parfois, il y a jusqu'à 4 caméras sur un rond point ou encore des sites comme certaines écoles José Cabanis, par exemple, dont la configuration nécessite 2 ou 3 caméras.
L'audit n'est qu'une préconisation au sens de la délinquance de la gendarmerie. Après, il y a les exigences municipales qui se rajoutent à ce projet d'où le nombre de caméras différentes que vous avez pu trouver.
Je voudrais terminer sur la méthodologie. Lorsque l'AMO a fait son travail et que nous-mêmes avons rajouté les éléments, c'est le Référent Sureté qui présente le dossier de subvention au Préfet. C'est la raison pour laquelle nous le voyons en amont et qu'il fait un audit pour pouvoir défendre et justifier auprès du Préfet le besoin de ces caméras. Ensuite, nous nous sommes rencontrés avec l'AMO et le Major GUIMBAUD pour finaliser le positionnement des 60 caméras. Puis c'est le Major GUIMBAUD qui nous a aidé à préparer ce dossier de demande de subvention et qui nous a également conseillés notamment de faire deux demandes de subventions, une avec le matériel seul qui représente à peu près 700 000 € HT et une avec les travaux de VRD et raccordement qui représente 600 000 € car, en fonction de l'enveloppe budgétaire et du nombre de demandes de la part d'autres communes, il pourra soit financer l'intégralité des travaux soit uniquement le matériel.
D'autres questions ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Tout d'abord, vous nous présentez ce soir une délibération sans qu'il y ait particulièrement de détails alors que vous semblez avoir énormément d'informations sur le projet lui-même, et nous ne pouvons que déplorer de n'avoir que très peu d'informations lorsque ce type de délibération, pour un investissement aussi énorme, est présenté en Conseil Municipal. Ce n'est pas notre façon de concevoir la démocratie locale. Vous nous faites part d'une proposition d'investissement massive dont du matériel de vidéoprotection urbaine pour un montant

avoisinant les 1 700 000 € TTC. Nous pouvons noter que de 400 000 € annoncés en avril 2016, le budget consacré à cette opération est passé à 1 000 000 € lors de la présentation de vos vœux, et aujourd'hui vous nous annoncez cette somme exorbitante, soit une augmentation de plus de 400 % en moins d'un an. Alors que, depuis 3 ans vous ne cessez de nous alarmer de manière politicienne et erronée sur les finances de notre commune et que de nombreux chantiers restent en suspens faute de financement (groupes scolaires, plateaux sportifs, etc), vous vous lancez dans des dépenses somptuaires pour acquérir un tel dispositif. Tout d'abord, dispositif peu approprié aux besoins d'une ville comme BALMA où la majeure partie de la délinquance est associée à des cambriolages. Ensuite, dispositif peu efficace car il ne fait que déplacer des actes délictueux sur des zones non pourvues de caméras. Nous sommes tentés de nous interroger : jusqu'où irez-vous ? Voulez-vous en mettre partout ? Enfin, dispositif dont l'inutilité dans la prévention des actes de terrorisme a malheureusement été maintes fois démontré. Je vous renvoie aux éléments de Londres par le passé et Nice plus récemment. Nous attirons votre attention sur le fait que Toulouse qui s'est dotée d'un dispositif analogue dispose de 204 caméras pour 460 000 habitants soit 1 caméra pour 2 250 habitants alors que vous nous en proposez ce soir 60 pour 15 000 habitants c'est-à-dire 1 caméra pour 250 habitants. C'est une concentration presque 10 fois plus importante à BALMA qu'à Toulouse. Nous sommes à plus du double du nombre de caméras préconisé par l'audit de sécurité établi par un expert en la matière, certes Gendarme, mais expert quand même en tant que Référent sureté de la Haute-Garonne. Et nous pouvons nous interroger sur l'impact sur les finances de la ville. En effet, ce soir, nous ne parlons pas des frais d'entretien qui sont généralement situés entre 10 et 12 % de l'investissement initial par an, et qui ne sont bien évidemment pas abordés comme beaucoup de détails de ce projet, ce qui nous amène à une somme de 200 000 € au bas mot, chaque année sur le budget de fonctionnement de la ville, et correspond à 7 postes d'agents municipaux dont nous pouvons trouver des missions très intéressantes que l'on exposera un peu plus loin. Nous pensons qu'il y a d'autres façons plus efficaces d'améliorer la sécurité des Balmanais et que nous soutiendrions, par exemple en augmentant la fréquence des rondes de la Police Municipale, en favorisant la mise en place d'équipes d'ilotage, ou encore en augmentant les effectifs de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Mais il est vrai que vous ne pouvez sans doute pas vous éloigner de la vision dogmatique de la sécurité de vos collègues des Républicains et qui trouvent surement leur inspiration dans les actes de Nicolas SARKOZY lors de ses mandats. En effet, nous nous souvenons tous, et je vois que vous aussi, de la véritable curée dans les services de police de proximité réalisée par ce dernier. Nous retiendrons également que vous consacrez une somme très importante à la vidéoprotection mais que les actions de prévention ne bénéficient toujours pas de budget suffisant et de moyens humains associés. Il y a là des emplois d'éducateurs, d'animateurs à créer. Nous ferions le choix de l'investissement dans l'humain. Quid d'un contrat local de sécurité et de prévention qui pourrait compléter le contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui existe. Celui-ci permettrait de croiser les regards sur des questions de sécurité dans notre commune finalement très calme au sein de notre agglomération toulousaine. Je terminerai en vous disant que nous serons extrêmement vigilants quant au respect de la vie privée de nos concitoyens. En effet, aucune garantie n'est apportée par le projet actuel et sa présentation. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Beaucoup d'exagérations, de contre-vérités. Je ne vois pas en quel sens vous estimez que nous présentons les finances de façon erronée. C'est très grave de dire cela. Cela voudrait dire que nos budgets ne sont pas sincères, que nous trafiquons les chiffres. Nous présentons les finances de façon juste, telles qu'elles sont et vous le savez parfaitement. Recevoir des leçons d'utilisation d'argent public, avec l'augmentation des dépenses qui sont liées à la gestion de la majorité précédente que vous souteniez puisque vous étiez sur la liste du Maire sortant, je me permettrais de vous renvoyer, lorsque nous verrons les courbes qui sont les actions de votre gestion, à faire preuve d'un peu plus de modestie. Deuxièmement, vous parliez d'un groupe scolaire que nous ne pouvions pas faire car nous investissons dans les caméras, mais personne ne vous a dit que le groupe scolaire était prévu pour 2017 ou 2018. En 2020, nous lancerons le projet de groupe scolaire qui sera réalisé en 2021 ou 2022.

L'audit sécurité préconise un prix par caméra, un nombre de caméra uniquement pour des entrées et sorties de ville qui s'élève à une trentaine de caméras rien que pour ces dernières. Nous avons ensuite d'autres sites que nous voulons vidéoprotéger avec 30 caméras

supplémentaires. Si mes souvenirs sont bons, vous nous proposez aujourd'hui des actions concernant l'ilotage de la Police Municipal, les rondes, etc… Jamais lorsque vous souteniez la majorité à l'époque vous n'aviez augmenté les effectifs de ces services. Et vous avez voté contre l'armement de la Police Municipale.

Jean-François ROBIC
C'est cohérent.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui c'est cohérent… Surtout, nous n'avons pas la même vision des choses. J'ai envie de vous dire que si l'on veut un système de vidéoprotection efficace, il faut qu'il maille le territoire. Notre ville a une disposition qui, il est vrai, n'est pas très favorable pour ce type de dispositif dans le sens où il faut mettre beaucoup de caméras si l'on veut contrôler les très nombreuses entrées et sorties de ville. Nous sommes une ville à 6 entrées au moins. Avec la route de Castres, il faut compter une entrée en une sortie supplémentaire ainsi qu'une sortie supplémentaire par la route de Flourens. De ce côté-là, nous en sommes à 3. Vous comptez la route de Mons à une extrémité et vous comptez le rond-point des Aérostiers. Vous comptez en plus la rue Saint Jean, l'avenue Pompidou, la Tuilerie, le chemin du Chapitre, etc. À investir, nous avons préféré le faire de façon efficace, c'est-à-dire pouvoir retracer le trajet d'un véhicule si un problème intervient auprès de commerces, de particuliers pour remonter de façon efficace et permettre les perquisitions faites à la demande d'un procureur de la République qui nous saisit via la Gendarmerie. Nous avons donc effectivement décidé un dispositif efficace. Pour ce qui est des coûts, il est très difficile d'avoir une idée de coûts avant le lancer les études. Les coût annoncés étaient ceux annoncés par des communes telles que Saint Orens ou Castanet, mais qui par exemple, prenaient en compte uniquement le coût des caméras. Dans le coût des caméras, je vous ferai remarquer que le Major de Sécurité GUIMBAUD nous a indiqué que des caméras de bon niveau devaient se situer entre 10 000 € et 15 000 €. Si l'AMO vous propose des prix supérieurs, ce n'est pas bon, n'y allez pas. Nous sommes à des prix de 12 000 € par caméra ce qui est tout à fait correct. Ce qui coûte très cher, c'est le déploiement de la fibre, technique devant être amenée pour ces dispositifs et qui double quasiment le tarif. Dans le prix annoncé par les communes, il faut savoir s'il est hors raccordement ou avec raccordement. Je peux vous dire que les communes communiquent sur les prix hors raccordement. Lorsqu'on annonçait 400 000 € ou 1 000 000 €, on parlait plutôt « coût de caméra ». Il est vrai que si l'on rajoute le réseau, il y a une inflation de ces prix mais dans la programmation pluri-annuelle des programmes que nous faisons, nous avons chiffré la totalité des programmes que nous menons qui sont nos engagements jusqu'à la fin du mandat. Naturellement, nous avons intégré ce coût de caméras, et je peux vous assurer que, malgré ce coût, notre programme électoral sera respecté. J'espère vous avoir apporté quelques éléments, bien que je sois persuadé que je ne vous ai naturellement pas convaincus sur ce dossier. D'autres questions ? Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI
Convaincu, si. Nous sommes absolument convaincus dans notre groupe qu'il faut faire quelque chose à ce niveau. C'est une nécessité. Absolument convaincu et sans réserves. Ceci étant, lorsque j'ai reçu les papiers, je vous assure que j'ai été stupéfait. Et quand j'entends maintenant que l'entretien peut aller jusqu'à 200 000 € par an.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais ce n'est pas vrai ça.

Jean-Jacques CAPELLI
Je ne sais pas. J'ai entendu ce chiffre et il me fait peur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela dépend selon l'idéologie, selon que l'on est Front de Gauche, Europe Écologie, les Verts…

Jean-Jacques CAPELLI
Ce n'est pas pour démonter le projet mais c'est simplement pour discuter. Il y a peut-être un compromis à trouver. On voit que la fibre coûte très cher, Monsieur le Maire. Avant qu'il y ait la

fibre, des communes avaient de la vidéosurveillance. Elles faisaient sans la fibre. Première question : peut-on le faire sans la fibre pour économiser 600 000 € ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a deux systèmes. Le système avec la fibre et le système WIFI.
Le système WIFI est abandonné, obsolète et non efficace. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas d'autres systèmes techniques que la fibre. Nous avons également consulté plusieurs entreprises pour avoir justification de ces prix. Il s'avère que ces prix sont relativement bas par rapport à ce que feraient des entreprises privées. Ce sont des prix réalisés par Toulouse Métropole. Nous passons par ces derniers pour fibrer la commune car ce sont des prix très compétitifs, sachez le. Mais c'est effectivement un coût très élevé. Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que c'est un montant assez important compte tenu du contexte. On ne sait pas tellement aujourd'hui quelles économies doivent encore faire les villes, mais je le réitère, comme le disait mon collègue Jean-Jacques CAPELLI, sur le principe de la vidéoprotection, conformément aux engagements de campagne, nous n'y sommes pas opposés bien évidemment. Il n'y a pas de problèmes sur le sujet. Cependant, en termes de méthode, ne pensez-vous pas qu'il eut été peut-être judicieux et de bon sens de mettre d'abord les 30 caméras préconisées par le Major GUIMBAUD, et peut-être après quelques années d'usage, faire le bilan afin de savoir si l'insécurité diminue et si les actes de délinquances baissent, puis éventuellement l'augmenter ou le maintenir à un chiffre stable.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, mais le problème est que les caméras qui sont proposées par le Major GUIMBAUD sont des caméras stratégiques pour la gendarmerie. Nous n'avons pas forcément en tant que ville les mêmes objectifs que la gendarmerie. Il me semble qu'à mettre en place des dispositifs couteux payés par la ville autant faire en sortes que quand même, cela profite aussi beaucoup en l'occurrence à la ville et aux Balmanais. C'est pourquoi nous avons préféré mener en même temps l'équipement des caméras devant les écoles, les crèches, le collège et les centres de loisirs.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
J'avais une autre question concernant plus votre vision personnelle sur la question. J'ai lu une phrase très intéressante dans le rapport du Major GUIMBAUD. Vous avez précisé que c'est sous l'œil professionnel de gendarme, donc c'est un angle de vue très précis. Il est écrit page 9 : « But de la Vidéoprotection : renforcer le sentiment de sécurité ». A mon sens, ce n'est pas une phrase anodine. Je me dis que finalement selon vous, à titre personnel, comme l'a un peu évoqué Monsieur ROBIC dans son intervention, ne craignez vous pas, non pas une baisse ou une résolution du problème de la délinquance avec des caméras de vidéoprotection, mais un déplacement de la délinquance ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne suis pas là pour ne pas mettre de caméras, pour que la délinquance, qui est chassée dans les communes dans lesquelles ils les déploient, vienne à Balma. A fortiori, c'est la question qu'il faut se poser. Saint Orens s'équipe en caméras, Montrabé, ville socialiste, l'a déjà fait depuis quelques temps, ainsi que Castelginest. Donc la délinquance est sans doute peut-être découragée ou bien contrainte de ne pas aller vers des communes où il y a des caméras, et peut-être c'est vrai, d'aller un peu plus dans les campagnes. Il est vrai que lorsqu'on discute ave le Capitaine de Gendarmerie de BALMA qui s'occupe de 36 communes de la communauté de Brigade, on note un départ des délinquances vers les campagnes ce qui n'était pas le cas avant. Peut-être que la vidéoprotection y est pour quelque chose. Mon rôle est de protéger avant tout le patrimoine des Balmanais et les Balmanais.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Évidemment protéger le patrimoine des Balmanais, et protéger également les Balmanais eux-mêmes bien entendu. J'imagine que tout le monde dans cette salle le souhaite et je n'ose pas imaginer une personne qui soutiendrait le contraire. S'agissant de la position de notre groupe « Les Balmanais », compte tenu du prix, je le maintiens, nous pensons qu'il eut été de bon sens

et de raison de suivre les recommandations du Major GUIMBAUD même si c'est un point de vue de la Gendarmerie, et de commencer par 30 caméras, puis ensuite compte tenu des éléments budgétaires de faire ensuite un bilan. C'est notre position ; c'est le débat démocratique. Notre position concernant cette délibération sera une abstention, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. De toute façon les 60 caméras ne seront pas déployées en un mois car il y a du travail. Ce déploiement est échelonné dans l'année voir les deux ans qui viennent. Concernant les garanties, si on joue sur les peurs, bien sur qu'il y a des garanties. Ce sont des garanties que l'on doit au Préfet. Tout est déclaré avec une CNIL, un contrôle très strict, un visionnage très strict des images fait dans certaines conditions et on ne peut pas laisser penser que les choses se font à la légère. Tout ce qui est hors domaine public est flouté. C'est une obligation et un contrôle est fait à ce niveau sur les caméras qui seront mises en place. Nous ne ciblons que les espaces et bâtiments publics. Même pour un commerce, on ne peut pas aller au-delà de la façade de ce dernier. La façade est floutée. C'est le commerçant qui doit mettre des dispositifs en place. Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL
Une résidence privée n'est pas protégée pour autant pas des caméras qui seraient dans le quartier ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas du tout.

Mathilde PREVEL
Du point de vue de la sécurisation des Balmanais qui se sentiraient mieux protégés par les cambriolages, il n'y a pas cette garantie-là ? Ce n'est pas un argument.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, cette garantie n'y est pas. On peut relever des plaques minéralogiques, des visages, un mouvement de personnes. En fonction, on détermine le choix du type de caméra et effectivement ensuite, avec les plaques d'immatriculations, les gendarmes font leur enquête.

Mathilde PREVEL
Ne craignez-vous pas que la Gendarmerie, vu que nous sommes tout de même une commune riche qui a quand même le privilège de s'écouter à hauteur d'un budget pareil, se désintéresse un peu de la surveillance de notre commune pour aller justement surveiller beaucoup plus aisément les zones rurales qui n'ont pas les moyens de financer de tels équipements ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, parce que ce n'est pas de la vidéosurveillance mais de la vidéoprotection, c'est-à-dire qu'il n'y a personne derrière les écrans qui surveille. C'est un outil d'enquête pour la gendarmerie qui se sert de ces outils suite à un fait qui s'est passé ; elle peut alors contrôler les films pour voir ce qu'il s'est passé. Je prends souvent l'exemple de cette personne, comme vous l'avez sans doute entendu ou lu dans la presse, qui avait été retrouvée dénudée un soir route de Castres pleine de boue et qui avait pris un véhicule alors qu'elle faisait du stop. Je me suis toujours dit que si nous avions eu des caméras de vidéoprotection au rond-point de Leroy-Merlin et du chemin de Ribaute et de la route de Flourens, nous aurions pu remonter à l'individu qui l'avait agressé. C'est dans ce cadre que ces dispositifs sont mis en place. Cela dissuade car dans les communes où les caméras sont installées, il y a beaucoup de sollicitations de la Gendarmerie, une à deux fois à Castanet mais également une baisse de la délinquance quand on discute avec les élus, les habitants et les gendarmes du secteur. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Ou en êtes-vous exactement dans le projet ? Vous parlez de 60 caméras. Cela veut dire que vous avez bien défini les lieux, les angles de vues. Vous avez phasé tout cela ? Et par qui a-t-il été conçu ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Un groupe de travail a été créé sous la direction de l'Adjoint à la sécurité Henri VIDAL qui a fait un très gros travail avec l'AMO et le Major. Puis, un pilotage s'est fait avec les élus de la majorité qui souhaitaient s'intégrer ce groupe de travail, avec notamment Bernard GODARD, Lydie LENOBLE, Anne MASSOL. Nous avons avancé petit à petit avec l'AMO en indiquant tous les sites que nous souhaitions vidéoprotéger. L'AMO est ensuite revenue vers nous en précisant quel était le nombre de caméras et le montant en fonction des identifications que l'on souhaitait faire telles que voir des individus, des plaques d'immatriculations. À partir de la, nous avons priorisé des secteurs. Une fois les secteurs priorisés, nous avons fait faire un chiffrage en se posant la question si cela nous paraissait très important ou moins. Nous avons donc supprimé certains secteurs, confirmés d'autres. Nous en sommes donc aujourd'hui à cet état de projet chiffré dans la délibération. Nous allons engager prochainement les travaux avec Toulouse Métropole pour la fibre, puis après l'AMO va être chargée comme cela vous est indiqué ici de monter le marché, de faire le DCE, d'analyser les offres et de nous faire une proposition de prestataires. Et suite à cela, les caméras seront installées.

Laurent MERIC
Il y a quelques temps déjà, à la fin d'un Conseil Municipal mais en dehors de l'ordre du jour, dans les questions diverses, vous aviez indiqué votre volonté d'installer ces caméras de vidéoprotection. Vous aviez alors dit que vous réuniriez une commission d'éthique, ou quelque chose comme ça, sous l'égide de Monsieur VIDAL. Si je comprends bien, c'est ce groupe de travail qui a été constitué.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non.

Laurent MERIC
Expliquez-nous donc ce comité d'éthique et comment il est constitué ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le comité d'éthique est constitué après pour vérifier que tout se passe dans les règles de l'art au niveau du respect de la vie privée, du floutage des dispositifs, etc. Nous n'en sommes pas encore à cette étape et je ne peux vous en dire plus. Il est certain que des communes l'ont mis en place et je ne suis même pas certain que ce ne soit pas obligatoire. J'avais dit que je souhaitais ouvrir ce Comité d'Éthique à un élu de votre groupe. Mais ce comité sera constitué une fois les caméras en place.

Laurent MERIC
Une dernière question. Ou seront centralisées les images enregistrées et qui aura la charge de les exploiter ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les vidéos seront conservées sur une durée limitée permettant une perquisition et l'examen de celles-ci. Mais dans un délai réduit. Généralement c'est entre 10 et 30 jours. Pour notre part, nous avons évoqué 10/15 jours. Le CSU, centre de supervision si on peut l'appeler ainsi puisqu'il n'y a personne devant l'écran, sera positionné dans un local protégé à la Police Municipale. Je vous le dis car la proposition a été faite d'installer un poste également dans le bureau du Maire au cas où le matériel tomberait en panne au niveau de la Police Municipale. J'ai trouvé qu'éthiquement, ce n'était pas correct et j'ai refusé cette installation. Pour votre information, les Maires d'Aucamville et Launaguet auraient un ordinateur de surveillance de vidéoprotection dans leur bureau.

Laurent MERIC
Ce n'est pas ma question.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non mais je me permets de vous le dire. C'est en tout cas ma réponse. D'autres questions ? Monsieur LEMAGNER ?

Fabien LEMAGNER
Je suis très heureux que nous protégions les écoles, les crèches et le collège particulièrement. Cela me semble des actes très positifs. Je crois qu'il n'y a pas de débat aujourd'hui sur la nécessité de mettre en place une vidéoprotection. C'est un mouvement inéluctable. Je pense que toutes les communes vont s'y mettre progressivement. Vous pointez son coût mais je voudrais simplement parler du coût humain d'une agression ou d'un cambriolage, et je voudrais vous dire que c'est parfois trop tard. Mais si cela permet de retrouver des objets, de condamner des personnes qui se sont mal comportées, je pense que c'est important de le faire. Une agression a un impact très fort sur les personnes que ça touche. Vous pensez que cela n'arrive pas mais malheureusement, quand cela vous touche, vous serez content que l'on puisse identifier les personnes qui se sont introduites chez vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur LEMAGNER. Ce sera la conclusion de ce débat. Nous avons compris votre position que vous avez largement exprimée.

Charles NIETO
J'aimerais simplement amener des éléments au débat…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour l'instant, la parole, c'est moi qui la donne et pour l'instant, je ne vous l'ai pas donnée, si tant est que l'on en ait besoin. Donc, je vous demande Monsieur NIETO, après un débat fourni et correct, de faire relativement court s'il vous plait.

Charles NIETO
Comme toujours Monsieur le Maire. Comme on le disait, nous sommes très disposés à protéger et à sécuriser les habitants. Il n'y a pas à revenir en arrière ou interpréter quelle que soit la position. Pour autant, j'analyse quand même un certain nombre d'éléments, et lorsque l'on voit un coût de 1,5 million, on s'interroge sur l'efficacité. Il est vrai que c'est dans l'air du temps, sauf que lorsque nous sommes gestionnaires ou que l'on essaie de réfléchir, des analyses et des rapports de la cour des comptes et sénateurs qui disent tout le contraire. Je souhaite que les Sénateurs et que la Cour des Comptes se trompent. Pour autant, ils disent concrètement qu'au point de vue investissement et restitution, il ne faut pas laisser penser aux citoyens que tout le monde va être protégé et que c'est efficace. Ils disent notamment sur la protection que cela sert pour la gendarmerie et la police à hauteur de 1 ou 2 % de situations. Cela peut aider, mais pas solutionner. Donc une fois que l'on a donné tous ces éléments, on peut réfléchir sur l'opportunité ou pas d'avoir un avis pour ou contre. Comme on disait, il y a peut-être nécessité, et c'est une question politique, pour assurer la sécurité des citoyens notamment de Balma, d'assurer le développement de la Gendarmerie, voir de la Police, pour ce qui concerne la zone de Police et plutôt d'influencer en ce sens. Il me semble que la protection des citoyens, dans l'égalité de la République, c'est de la responsabilité de l'État. Et aujourd'hui, une nouvelle fois nous prenons la responsabilité de ce qui est dédié à l'État. Donc, pour ma part, une fois tout cela exposé, on peut comprendre le positionnement des uns et des autres et chacun pourra l'exprimer d'une façon différente. Pour autant, je refuse l'idée que l'on considère que notre groupe ne prend pas position pour le développement et la protection de l'ensemble des citoyens. Il est hors de question d'avoir une ambigüité à ce sujet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne donnerai plus la parole après mes propos et nous passerons au vote, pour simplement vous dire que cette demande de subvention est quand même faite au Préfet via l'État. C'est quand même ce gouvernement qui a mis en place ce dispositif pour encourager les communes à installer la vidéoprotection. Alors, je sais bien, je ne suis pas toujours d'accord avec le Gouvernement, mais tout de même on ne peut pas dire qu'il le ferait si c'était inefficace. Vu la gestion assez calamiteuse de nos finances publiques, si cela n'était pas justifié, je pense que l'État et le Gouvernement, n'auraient pas fléché des dispositifs qui ont été mis en place récemment pour assurer la vidéoprotection et encourager les communes à l'installer. Quant au développement de la gendarmerie, cela ne dépend pas de nous. Retournez-vous vers le gouvernement ou les gouvernants quels qu'ils soient. Aujourd'hui, nous savons très bien qu'à

BALMA par exemple, il manque à peu près 8 gendarmes par rapport à la population à couvrir. Quand j'entends dire que les gendarmes de BALMA sont en nombre suffisant, c'est une méconnaissance du dossier. L'État a mis en place ce dispositif et nous actionnons ce dispositif. S'il l'a mis en place, c'est que c'est efficace. Cela ne vous a pas convaincu, pourtant certains sont proches de la famille politique qui gouverne. Mais c'est un fait. En tous cas, ce dispositif a été mis en place par l'État.
Donc, je vous propose de passer maintenant au vote concernant cette délibération. Des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix avec 4 abstentions (Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) et 8 votes contre (Groupe « Balmavenir » : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Je vais laisser la parole à Marc VERNEY pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

15. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Marc VERNEY
Merci Monsieur le Maire. Le débat d'orientation budgétaire et s'inscrit dans un calendrier que vous avez l'habitude de voir tous les ans :

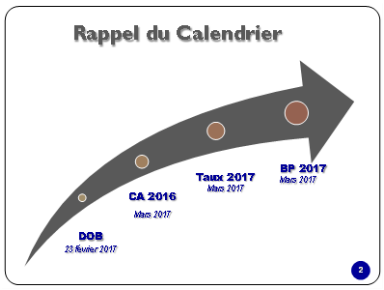

Le Débat d'Orientations Budgétaires a été précédé, par l'intermédiaire de la convocation du Conseil Municipal, d'un rapport. Je vous rappelle un élément important. L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, que l'on appelle la loi NOTRE, a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientations Budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le décret du 24 juin 2016 a même précisé le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires. S'agissant du rapport lui-même, donc du document sur lequel va s'appuyer ce débat qui vous a été transmis ces nouvelles dispositions imposent pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. C'est la raison pour laquelle nous vous avions donné tant de précisions et de détails dans le rapport.
Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que les effectifs des structures, des dépenses de personnels, des durées de travail effectif. Le rapport est transmis au Préfet ainsi qu'au Président de l'Intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours qui suivent son examen en Conseil Municipal. Il sera donc accessible à la population. Je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive car il est très complet et essayer de m'arrêter sur les points essentiels du rapport de manière à engager notre débat avec les points principaux.

Dans un premier temps, le budget que nous allons élaborer s'insère dans un contexte et un environnement macro économique. Sans rentrer dans les détails, au 4ème trimestre 2016, le PIB en

volume de la France est en hausse de 0.4 % sur 3 mois selon l'INSEE, ce qui fait en cumul sur 12 mois une progression de 1,1 %. Pour rappel, le PIB s'élève à 218 milliards d'euros. En comparaison, le montant du PIB national des Etats Unis a progressé de 4 % et celui de la zone Euro de 2,5 %.
Pour 2017, l'INSEE prévoit une croissance de 1.2 %. Le Gouvernement quant à lui anticipe une croissance de 1.5 % que le Haut Conseil des Finances Publiques chargé de l'évaluation de la crédibilité des prévisions budgétaires a qualifié d'optimiste rajoutant, il tend à s'écarter du principe de prudence qui permet d'assurer au mieux le respect des objectifs et des engagements. Quoi qu'il en soit, c'est bien sur cette prévision de 5 % de croissance du PIB que nous allons construire notre budget.
L'inflation est relativement contenue à 0.6 % pour 2016. Sa prévision est pour 2017 de 1,4 %. Ce scenario repose principalement sur une projection des prix des produits pétroliers. Ces indicateurs externes à nos communes, puisque nous n'avons pas d'action particulière dessus, constituent des prévisions et les éléments principaux qui auront une incidence néanmoins sur l'exécution de notre budget en 2017.
Une revalorisation des bases fiscales de 0,4 %
Un autre élément Important pour notre budget est la Loi des Finances 2017 puisque qu'au Parlement est présenté un projet de loi qui est ensuite voté. Tous les articles de cette Loi de Finances n'ont pas une incidence sur notre budget mais un certain nombre sont quand même importants. J'en ai relevé quatre.
La première concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités locales, qui d'ailleurs devait être réformée avant de poursuivre sa baisse. Finalement, au dernier moment il a décidé de renoncer à réformer la DGF en supprimant l'article 150 de Loi des Finances qui devait la restructurer, cette dotation étant assez complexe difficilement lisible et pas parfaitement équitable. Cela dit, la contribution à l'effort de redressement des comptes publics qui représente 50 milliards d'euro reste d'actualité. Pour la seule année 2017, et bien que réduite de moitié pour le bloc communal tel qu'annoncé par le Président de la République à la clôture du congrès des Maires le 2 juin 2016, la minoration de la DGF pour les collectivités locales s'élèvera à 2, 63 milliards d'euros en 2017 au lieu des 3,67 milliards prévus au début. Pour les seules communes, ça s'élève à 1 milliard d'euros. Tout cela peut sembler des chiffres importants assez éloignés de notre commune. Pourtant, pour BALMA et c'est là que cela va avoir un impact direct sur notre budget, l'effort s'élèvera encore à 150 000 € en 2017, ce qui fait porter le total de la réduction de cette DGF à 850 000 € depuis 2014. Concrètement, lorsqu'en 2013, nous avions une DGF qui s'élevait à 1 600 000 €, elle ne sera plus que de 750 000 € en 2017. Pour faire face à cette réduction drastique, certaines communes ont décidé d'augmenter leurs impôts, d'autres de réduire les services à la population et aux associations. BALMA a choisi une autre voie, celle de procéder à l'optimisation de ses dépenses.
Deuxième élément de la Loi de Finances qui aura un impact sur la commune, il s'agit de la péréquation horizontale qui a plafonné à 1 milliard d'euros (FPIC). Concrètement, pour nos communes, il s'agit d'une atténuation de produits et cela va avoir une incidence sur une réduction de nos recettes de 35 000 €. Il y a néanmoins, pour aider les collectivités dans les investissements, des possibilités d'investissements notamment un soutien à l'investissement local qui s'élève à 1 200 000 000 € réparti en 3 enveloppes :
150 000 000 € pour le pacte Etat/Métropole,
450 000 000 € distribuée par les Préfets de Région au titre des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes des bâtiments, sécurisation des bâtiments publics, mobilité, hébergement) ; c'est dans cette enveloppe que nous allons chercher la subvention qui va accompagner notre budget de vidéoprotection ;
600 000 000 € destinée pour les Bourgs centre et les développements de territoire ruraux.

Dernier élément nous concernant et faisant partie de la Loi de Finances, c'est l'approbation des bases fiscales. Vous savez que les bases sont les éléments sur lesquels viennent s'appliquer le taux d'imposition que nous voterons au prochain Conseil Municipal. Ces bases évoluent néanmoins naturellement selon deux phénomènes : selon l'inflation (calcul présenté et imposé par la Direction Générale des Finances) et l'augmentation du nombre d'habitations. Deux phénomènes tendent à faire progresser ces bases. C'est donc la progression liée à l'inflation et la progression liée au nombre. Sachant que pour ce qui concerne l'inflation, les bases augmenteront dans le cadre de la Loi Finances 2017 de 0.4 %.
Je dois vous apporter également d'autres éclairages qui sont aussi une de nos obligations au titre de la loi NOTRE, c'est de rentrer dans le détail de la structure de notre dette. Je vous présente quelques chiffres principaux :

- Endettement au 31 décembre 2016 : **10 924 658 €** *(- 9.07 %)* : c'est un montant important pour notre commune qui tend à s'amortir tous les ans néanmoins car nous remboursons notre dette :
  . 78 % de cette dette, soit 8 500 000 € : crédits à taux fixe.
  . 10 % soit 1 100 000 € : crédits à des taux variables.
  . 12 % soit 1 300 000 € : crédits structurés que dans certains organes de presses ont été qualifiés d'emprunts toxiques.
  Les emprunts que nous avons contractés depuis notre arrivée pour financer le cœur de ville et le quatrième groupe scolaire ainsi que celui que nous avons contracté pour rembourser par anticipation ce que nous souhaitions renégocier pour revoir leur taux à la baisse (renégociation que nous avons effectué l'année dernière) l'ont été à taux fixe.
  Ces 11 000 000 € de dettes sont aujourd'hui dans le compte administratif de la commune et financés à un taux moyen de 2,7 % ; la durée moyenne est d'un tout petit peu moins de 11 ans.

- Annuité de dette en 2017: **1.448 424 €** (287 978 € d'intérêts 1.160 446 € de capital)

- Dernier point qui témoigne de la capacité de nos finances, c'est la capacité de désendettement de notre commune qui est portée à deux ans et 9 mois fin 2016, contre 3 ans et 3 mois fin 2015. Cette capacité de désendettement est calculée sur la base du rapport entre l'encours de la dette et notre épargne brute sur laquelle je reviendrai plus tard. C'est concrètement le nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser la dette si nous affections la totalité de notre épargne brute, notre autofinancement, à nous désendetter, mais auquel cas nous ne financerions aucun projet bien évidemment.

Les orientations budgétaires :
Nous reprenons exactement les mêmes axes et la même stratégie que l'année dernière. C'est dans un premier temps la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Le budget est constitué de deux sections : fonctionnement et investissement. Il est important de sortir un excédent de la section de fonctionnement puisque c'est ce dernier qui va financer ou largement contribuer au financement des investissements qui sont vertueux et préparent l'avenir.

L'objectif est :

La stabilisation des dépenses de fonctionnement
Il est fondamental de ne pas relâcher nos efforts conduits, compris et acceptés par les agents et les élus et qui ont pour objectif de compenser la baisse des dotations de fonctionnement et plus généralement la baisse de nos recettes puisque vous verrez que ces dernières, malgré le nombre d'habitants, baissent globalement. Elle nous permet également de faire face aux annuités de la dette qui sont lourdes depuis 3 ans (1 500 000 € de remboursement, montant élevé) ; et enfin pour répondre aux attentes de la population qui sont toujours nombreuses et une population toujours plus exigeante et en attente de services. Et c'est tout à fait normal.

La maîtrise de la masse salariale
La masse salariale d'une commune comme BALMA représente entre 55 et 60 % de ses dépenses. C'est le poste central des dépenses de fonctionnement. C'est donc un poste essentiel. Ce personnel est nécessaire et contribue largement à la qualité du service rendu à la population. Il s'agit donc là d'un défi qui consiste à ne pas laisser filer cette dépense centrale dans notre budget mais tout en veillant à conserver le bien-être au travail, l'engagement et le sens du service délivré par nos agents.

La reconstitution de la capacité d'autofinancement
Pas d'augmentation des taux communaux en 2017
Une maîtrise du poids de la dette
La maitrise des dépenses va nous permettre de reconstituer une capacité d'autofinancement car cette dernière vise un seul objectif : constituer un levier d'autofinancement solide pour financer notre programme électoral sans céder à deux facilités qui pourraient être de faire appel aux deniers du contribuable en augmentant les impôts ou faire appel aux deniers du banquier en contractant des emprunts.

Le fonctionnement : les recettes
Nos recettes réelles vont baisser de prés de 400.000 €
Ces recettes vont tourner autour de 17 500 000 €. Le budget n'est pas encore calé en détail. Elles seront néanmoins en baisse de 400 000 €.
Pour information, nous avions prévu une baisse de 480 000 € l'année dernière, que certains avaient qualifié d'un peu exagéré et dans les faits elle s'élèvera à 120 000 € grâce au fait que nous avions eu une recette exceptionnelle de 300 K€ liée aux taxes additionnelles et tout ce qui est droit de mutation, avec un peu plus de mutation que prévu.
Sans quoi, nous aurions eu une baisse de recettes de 420 000 € pour 480 000 € budgétés. Nous avions donc eu raison d'être prudents. Il est vrai que cette baisse de 400 000 € est prudente mais de toute façon, nos recettes seront en baisse.
Il y a une légère baisse des impôts et taxes autour de 13 000 000 €. La taxe foncière et la taxe d'habitation seront en progression de 80 000 €. L'augmentation des bases et l'inflation vont générer une augmentation de la fiscalité des ménages de l'ordre de 90 000 €. La fiscalité des ménage de BALMA est de 5 500 000 €.
L'autre partie des impôts et taxes sont constitués par l'attribution de compensation que nous reverse la Métropole puisque c'est elle qui collecte la fiscalité des entreprises et s'élève à 6 400 000 €. Elle sera en baisse de 85 000 €.
Toujours dans les impôts et taxes, nous avons la Dotation de Solidarité communautaire qui sera également en baisse de 30 000 € et les droits de mutation qui seront aussi en baisse de 150 000 € puisque nous avons vraiment eu une année un peu particulière sur 2016. Concernant les autres recettes, nous aurons une stagnation des dotations et participations à hauteur de 2 700 000 € car toutes les collectivités sont concernées par le fonds de redressement des finance publiques au regard de la situation financière de certaines d'entre elles. Il ne faut pas s'attendre à une progression des subventions et autres participations. Cela dit, la DGF sera en baisse de 150 000 €. Nous aurons quand même d'autres organismes comme la CAF qui nous accompagne pour la jeunesse, l'éducation, le scolaire, les ALAE dont la subvention est en progression. Les autres participations seront en baisse.
On prévoit une stagnation des produits et services de la commune et une baisse des atténuations de charges.

Le fonctionnement : les dépenses
Poursuite d'une gestion rigoureuse pour contenir l'augmentation des dépenses
Cela fait partie de nos axes centraux et on ne va rien lâcher sur les dépenses de fonctionnement.
Ces dépenses vont être en augmentation de l'ordre de 3 %.
Quelles sont les dépenses ? Une légère hausse de 3 % de la masse salariale (GVT, augmentation effectifs Police Municipale, groupe scolaire José Cabanais + ALAE) : même si elles font l'objet d'une vigilance particulière et sont encadrées dans notre commune par une politique de recrutement 0, ces dernières progressent sous l'effet de mesures réglementaires comme l'augmentation du SMIC, du point d'indice, les cotisations retraites, cotisations accidents, l'intégration des primes dans le cotisations de la CNRACL, le reclassement statutaire des agents de catégories A et C, l'évolution mécanique des carrières, les renforts temporaires de certains services, l'augmentation des participations aux chèque déjeuners qui ont fait l'objet d'une augmentation).
Nous aurons également une légère hausse des charges à caractère général de 5 % car il va falloir louer des algecos pour l'ilot Rivière. Nous allons subir la revalorisation des tarifs de fluides et des marchés publics ainsi que des éléments autour de classes supplémentaires et de places en crèche.
Il y a une très légère hausse des autres charges de gestion courante concernant principalement les subventions aux associations. Mais il y aura une progression concernant l'AVSB et dès lors que l'on a des classes supplémentaires, il y a un besoin supplémentaire et donc un besoin d'accompagnement supplémentaire également.

Le Fonctionnement : les charges à caractère général
Nous poursuivrons la maîtrise des charges : elles resteront très en deçà de 2013
Elles seront en progression de 5,35 %. Après deux années de très forte baisse, puisque nous avons procédé à une optimisation de ces dépenses, nous repartons dans un « trend » légèrement en hausse mais de toute façon très en deçà des dépenses que nous avions l'habitude de réaliser en 2013.

Lorsque l'on décline le coût de la masse salariale par habitant, et qu'on le compare avec la strate, vous voyez que dans la strate de communes comparables à la nôtre nous sommes à 660 € par habitant. A Balma, nous avons atteint 608 € et nous avons l'ambition de descendre à 571 €. C'est moins par la baisse de la masse salariale puisqu'elle va augmenter, que par le nombre d'habitant. Si on regarde précisément les effectifs de la commune, vous constatez que lorsque l'on cumule les effectifs titulaires et les contrats aidés, nous restons là aussi en dessous de 2013 à 250 agents Municipaux encore une fois avec plus de services (allo mairie, la navette séniors, le nombre d'ATSEM pour le 4ème groupe scolaire,…) tout cela avec un nombre d'agents inférieur à 2013.

L'investissement :
Nos recettes seront limitées.
Quelles sont nos recettes ?
Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en très forte diminution : une partie (16 %) de la TVA nous est remboursée l'année N-2 des investissements. Nous allons avoir une chute très importante de ces recettes d'investissements puisque le FC TVA qui s'élevait à 1 400 000 € ne sera plus que de 270 000 € en 2017.
On bénéficiera néanmoins de la vente du dernier local du cœur de ville de 280 000 € TTC.
Nous n'aurons aucun recours à l'emprunt.
Enfin, nous tablons sur des subventions à hauteur de 8 % de nos dépenses d'équipement.
Le levier principal réside dans notre propre capacité d'autofinancement, notre capacité à bien gérer notre section de fonctionnement pour autofinancer notre section d'investissement.

L'Investissement : les dépenses
Nos dépenses ne pourront excéder le montant de nos fonds propres

RAR (Restes à Réaliser) 2016
La fin d'un programme en cours inscrit dans une Autorisation de Programme (AP) Cœur de Ville – Ilot Libération pour 35 000 €

Projets
Réhabilitation et extension de la Bibliothèque en AP/CP présenté au prochain Conseil Municipal
Requalification des bâtiments « Presbytère et locaux associatifs » en AP/CP
L'aménagement anti-intrusion sur plusieurs sites du domaine public
La vidéo protection
L'aménagement des berges du ruisseau Noncesse
Sécurisation périmétrique et volumétrique des écoles
Numérisation des écoles
Accessibilité handicapés – mise aux normes
Extension du groupe scolaire Gaston Bonheur

Poursuites de l'entretien des équipements existants
Travaux d'entretien et de réhabilitation des équipements et bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, mairie, crèche, centres sociaux, etc.)
Renouvellement des ressources techniques (matériel, véhicules, informatique)
Poursuite de la modernisation de l'éclairage public
Aménagement urbain et environnemental.

Je vais terminer par un tableau qui est à mon sens l'éclairage le plus complet et le plus exhaustif de notre présentation. Je souligne juste un point. Par rapport au rapport d'orientations budgétaires qui vous a été transmis, il y a une petite modification car nous nous sommes rendu compte cet après-midi qu'une erreur s'était introduite dans les charges de fonctionnement courantes de l'année 2014. Ce n'est par 15 000 000 € pile comme mentionné dans le rapport, mais ils étaient en réalité à 14 569 000 €.

L'EPARGNE NETTE PREVISIONNELLE 2017

K€	2013	2014	2015	2016 (prévisionnel	2017 (prévisionnel
Produits de fonctionnement courant	16 973	17 624	17 545	17 430	17 055
- Charges de fonctionnement courant	14650	14 569	13 362	13 699	14 588
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**2 323**	**3 055**	**4 183**	**3 731**	**2 467**
+ Solde exceptionnel large	**-129**	**207**	**23**	**233**	**12**
= Produits exceptionnels larges*	104	252	50	239	22
- Charges exceptionnelles larges*	233	45	27	6	10
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**2 194**	**3 262**	**4 206**	**3 964**	**2 479**
- Intérêts	428	393	412	251	287
= EPARGNE BRUTE (EB)	**1 766**	**2 869**	**3 794**	**3 713**	**2 192**
- Capital	792	1 014	1 166	1 228	1 146
= EPARGNE NETTE (EN)	**974**	**1 865**	**2 628**	**2 485**	**1 046**

POUR MÉMOIRE EPARGNE NETTE AUDIT FINANCIER AVEC SCENARIO AU FIL DE L'EAU :

= EPARGNE NETTE (EN)	**974**	**702**	**- 999**	**- 1320**	**- 1271**

Comment se lit cette chaine de l'épargne. Nous avons les dépenses réelles, les recettes réelles, en dessous les charges, les dépenses de fonctionnement réelles. La différence donne un excédent brut courant qui sert à compenser d'une part la partie des charges et dépenses exceptionnelles.
Retenez que « recettes – dépenses » donnent l'épargne de gestion. Cette dernière dont vous voyez la progression depuis 2013 sert à payer les intérêts de la dette, ce qui nous amène à obtenir l'épargne brute avec laquelle nous payons le capital de la dette, ce qui nous donne l'épargne nette. Cette dernière constitue le taux de financement que j'ai évoqué tout à l'heure. C'est très important de voir comment se compose, se construit, et se constitue cette épargne nette puisque c'est le levier principal d'autofinancement et de financement de l'investissement. Il est également assez intéressant de le comparer avec ce que l'audit avait pointé, c'est-à-dire que si aucun effort sur la réduction des dépenses n'avait été entrepris sur notre commune, l'épargne nette qui était de 970 000 € en 2013, 1 800 000 € en 2014, 2 600 000 € en 2015, 2 500 000 € en 2016 et va redescendre à 1 000 000 € l'année prochaine selon nos prévisions. C'est bien ce qui nous avait inquiété car l'audit lui, faisait apparaitre une situation négative dès 2015 nous mettant dans une situation où nous aurions été dans l'incapacité même de rembourser le capital de la ville. Je ne parle même pas de procéder au financement de nos investissements car nous n'aurions même pas été capables de rembourser notre dette. Avant de financer les investissements, il faut avant tout commencer par rembourser l'annuité de dette. C'est ce qui me faisait vous dire tout à l'heure que nous avons une gestion budgétaire qui nous a permis de redresser la situation financière de notre commune et en conclusion, je vous propose de retenir la synthèse suivante.
Nous allons poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous allons continuer à chercher des gisements d'économies même si nous sommes conscients que l'essentiel a été réalisé. Nous ne lâcherons rien sur ce sujet. En contrepartie nous travaillerons sur les recettes de fonctionnement. Là aussi, nous irons chercher les subventions, les aides et autres ressources quand elles se présenteront devant nous. Vous avez vu tout à l'heure qu'il y avait beaucoup de délibérations sur des demandes de subventions. Nous ne cèderons pas non plus à la tentation de relever la fiscalité. C'est un engagement de campagne auquel nous sommes attachés et nous tenons absolument à respecter nos engagements. Ces deux actions de maitrise des dépenses, d'optimisation des recettes n'ont qu'un seul objectif : maintenir notre capacité d'autofinancement ou épargne nette que je viens de présenter au plus haut niveau. C'est celle qui nous permet de présenter le programme d'investissement sans avoir recours à l'emprunt qui viendrait à annihiler nos efforts. Si nous procédons à des emprunts, de fait nous nous retrouvons avec des intérêts et annuité de dette à financer ; et les années suivantes, on se retrouvait tout de suite dans l'impasse. Voilà donc un budget sérieux, vigilant, solide, sous contrôle. Et ce sera vraiment l'enjeu budgétaire de 2017. Je vous propose maintenant d'ouvrir le débat Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY après votre exposé très complet pour lequel je vous félicite, le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Avant de vous donner un avis par rapport à ce débat, je voudrais des précisions sur le rapport. Effectivement, la loi NOTRE prévoit que vous le fournissiez aux élus et dans 15 jours à l'ensemble des Balmanais ce rapport qui fixe comme vous le disiez le contexte national et international, sur lequel bien sur nous n'avons que peu de prise, et puis les aspects plus locaux. Lorsque l'on établit un budget primitif ou même un rapport, l'un des aspects et vous l'avez surement rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, c'est la sincérité. C'est pourquoi, je voudrais vous poser un certain nombre de questions relatif à ce qui est rapporté dans ce document. Tout d'abord, vous nous dîtes dans les éléments de contexte que l'année 2015 fut la première année de la mise en œuvre de la baisse des dotations versées par l'État. Vous avez raison. Le bloc communal qui n'était pas préparé a pris des mesures destinées à éviter l'effet ciseau, c'est-à-dire le croisement « plus de dépenses que de recettes ». Tout le monde aura compris. Parmi les mesures mises en œuvre, vous l'avez rappelé Monsieur VERNEY, certaines collectivités contrairement à la ville de BALMA ont fait le choix d'augmenter leur taux de fiscalité pour amortir en partie la baisse des dotations. C'est ce que vous avez écrit. Et vous nous mettez un schéma avec un tableau avec l'évolution de la fiscalité du bloc communal. Pour que chacun sache de quoi il s'agit, c'est à la fois la fiscalité de la commune, mais aussi de l'intercommunalité donc de la Métropole évidemment. Depuis 2009, Nous avons renvoyé à la Métropole une partie de la fiscalité que percevait avant la ville de BALMA et que la Métropole nous renvoie à travers l'attribution de compensation. Lorsque vous dites que contrairement à la ville de BALMA en mettant à côté le tableau du bloc communal, il faut que les choses soient bien claires. Vous ne pouvez pas dire que la Ville n'a pas augmenté ses taux et nous mettre à côté un tableau qui nous montre que tout le monde a augmenté sauf la ville de balma. Si nous parlons des mêmes choses, c'est-à-dire du bloc communal, j'ai refait le calcul. C'est assez simple. Entre ce que nous avons détaché de notre fiscalité à Toulouse Métropole qui je vous le rappelle, a augmenté en 2015 de 7,5 % et en 2016, de 7 % soit 15 % sur la fiscalité de la Métropole que vous, Monsieur le Maire, Madame LAMANT, avez voté à la Métropole et que je n'ai pas voté, aujourd'hui si on prend exactement les mêmes éléments, la fiscalité à BALMA au augmenté de 7.4 % sur le foncier et de 5.4 % sur la taxe d'habitation. IL suffit de reprendre les chiffres et je les ai là. Mais ce sont des chiffres qui parlent sur ce beau tableau allant de 2011 à 2015. Il faut quand même remettre Les choses bien en ordre.
Peut-être pourrez-vous nous apporter un éclairage sur ces aspects. Puis lorsque l'on compare des taux car il est vrai et ont peut essayer de se comparer puisque vous l'avez fait avec la strate, qui sont des villes ayant à peu près le même nombre d'habitants que nous. Entre 10 000 et 20 000 habitants, c'est notre strate. Sauf que dans la strate de la ville de Balma, des communes sont donc relativement autonomes et ne partagent pas de fiscalité. Elles sont encore nombreuses et il y a un certain nombre telle que nous qui sont dans une intercommunalité puissante comme Toulouse Métropole et qui ont délégué à cette dernière une certaine partie de leur compétence donc de leur fiscalité. Quand on se compare, on essaie de le faire à quelque chose d'équivalent. Or vous nous parlez page 16 de taxe d'habitation à BALMA qui n'a pas évolué depuis 2014, et qui n'a pas non plus évolué depuis 2010. Ce n'est pas grave, la vie a commencé en 2014. C'est 7.43 que vous comparez à la strate, 15.87 et 15.98. Mais si on regarde précisément ce que nous payons au titre de la commune et de l'intercommunalité dans la strate dans laquelle nous sommes, les taux sont plutôt de 15, et sur le foncier bâti, c'est 24 et non pas 22. Je crois qu'il faut quand même redonner un certain nombre d'éléments factuels. De la même manière, vous nous indiquez que le produit fiscal par habitant à BALMA est de 362 € contre 526 € pour la moyenne de la strate. Nous sommes donc à plaindre en fait. On ne prend pas beaucoup. C'est ce que vous nous dîtes. Nous n'avons pas beaucoup de chance. Comparez-vous avec des villes qui ont la même configuration que la nôtre mais ne racontez pas dans un document qui va être donné au public des choses partiellement vraies. Parce qu'il faut rajouter la fiscalité de l'intercommunalité. De la même manière, un peu plus tard vous nous dîtes : « concernant l'évolution de notre fiscalité et donc des bases », vous avez rappelé que la fiscalité et vous avez raison, c'est d'abord l'évolution des bases et l'évolution des taux. La loi de Finances prévoit que les bases vont évoluer de 0.4 % c'est-à-dire la valeur locative d'un logement va évoluer de 0.4 % et sur laquelle nous serons imposés par la ville mais également par la Métropole qui a augmenté ses taux. Vous nous dîtes que de 2013 à 2014, la variation des bases a été négative pour la taxe d'habitation avec - 0.33 %. J'ai regardé. Selon le MINEFI j'ai des bases de taxes d'habitations de 27 033 millions en 2013 et de 28 047 millions en 2014. Je ne vois pas où est la baisse. Pourriez-vous nous préciser où vous avez identifié une baisse de 0.33 % de nos bases ? Je pense que c'est important que le document soit bien établi et véridique. De la même manière pour la taxe sur le foncier bâti, vous dîtes

qu'elle n'a été que de 1.5 %. La progression physique des bases s'avère quant à elle très variable et s'est même révélée négative certaines années. Sur le foncier bâti à BALMA vous nous dites que la variation a été négative sur le foncier bâti. J'aimerais que vous nous disiez quand comment et pourquoi. Parce que franchement, je ne comprends pas que l'on puisse affirmer cela. Enfin, j'aimerais une autre précision si vous permettez concernant les ressources humaines et un tableau que vous nous avez présenté sur l'évolution de ces dernières.
Concernant l'effectif statutaire, vous nous dîtes que depuis 2010, nous sommes à 255. J'ai 203 fonctionnaires occupant un emploi permanent donc statutaire sur le document.

Marc VERNEY
Avec les contrats aidés.

Laurent MERIC
Ce n'est pas statutaire du coup.

Marc VERNEY
Je n'ai pas dit ça.

Laurent MERIC
Mais c'est marqué sur la diapositive.

Marc VERNEY
D'accord.

Laurent MERIC
Il y a beaucoup de choses erronées dans ce rapport et ces documents.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. Il n'y a pas de choses erronées. Je ne vous autorise pas à dire que les tableaux que nous présentons sont erronés. Ce sont des tableaux sincères Monsieur MERIC. Le tableau n'est pas erroné. Le titre est erroné mais pas la donnée.

Jean-François ROBIC
Intervention inaudible sans micro

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ne faites pas du mauvais état d'esprit s'il vous plait, Monsieur ROBIC. Cela fait deux fois que vous dépassez les bornes dans vos propos. Attention. Je vous demande de vous contrôler et d'être un peu plus respectueux s'il vous plait. Vous indiquez que les chiffres sont erronés alors qu'ils ne le sont pas.
Il y a 255 agents aujourd'hui qui occupent des fonctions dans nos collectivités que ce soient des emplois statutaires ou des contrats aidés. Monsieur MERIC, vous avez la parole.

Laurent MERIC
Ne vous énervez pas Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si je m'énerve je ne suis pas comme cela.

Laurent MERIC
Vous me l'avez déjà montré mais vous êtes sur la voie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'aime le respect.

Laurent MERIC
Nous aussi, nous apprécions beaucoup le respect notamment le vôtre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Montrez-le s'il vous plait.

Jean-François ROBIC
Intervention inaudible sans micro

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur ROBIC, veuillez cesser d'interrompre par des propos les personnes qui parlent. Je vous remercie.

Laurent MERIC
Vous savez, c'est une technique dans ce genre de situation. Lorsque l'on se sent en difficulté, on fait un peu de polémique. C'est l'affaire dans l'affaire. C'est Pasqua qui décrivait cela très bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, la polémique c'est vous qui la créez en l'occurrence. Il n'y a aucune polémique. Vous avez parlé depuis tout à l'heure de faits qui ne sont pas concrets. Vous avez parlé de la fiscalité du bloc communal en ajoutant la fiscalité de la Métropole, etc. La réalité et la réponse sont très simples. Les taux de la ville de BALMA n'ont pas augmenté sous notre mandature depuis le début du mandat. C'est la seule réponse que l'on peut faire. Et vous palabrez depuis déjà un quart d'heure pour tourner autour du pot et nous faire comprendre des choses mais en réalité sur ce Débat d'Orientations Budgétaires, l'accroche est difficile. Maintenant, je vous cède la parole. On ne fait pas diversion.

Laurent MERIC
Essayez de ne pas m'interrompre et de respecter comme vous le disiez fort bien la parole des élus. Je confirme qu'il y a des erreurs dans ce document et notamment dans ce tableau-ci. C'est une simple réalité qui s'impose à chacun d'entre nous. Lorsque vous dîtes dans le rapport qu'il y a 203 fonctionnaires à la ville de BALMA et qu'ici vous affirmez qu'il y a 255. Cela veut dire qu'il y a 52 contrats aidés sur la ville de Balma, c'est-à-dire 20 % de l'effectif en contrats aidés. Je m'interroge sur cette quantité et ce niveau de contrats aidés dans une commune. On aura peut-être l'occasion d'en reparler un peu plus tard. Ceci est intéressant et devrait être aussi porté dans ce document, Monsieur le Maire, Monsieur VERNEY, c'est que tel que le prévoit la loi, c'est l'évolution du nombre d'agents statutaires. Dans le document remis, il n'y a pas cette évolution mais juste le nombre d'agents : 203. On a ensuite la répartition des fonctionnaires selon les natures, les emplois mais finalement ce n'est pas l'information que nous aurions aimé avoir. C'est l'évolution, et surtout dans les ans car l'année dernière, je crois que de mémoire nous étions à 220. Nous en sommes cette année à 222 en agent statutaire. Nous sommes à 203, donc 20 agents statutaires de moins dans notre collectivité en un an. Vous pouvez vous en féliciter mais des agents statutaires, ce sont aussi des services rendus, des besoins exprimés par les Balmanais qui ne sont peut-être plus rendus. Il faut aussi s'interroger car nous ne sommes pas dans une entreprise mais une collectivité qui rend des services à la population, et je crois que c'est important de le noter. Voilà pour ces premiers éléments dans ce document. Je pense qu'avant de le mettre en ligne à disposition de nos concitoyens, qu'il convient de lui apporter ces quelques précisions et modifications de façon à ce que chacun puisse se faire une idée véritablement précise de ce qu'il en est. Mais au final, à travers ce débat d'orientation budgétaire et ce document, vous nous présentez ce que va être le budget primitif et l'essentiel de ce budget primitif. En fait, nous avons bien compris quelle était votre logique qui est imparable mais qui présente pour nous beaucoup d'inconvénients. Cette logique est finalement incompréhensible car on ne comprend pas pourquoi est-ce que vous saignez le budget de fonctionnement de telle manière pour dégager autant d'autofinancement. Ce qu'il faut dans une collectivité, c'est un équilibre. Il ne faut pas forcément tout mettre sur l'investissement pour financer des projets. Nous allons y revenir. Ce ne sont pas forcément ceux attendus car ils n'étaient pas dans votre programme. Ce ne sont pas forcément ceux là attendus par les Balmanais. Nous ne comprenons pas par exemple, sur le CLAS municipal, nous en sommes à réduire les gouters qui sont servis aux enfants, on ne comprend pas pourquoi dans les écoles, nous refusons, notamment à Gaston Bonheur, aux Parents d'Élèves qui le demandent, la mise en place à la rentrée dernière d'un algeco permettant d'accueillir la salle supplémentaire ou en tous cas, permettant d'accueillir la bibliothèque qui a dû être fermée, je le maintiens. Pas celles dans les classes, mais la bibliothèque commune. Quand on sait l'importance à la maternelle pour l'apprentissage de la lecture d'un tel équipement. On ne comprend pas pourquoi à l'école José Cabanis, on demande aux parents d'apporter des livres pour mettre dans l'école alors que c'est une responsabilité éminente de la ville. Pourquoi ces économies ? Pourquoi depuis 2014, ne propose-t-on plus aux jeunes Balmanais des emplois saisonniers à la Ville de BALMA ? Vous l'avez écrit à ceux qui

vous le demandent. Je ne sais pas s'il y en a encore qui essayent. Mais on fait des économies, « vous comprenez, messieurs, dames, jeunes gens, jeunes filles, on ne peut pas se le permettre car nous faisons des économies ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Parce que l'État se désengage…

Laurent MERIC
Monsieur, je n'ai pas fini…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Monsieur MERIC, je suis désolé. Je vous fais un rappel à l'ordre et je vous demande, vous qui donniez tout à l'heure des leçons d'énervement, de ne pas vous emporter car chacun a pu le constater, c'était vraiment un énervement, un emportement. Cela nous fait beaucoup rire.

Laurent MERIC
Ca doit être un effet miroir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
En tous cas, vous nous avez beaucoup amusés et vous avez beaucoup amusé le public.

Laurent MERIC
Pourtant ce que vous faites en terme financier sur la ville ne nous amuse pas du tout. Pourquoi supprimez-vous les emplois saisonniers pour les jeunes Balmanais ? Pourquoi le personnel est-il autant réduit dans la ville de BALMA chaque année ? 20 agents encore cette année au profit d'emplois aidés. Pourquoi le personnel n'évolue pas au niveau salarial dans de meilleures conditions ? Pourquoi est-il contraint à attendre 3 ans, c'est-à-dire le maximum, pour avoir une augmentation ? Pour économiser. Pourquoi les ESAT, qui emploient des personnes handicapées, qui jusqu'en 2013 intervenaient sur notre commune, ont été supprimés ? Pour faire des économies. Pourquoi toutes ces économies ? Vous l'avez dit, pour dégager une capacité d'autofinancement et pouvoir investir sans emprunter. Nous croyons que c'est dans un équilibre et pas en allant aussi loin dans les économies que l'on va permettre une vie en équilibre dans notre ville. Vous dîtes dans ce document fort justement à moment donné, page 8 où vous parlez des économies et des efforts faits par les collectivités : « toutefois, quelle que soit la nouvelle majorité élue en 2017 aux prochaines élections, il y a fort à parier que les collectivités continueront à être mises à contribution pour participer au redressement des finances de l'État ». Vous avez surement raison. Mais qu'allez-vous économiser encore ? Ou vous allez économiser à nouveau ? Quel service vous allez devoir supprimer aux Balmanais pour faire de nouvelles économies ? Quand on a supprimé le gras, il reste l'os. À moment donné, que fait-on ? On supprime le bras droit, le bras gauche…. Quel service au Balmanais allez-vous devoir supprimer ? Donc, des économies pour dégager un autofinancement, c'est votre politique, c'est votre stratégie ; mais en plus pour financer quels investissements ? On l'a vu : financer 4,5 millions sur le cœur de ville mais surtout 2,5 millions pour démolir des bâtiments, les reconstruire à côté, agrandir un petit peu, vous l'avez dit ; presque 2 millions pour mettre des caméras alors même que ces démolitions n'étaient pas prévues dans le programme, que les caméras n'étaient pas clairement indiquées dans votre programme. Vous avez simplement annoncé que vous étiez favorable alors même que beaucoup ici jugent le montant de cet investissement quasiment indécent, et vous vous engagez sur de tels investissements. C'est sur cela que nous ne sommes pas d'accord. C'est ce que nous désapprouvons. C'est votre méthode qui consiste à saigner le fonctionnement, à saigner les services, et les Balmanais vont s'en rendre compte, pour financer des investissements qui finalement ne correspondent pas véritablement aux besoins des Balmanais. De quoi ont besoin les Balmanais ? Faut-il leur demander ? Je crois que c'est le mieux. Vous l'avez dit, en 2020, il faudra faire un groupe scolaire. Il faut le financer. C'est à partir d'aujourd'hui qu'on le conçoit. Vous avez tout à l'heure noté que l'on a pensé à José Cabanis à partir de 2008. Il a été conçu en 2013. C'est vrai. Dès 2008, il était intégré dans notre stratégie financière. Nous n'avons pas dépensé à outrance avant sur d'autres projets car nous savions qu'il fallait le financer. Un groupe scolaire de 14 classes, c'est 2 000 000 €. Pour terminer, je voudrais vous dire que pour nous, la première priorité d'un tel investissement est de le faire en concertation avec tous les Balmanais. La concertation ce n'est pas dire « j'ai concerté », c'est rencontrer les Balmanais, faire des groupes de travail, permettre à chacun de s'exprimer. Sur ce projet que vous mettez en avant aujourd'hui, cela n'a pas été le cas. À travers un groupe scolaire à

financer, des investissements qui nous semblent bien peu prioritaires comme le début d'un deuxième plateau sportif notamment ou un gymnase tel que nous l'avons indiqué dans notre dernière publication BALMA Info, il nous semble et c'est ce que nous mettons sur la table vis-à-vis des Balmanais, que ce sont des investissements paraissant plus nécessaires que ce que vous proposez aujourd'hui.
Voilà le contexte dans lequel vous nous préparez pour le budget primitif le mois prochain. On voit quelles sont vos orientations et nous les désapprouvons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Nous avons touché du doigt ce qui nous distingue monsieur MERIC et on a touché du doigt ce à quoi nous avons échappé. Qu'est-ce qui nous distingue ? Vous partez des dépenses. Vous dépensez et après vous vous retournez en vous disant : « où est l'argent ? ». D'ailleurs, c'est ce qui a vu vos dépenses augmenter d'année en année avant 2014, et heureusement que le mur, c'est nous qui avons eu à le gérer avec la baisse de la DGF. Heureusement car vous l'auriez pris en pleine face. C'est d'ailleurs ce que montrait l'audit. On ne remboursait plus les crédits. Tout le monde peut le voir. Vous faites des palabres, des grandes discussions, les taux,… mais regardez, c'est très simple. Nous avons eu plus d'habitants. Regardez nos recettes baissent. Vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure en évoquant l'effet ciseau. Nos recettes baissent, nous avons plus d'habitants, plus de gens à servir, de services à fournir et nous avons moins d'argent. C'est ce qui nous distingue. Nous commençons par les recettes. Ensuite, nous regardons ce que l'on peut dépenser. Nous, c'est « piloter ». C'est vraiment cela qui nous distingue. Quand je vous écoute, j'ai peur. Je me dis, mais on est passé près de se prendre un mur de face collectivement, nous les Balmanais !
Après, on peut discuter sur la page qui n'est pas bonne, l'erreur sur le titre… les gens se feront leur propre idée ; vous aurez ce document à votre disposition sur le site internet. La réalité et les chiffres sont têtus. Ils sont là et nous avons évité un mur de justesse. Vous pouvez le tourner comme vous voulez, avec toutes les circonvolutions, des prétextes, des arguties dans tous les sens, vous êtes très fort là-dessus, pas de souci. Moi je suis extrêmement simple, peut-être simpliste d'accord mais ce qui m'importe c'est que les Balmanais ne se retrouvent pas dans une situation telle qu'elle aurait pu être à ne pas être en capacité à rembourser nos dettes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Excellente intervention de Marc VERNEY qui en quelques secondes a répondu à des dizaines de minutes de… chacun utilisera le vocabulaire qu'il souhaite. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre d'éléments que vous avez dits et je n'ai pas très bien compris d'ailleurs quelle était votre position par rapport aux contrats aidés. Vous êtes contre les contrats aidés ? Faut-il en prendre ? Si oui, combien ?

Laurent MERIC
Je vous l'ai déjà dit l'an dernier mais peut-être n'avez-vous pas entendu mon intervention, ou ne l'avez-vous pas mémorisée ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, peut-être.

Laurent MERIC
Je voulais simplement vous dire que vous remplacez des agents statutaires fonctionnaires par des contrats aidés que vous renouvelez tous les dix-huit mois en envoyant une gentille lettre à vos agents en disant que l'on ne peut pas les renouveler, puis vous en prenez un autre. Ce n'est pas la mission d'une collectivité ; notre conception, ce n'est pas cela. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité mais cela nous distingue.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous êtes donc contre le remplacement des emplois statutaires par des contrats aidés.
C'est bon à savoir car je peux dire aux contrats aidés que j'embauche régulièrement à la ville que vous êtes contre le fait d'aider ces jeunes de moins de 26 ans qui correspondent à des critères très précis, qui n'ont pas d'emplois, avec des formations qui ne leur permettent pas d'avoir un emploi.

Vous êtes contre cela mais vous nous reprochez d'un autre côté d'avoir coupé les liens que nous avions avec les ESAT qui employaient des personnes handicapées, et vous nous dîtes en réalité, alors que les contrats aidés sont faits pour les collectivités, que l'on ne doit pas faire appel aux contrats aidés ! Je suis très heureux tous les ans, quand on peut embaucher des jeunes qui n'ont pas de qualification que l'on recrute à la place d'emplois statutaires pour des taches simples. Effectivement, c'est un moyen pour nous de faire des économies importantes, et je le dis. Pour nous, c'est une stratégie de ressources humaines que nous avons utilisée dans certains services. Nous privilégions des jeunes que nous mettons sur le chemin de l'emploi. C'est une politique soutenue aujourd'hui par le gouvernement qui appartient pourtant à votre couleur politique ! Je ne comprends pas votre position, mais aujourd'hui les choses sont claires car vous ne l'aviez pas dit aussi clairement l'an dernier : vous êtes opposé à l'usage des contrats aidés dans les collectivités…

Laurent MERIC
… je suis assez grand pour parler tout seul…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… qui sont pourtant notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines. D'ailleurs, si vous aviez géré différemment, certainement que la CRC (Chambre Régionale des Comptes) n'aurait pas souligné le fait que les charges de personnel dans la collectivité étaient sources d'une rigidité très importante dans le budget de la ville. Aujourd'hui, la seule façon de nous adapter et de donner un peu de souplesse à nos ressources humaines, c'est de prendre ces jeunes. Effectivement, ce n'est pas simple, quand leur contrat se termine, qu'ils me disent : « et maintenant, Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut être titularisé ? » Et je leur dis, « jeune homme ou jeune fille, si ton prédécesseur avait été titularisé, quand il était dans la même situation que toi, tu n'aurais pas eu cette chance. Cet emploi dans ce service a été dédié à un emploi aidé, à un jeune comme toi ». Et les jeunes le comprennent. Nous leur avons donné une expérience, nous leur faisons une lettre de recommandation, et généralement ils sont pris dans d'autres collectivités. Dès lors, on ne leur dit plus ce qu'on leur disait avant, à savoir qu'ils n'ont pas d'expérience. C'était cela le vrai problème rencontré par les jeunes. Nous, nous faisons de l'insertion sociale. Nous nous en félicitons. Nous en sommes très heureux et nous regrettons que vous-mêmes vous ne nous rejoignez pas sur ce secteur. Dans certains services comme par exemple le service des espace verts ou des bâtiments, où il y a beaucoup de jeunes, qui amènent beaucoup de plus value au service, ces derniers motivent les anciens, font une véritable émulation, apportent une nouvelle vision des choses, et les services sont contents. Que je sache, pas un seul Balmanais, depuis que nous sommes en fonction, ne s'est plaint de la qualité des services.
Vous avez dit que nous fermions des services. Non, nous n'en avons fermé aucun. Au contraire, nous en avons proposé de nouveaux et nous continuerons à le faire. C'est comme cela que nous avons des marges de manœuvres dans notre budget de fonctionnement.
Vous parlez des emplois saisonniers que nous n'avons pas pu pérenniser. Pourquoi ? Parce que tout simplement dans notre collectivité, nous nous sommes rendu compte qu'en s'auto-remplaçant, nos agents arrivaient à faire le travail. Et le temps que vous avez connu où on dépensait et après on disait, « on a beaucoup dépensé, maintenant comment finance-t-on ? Et bien, nous empruntons, nous augmentons les impôts », ce temps là est révolu et nous l'avons fait volontairement. C'est vrai, je préfèrerais faire de la politique politicienne et placer tous les jeunes qui me le demandent, l'été dans nos services. Je suis responsable et je leur explique que je ne peux pas les prendre car nos finances ne nous leur permettent pas. C'est une responsabilité que nous avons et nous l'assumons complètement. Dernier point concernant quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire sans préciser la chose suivante. José Cabanis, la bibliothèque : vous avez été rappelé à l'ordre sur les réseaux sociaux par les Parents d'Élèves qui vendaient des gâteaux sur le marché pour acheter des livres pour la bibliothèque de l'école. Les parents d'élèves vous ont indiqué qu'ils étaient très vexés de votre attitude et de la récupération politicienne que vous aviez faite et vous ont indiqué qu'en réalité, ce n'était pas un manquement de la Mairie car il y avait suffisamment de livres fournis par la Mairie, mais que simplement, c'étaient eux qui avaient envie de monter ce projet intellectuellement.

Laurent MERIC
Ce n'est pas vrai Monsieur le Maire. Vous faites dire aux réseaux sociaux ce que vous voulez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, je ne vais pas vous laisser dire des choses qui sont inexactes. Les réseaux sociaux Monsieur MERIC ! Cela vous ennuie que je le rende public.

Laurent MERIC
Non, pas du tout.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous sous-entendez que les parents d'élèves vendaient des livres car la ville sous prétexte que la collectivité n'était pas capable de fournir les livres.

Laurent MERIC
Absolument !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Laissez-moi lire alors la réponse de la maman qui est la présidente de l'association des parents d'élèves : « l'association des parents d'élèves José Cabanis est en revanche très en colère, Monsieur MERIC, avec ce post pour différentes raisons. Tout d'abord, l'initiative n'a rien à voir avec un quelconque manquement de la Mairie. Nous sommes simplement des parents très impliqués et actifs. Nous essayons d'améliorer encore plus la vie scolaire de nos enfants. Notre philosophie est d'agir concrètement pour notre école » - Les parents s'approprient l'école et c'est très bien - et « le bien de nos enfants et nous n'apprécions pas la récupération politique de nos actions » ajoute-t-elle. En plus, vous aviez publié des photos des enfants sans autorisation et elle vous a fait enlever – car vous n'aviez pas le choix – la photo des enfants.
Donc, vous incriminez la Mairie là-dessus. L'association des Parents d'Élèves vous dit elle–même que ce n'est pas un manquement de la Mairie mais que c'est un projet qu'ils ont monté eux-mêmes. Cela s'appelle tout simplement, Monsieur MERIC comme ce que je vous l'ai fait tout à l'heure, un rappel à l'ordre. C'est un rappel à l'ordre des parents d'élèves qui sont directement concernés par le message erroné que vous avez essayé de faire passer en incriminant la municipalité.
Il y a un deuxième message Facebook d'une maman qui là-dessus règle très bien les choses aussi, et pour lequel vous êtes obligé de vous excuser derrière.

Laurent MERIC
Vous avez aussi nos échanges privés avec la dame.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Facebook est public. Vous essayez de propager des paroles inexactes dans la population et simplement vous avez été rappelé à l'ordre par les parents que vous avez voulu instrumentaliser. Cela remet largement en cause la véracité des propos que vous avez eu l'habitude de tenir depuis maintenant un certain nombre de mois au sein d'un certain nombre de journaux ou de publications.

Laurent MERIC
Vous pouvez dire ce que vous voulez, je maintiens que lorsque des parents sont contraints à vendre des gâteaux sur le marché pour acheter des livres, ce n'est pas normal. J'ai vendu des gâteaux pour financer des sorties scolaires mais pas pour financer des livres. C'est votre mission de fournir les livres. Ce n'est pas celle des parents. Ce n'est pas leur mission.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Il y a des livres dans la bibliothèque et les parents ont voulu monter un projet pour acheter d'autres livres. C'est leur choix et nous à votre différence, nous le respectons. Cela s'est fait en plus en partenariat avec Madame LAMANT qui était au courant et qui a validé ce projet.

Sophie LAMANT
Exactement. C'est un choix de projets des parents d'élèves Monsieur MERIC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et qui n'a rien à voir avec l'équipement des bibliothèques. Concernant tout le reste et les conclusions de tout cela vous avez critiqué le fait que nous fassions une maitrise des dépenses de fonctionnement pour dégager de l'investissement et de l'autofinancement. Mais ce n'est pas compliqué quand on a un

projet électoral et qu'on veut l'accomplir dans un contexte financier très contraint pour les collectivités, ici nous n'y sommes pas pour grand-chose. C'est la baisse des dotations de l'État. C'est le gouvernement qui l'a décidée. En tous cas, nous l'avons subie. Et nous avons du faire avec. Cette baisse des dotations a été annoncée après les élections municipales et nous ne pouvions pas l'anticiper. Lorsque l'on a un projet à financer, un programme à accomplir, il y a deux solutions quand on se présente face à la situation que l'on avait lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, C'était soit renoncer à notre programme, soit baisser des dépenses, soit augmenter les recettes par la fiscalité et l'endettement. Aujourd'hui grâce à cette gestion efficace menée grâce à la mobilisation de tous les services, nous n'avons pas d'endettement, nous avons stabilisé les taux de la fiscalité communale, nous avons dégagé de l'épargne nette et nous allons investir sans avoir encore recours à l'emprunt. Nous poursuivons le désendettement de la ville. C'est une gestion responsable, dynamique qui nous permet d'investir mais tout en étant très responsables sur la façon dont on gère l'argent public.

Laurent MERIC

Une précision Monsieur le Maire par rapport aux dates que vous affirmez, le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République dans ses vœux du 31 décembre 2013 et précisé dans sa conférence de presse le 21 janvier 2014 est quand même avant les élections. Vous auriez pu en tenir compte car le pacte de responsabilité est ce que nous vivons aujourd'hui. Vous ne refaites pas l'histoire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non Monsieur MERIC, vous avez simplement oublié un détail, c'est qu'après les élections municipales, il y a eu sanction vis-à-vis du gouvernement en place et vécu comme tel ; d'ailleurs, le premier Ministre est changé, Mr VALLS arrive et 7 jours après le 2ème tour des élections municipales, politique de déclaration générale à l'assemblée générale de Monsieur VALLS, qui rajoute un coup de rabot aux collectivités territoriales d'un peu plus de 11 milliards d'euros supplémentaires. C'est à partir de là que toutes les collectivités ont été prévenues de cela, car même Monsieur AYRAULT ne l'avait pas annoncé. Cela a pesé sur les collectivités et les équipes en campagne. Ni vous ni nous, ni dans aucune autre des 36 000 communes de France, nous ne savions qu'il allait y avoir un tel coup de rabot supplémentaire à l'issue des élections municipales. Il a donc fallu s'adapter, d'où la nécessité plus importante de gérer au plus près les dépenses de fonctionnement. Nous avons bien compris notre différence de philosophie entre vous et nous. Monsieur CAPELLI a demandé la parole.

Jean-Jacques CAPELLI

Merci Monsieur le Maire. Je vous remercie de nous avoir adressé ces documents qui sont exhaustifs et qui présentent beaucoup de choses. Ce soir nous parlons du Débat d'Orientations Budgétaires, en fin de compte du portefeuille des Balmanais. Que va-ton dépenser ? Comment et combien va-t-on le dépenser ? C'est très sérieux et cela mérite d'être mis sur la table et d'en parler avec respect si possible.

Vous avez fait une belle présentation de ces chiffres. J'ai essayé d'en tirer deux ou trois enseignements.

Les dépenses, contrairement au plaisir que vous avez à dire que ça a bien baissé, c'est vrai que cela a bien baissé pendant un an ou deux mais ça repart à fond la caisse dès 2016 puisqu'on avait prévu, je vous le rappelle, 0.13 d'augmentation et nous avons fait + 1.50. Cela fait +1.40 de plus que prévu. C'est pas mal comme dépassement. Pour 2017, cela dérape complètement avec + 5 %. Je me pose la question en tant que gestionnaire et analyste financier. Quid de 2018. Posons-nous tous la question. Ou va cette courbe ? Parce que vous l'avez dit à juste raison, et c'est pour cela que nous voulions étudier le Débat d'Orientations Budgétaires le plus rapidement possible car les éléments nationaux et internationaux sont à l'orage. J'ai relevé dans votre exposé, que vous faites 12 fois référence à de l'argent que nous avons en moins et à des choses qui vont aller plus mal. Et vous avez bien raison. C'est de cela qu'il faut parler. Il ne faut pas s'arrêter à aujourd'hui et se dire : « que nous arrivera-t-il demain ? »

Je voulais rappeler un chiffre que vous n'avez pas mis, mais vous ne pouviez pas tout mettre et vous l'avez tous vu certainement. Le déficit de l'État est de 70 milliards. L'État a un budget de 310 milliards. Il en a dépensé 374. Ca fait 72 milliards de plus. Quelqu'un va les payer. C'est nous qui allons les payer à travers les impôts et à travers des descentes de capitaux qui nous sont faites tous les ans en moins. Pour donner un ordre d'idée, cela représente 100 fois le budget de la ville de Toulouse et 18

fois le budget de Toulouse Métropole, 4ème ville de France. C'est la perte que s'autorise l'État. Ca fait peur. Cela doit attirer notre attention.
Que voit-on au niveau des dépenses ? Nous revenons au niveau de 2013. C'est vrai que l'on a beaucoup baissé en 2014 et 2015 et 2016. Mais nous revenons dès 2017 au même niveau 2013, année que l'on a parfaitement critiquée. J'y ai contribué. Nous ne sommes pas là pour nous lancer des anathèmes. Il faut faire les diagnostics tels qu'ils sont. Nous y avons contribué et nous avions raison. Je dis aujourd'hui, attention à l'avenir. Nous sommes revenus à la case départ. En plus, vous l'avez souligné Monsieur VERNEY, les ressources malgré cette population supplémentaire à Balma, ne progressent pas. On revient à la case départ de 2013. D'ailleurs, ce n'est pas la peine de rentrer dans le détail avec 50 000 chiffres. Ca se retrouve au final puisqu'en 2013, l'épargne nette était de 974 000 € et elle est aujourd'hui 1 046 000 €, c'est-à-dire quasiment pareil. En termes d'analyse financière, nous en sommes là. Nous avons une situation de retour en arrière avec des interrogations pour l'avenir.
La dernière considération que je voudrais faire me ramène à tout ce que nous avons parlé depuis le début avec ces fameux 5 millions que l'on va mettre sur le cœur de ville, puisque cela fera 5 millions et peut-être plus à la fin quand on aura mis le mobilier et les aménagements. On a déjà payé 50 000 € les architectes. J'ai vu qu'il y avait 150 000 € d'algecos à payer. Cela monte vite. Bien sur, vous prévoyez 29 % pour les équipements municipaux. Bien sur qu'il faut les faire, c'est prioritaire. Il y a des équipements à renouveler, de l'informatique, des bâtiments, des écoles à repeindre…. Il faut le faire bien sur. Vous prévoyez 17 % pour les quartiers. Bien sur qu'il faut les faire, c'est prioritaire. Nous sommes une ville qui crée des quartiers, qui accueille des gens. Forcément qu'il faut faire ces dépenses qui sont prioritaires. La question que je repose une nouvelle fois et sur laquelle j'attire la conscience de tout le monde, car nous sommes une trentaine à décider cela et ce sont les 5 ou 6 millions pour un cœur de ville en cassant tout pour refaire, etc : Peut-être faut-il le faire ? Peut-être le faire avec des solutions moins chères et certainement le reporter. Pourquoi dis-je cela ? Car j'ai quand même un peu l'expérience de la gestion et de l'analyse financière. Que font les chefs d'entreprises, les artisans, les commerçants, les ménages ? Quand ils ont fait un gros investissement, au lieu de faire un deuxième gros investissement, ils le reportent. Dans notre groupe des élus, il y a aussi des financiers et ils le savent. Dans les PME, on ne fait pas n'importe quoi. Dans un ménage, quand on a construit une maison et que l'on a envie d'acheter un appartement à la mer ou à la montagne, c'est normal, tout le monde y a pensé. Mais on ne le fait pas tout de suite. On attend 3, 4 ans d'avoir un peu remboursé.
Avant de lancer ces 4 ou 6 millions du cœur de ville, donnons nous un à deux ans pour voir comment va se passer 2017 et voir ce qui va nous tomber sur la tête en 2018 car il faudra bien payer et soutenir ces 70 milliards dont je parlais tout à l'heure. Ce n'est pas raisonnable aujourd'hui de faire la totalité des investissements que vous prévoyez Monsieur le Maire. Je suis désolé. Ce n'est pas dans une démarche de désinvestissement. Il faut faire le nécessaire pour ce qui est indispensable et prioritaire. Mais s'engager dans 4 ou 5 millions et si les ciseaux se renversent, nous serons complètement à la rue et cela sera un échec. Avec les éléments d'éclairage que nous avons, je dis aujourd'hui sans polémique, que persister dans un tel projet, une telle dépense volumineuse alors que l'on a déjà l'emprunt du 1er à faire, ce n'est pas une erreur mais une faute. La différence est que l'erreur, on ne sait pas qu'on la fait, par contre la faute, c'est comme passer alors que le feu est rouge.
Il ne faut pas lancer ce projet en 2017. Il faut attendre. Je vous invite tous à une responsabilité vis-à-vis de tous les Balmanais. Je vous invite à une maturité car il faut être mature pour pouvoir se freiner dans ses élans et reporter ce projet. Voilà ce que j'ai à dire en tant qu'Élu plutôt porté sur les questions financières et économiques.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY ?

Marc VERNEY
J'ai essayé de répondre. C'est vrai que c'est un mouvement de balancier entre ceux qui pensent que l'on ne dépense pas assez et ceux qui pensent que l'on dépense trop. Mais je suis quand même plutôt sur votre terrain Monsieur CAPELLI. Il y a deux choses : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il faut faire une très grande différence entre les deux.

Jean-Jacques CAPELLI
Intervention inaudible sans micro.

Marc VERNEY
Oui, mais l'investissement contribue au développement de l'économie. On a tous besoin de l'économie. Les collectivités locales pourvoient à 70 % de l'activité des travaux publics. On a presque une responsabilité. Deuxièmement, l'investissement est vertueux et prépare l'avenir. L'investissement quand on a plus de population, ne pas investir c'est peut-être aussi déraisonnable. Donc, notre Maire va peut-être développer plus la partie investissement, en tous cas dans son contenu. Personnellement, je suis moins draconien sur les investissements à partir du moment où je ne dépense pas plus que je ne gagne, et où je ne vais pas aller emprunter pour dépenser. Au niveau de l'investissement, mon travail est que l'on ait un maximum d'autofinancement pour supporter et financer nos projets, préparer l'avenir sans grever celui-ci. Je voudrais juste vous éclairer sur le fonctionnement car vous avez souligné un point important. Il faut que vous gardiez à l'esprit un point. C'est la différence entre le budget et son exécution. Vous le verrez quand on présentera le compte administratif 2016, nous avons un budget. Ce n'est pas parce que l'on met au budget qu'on le dépense. Je peux vous dire qu'avec le Directeur Général des Services et le service financier, il faut cependant justifier des dépenses. A telle enseigne que lorsque vous me parlez des 13 699 000 € du prévisionnel 2016, on avait inscrit au budget 14 700 000 €. D'aucun vont nous dire encore que l'on a été trop draconiens. Mais peu importe. Nous avons notre ligne, notre stratégie. Elle est claire, précise, transparente. Les Balmanais nous ont élus là-dessus et on le fera. Encore un fois, le budget est une chose, l'exécution du budget en est une autre. Là où il faut nous juger, c'est sur l'exécution du budget, car parler avec les chiffres, j'en connais qui sont forts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY. En conclusion, je voulais répondre à Monsieur MERIC puisque tout à l'heure j'ai omis de lui faire la réponse. Nous avons 22 contrats aidés. Dans les chiffres annoncés, dans les hors statutaires nous avons notamment les assistantes maternelles qui ne sont ni des contrats aidés ni des statutaires et qui font partie des effectifs que vous avez vus ici. Elles sont au nombre de 14. Il y a donc 203 fonctionnaires, 14 assistantes maternelles, 28 emplois aidés, et 10 personnes non titulaires au 31 décembre 2016.
Concernant ce que j'ai entendu, effectivement Marc VERNEY l'a très bien dit, d'un côté on ne dépenserait pas assez, d'un autre on dépenserait trop. Finalement, j'ai envie de dire que l'on est peut-être les plus équilibrés et quelque part cette position me convient suffisamment. Car des efforts très importants ont été faits pour maitriser les dépenses que ce soient les charges à caractère général et les charges de personnel. Aller plus loin dans la baisse de ces dépenses, c'est simplement la fermeture de services publics. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, aucun service public n'a fermé. Au contraire, il y a des nouveaux services qui ont été mis en place. Si nous voulons continuer à diminuer les dépenses, il faut que Monsieur CAPELLI, qui est parti, nous dise quel est le service qu'il souhaite que nous fermions. Doit-on fermer la piscine municipale, doit-on supprimer des ATSEM dans les classes ? Certaines communes l'on fait. Nous nous sommes refusés à le faire. Doit-on supprimer la navette sénior ? Doit-on supprimer des aspects de la politique sociale ? Doit-on fermer des Maisons de quartiers ? Ce seraient de belles économies ! Nous ne pratiquons pas cette politique. Nous continuons à penser qu'à Balma, on a besoin d'une qualité de service et que les Balmanais y sont attachés. C'est pour cela que nous avons refusé de fermer des services. Et les économies que nous avons faites, nous les avons faites sans impacter la vie quotidienne des Balmanais ; car nous étions bien conscients que les gens étaient attachés à ces services. Nous l'avons fait sur notre propre rythme de vie, c'est-à-dire sur l'organisation de notre administration en réorganisant les services, en mutualisant les emplois. Aujourd'hui si nous sommes à 255 emplois au total, alors que nous étions à 258 en 2013, je voudrais vous faire remarquer que nous n'avons pas fermé de services mais en avons rajouté de nouveaux. Nous avons ouvert un groupe scolaire avec 14 classes avec des ATSEM dans toutes les classes de maternelle, 3 personnes qui travaillent à la restauration, qui font le ménage. Nous sommes à peu près entre 10 et 12 emplois rien que pour José Cabanis. Nous avons ensuite augmenté les effectifs de la Police Municipale et les ASVP qui ont quasiment doublé à un effectif près. Malgré tout cela nous sommes toujours en deçà du nombre d'emplois et d'agents qu'il y avait lorsque nous sommes arrivés. L'audit financier disait une chose très simple. Il fallait baisser les dépenses. Nous pouvions le faire de façon linéaire, c'est-à-dire avoir quelque chose de très plat entre le début et la fin de notre mandat, soit alors l'option que nous avons choisie qui est une cassure immédiate au début et ensuite une reprise progressive. Mais pour arriver à un niveau de dépense qui sera de toute manière l'équivalent de ce qu'il était en 2013. Nous n'avions pas le choix car en réalité, il y avait une épargne nette qui devenait négative dès 2015. Si nous ne cassions pas tout de suite le rythme de l'accroissement de ces

dépenses, en faisant des économies drastiques, nous avions une épargne nette négative, donc nous étions en faillite, dès 2015. C'est pour cela que les courbes sont très impressionnantes au début. Nous nous sommes retroussé les manches d'emblée. Nous n'avons pas pris le temps. Et par la suite, l'audit le disait et monsieur CAPELLI est parfaitement au courant : « Il faut faire des efforts au début du mandat et sur la fin du mandat on ne pourra pas effacer l'augmentation liée au glissement vieillesse technicité ». Tout simplement parcequ'avec les nouveaux services mis en place et sur lesquels on n'a pas le choix d'engager des personnes, comme notamment la sécurité ou l'école José Cabanis, l'augmentation va plus vite que la diminution du nombre d'un certain nombre d'agents dans certains autres services. Il fallait baisser de façon très importante au début et maîtriser la fin du mandat. C'est exactement l'option que nous avons choisie. En réalité, j'entends les critiques ; c'est normal. C'est le jeu des oppositions municipales. Ce qui est certain, c'est que nous n'augmentons pas la fiscalité, nous n'augmentons pas la dette, nous avons de moins en moins de recettes et nous continuons à investir. Cela ne peut passer que par une baisse et une forte maitrise des dépenses. Et je suis très heureux que l'on continue à investir car une commune qui n'investit pas se recroqueville sur elle-même, ne prépare pas l'avenir. C'est tout simplement une commune qui stagne. Et nous avons ici la chance d'être dans une Métropole en pleine dynamique. Nous accueillons des personnes. Nous continuons à construire. Notre ville croît et c'est tant mieux. Il faut qu'elle croisse à un niveau maitrisé mais on ne peut pas se plaindre de cette croissance. Je suis plutôt rassuré que nous continuions à investir de façon importante tout en maitrisant nos dépenses de fonctionnement en tous cas. C'est ce que nous avons choisi et il n'y a rien de secret ou de surprenant. C'est ce que nous avons annoncé dès le début du mandat. Après, qu'il y ait des oppositions, tout cela est le jeu des différentes composantes et nous le respectons.
Je vous propose de passer au vote et de bien vouloir adopter les orientations budgétaires à partir des axes présentés ici et à travers les documents distribués. Je mets donc aux voix le Débat d'Orientation Budgétaire.

- **Le Débat d'Orientations Budgétaires est approuvé à la majorité des voix avec 4 abstentions (Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) et 8 votes contre (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature de marchés avec les sociétés SODISCOL et SUBRA
Le 5 décembre 2016

- Dans le cadre de l'achat de produits d'entretien divers, plastiques ménagers, jetables, produits de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel de restauration
  - **Lot 2 – produits jetables** (SODISCOL)
    pour un montant maximum annuel de 37 800 € TTC
  - **Lot 3 – produits de nettoyage et de désinfection** (SUBRA)
    pour un montant maximum annuel de 6 000 € TTC

Signature d'un avenant du marché avec la société API RESTAURATION
Le 9 décembre 2016

- Dans le cadre de la fourniture et de la livraison de plats préparés en liaison froide pour les restaurants scolaires de la commune de Balma, et plus précisément le remplacement de l'indice de variation des prix du marché, l'indice initialement retenu ayant été supprimé
- Sans incidence financière

Signature de deux conventions avec Sarah BRANGER LUQUET, Plasticienne
Le 12 janvier 2017

- pour l'animation de séances d'éveil sensoriel et d'arts plastiques auprès des jeunes enfants au titre de 2017 pour des interventions dans les structures petite enfance suivantes : Maison de la Petite Enfance et Crèche familiale
  - montant versé par la commune : 1 260 € maximum pour la Maison de la Petite Enfance (20 séances maximum de 1 H 30 à 63 € la séance) et 630 € maximum pour la Crèche familiale (10 séances maximum de 1 H 30 à 63 € la séance)

Signature d'une convention avec Florence BARTHELEMY, Psychologue
Le 24 janvier 2017
- pour l'animation de séances de régulation d'équipe à la Maison de la Petite Enfance pour l'année 2017
- le montant maximum versé par la commune est de 240 € (3 séances maximum à 80 € la séance)

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'un marché avec la Société MISSION H2O
Le 24 novembre 2016
- Pour une prorogation du marché relatif à l'étude de faisabilité technique et financière, pré-programmation, dans le cadre de la création d'un centre aqualudique
- Sans incidence financière

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Signature d'une convention avec la société BERGER LEVRAULT
Le 5 janvier 2017
- pour la réalisation de 4 journées de prestations d'assistance concernant le logiciel de gestion financière et de ressources humaines récemment acquis
- pour un montant total de 3 948 € HT

CULTURE

Signature d'une convention avec la société STELASUD
Le 16 décembre 2016
- portant sur la programmation culturelle de 6 spectacles pour l'année 2017 (Stéphane FLOCH - Hélène ARDEN - Elodie POUX - Tano - Jeff Panacloc - Grupo Compay Secundo)
- en contrepartie de la participation de la ville au règlement de nuitées et de repas des artistes dont le règlement est plafonné à 3 672 €

ADMINISTRATION

Signature de l'avenant 2 à la convention de mise à disposition avec ORANGE France
Le 10 novembre 2016
- dans le cadre de l'exploitation et l'entretien d'une station relais de téléphonie mobile située à BALMA, gymnase du collège Jean Rostand, avenue Georges Pradel, et plus précisément l'adaptation du dispositif technique existant en vue d'un passage en réseau 4G sur ce site à ce titre, il convient de modifier les conditions préalablement actées notamment le descriptif technique mais également, à cette occasion, la durée de la convention et le montant du loyer
- ORANGE France s'engage à verser à la ville de BALMA une redevance correspondant à un loyer annuel de 12 000 € majoré de 2 % supplémentaire tous les ans

Signature d'un marché avec la société SCRIBA
Le 29 novembre 2016
- pour l'acquisition de matériel informatique sur le fondement de l'accord cadre signé le 28 janvier 2014
- le montant de la dépense à engager par la commune au titre de ce marché est de 24 978,66 € TTC

Signature d'un contrat avec la société LOGITUD
Le 29 novembre 2016
- pour la maintenance annuelle du progiciel « Planitech Essentiel » utilisé dans le cadre de la gestion des réservations de salles municipales
- le montant versé par la commune est de 525,60 € TTC pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Signature d'un marché avec la société PITNEY BOWES
Le 30 novembre 2016
- dans le cadre de la location et la maintenance d'une machine à mettre sous pli
- le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est de 1 662 € TTC (loyer annuel)

Signature d'un marché avec MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION
Le 1er décembre 2016
- pour l'acquisition de matériel informatique, sur le fondement de l'accord cadre signé le 28 janvier 2014
- le montant de la dépense à engager par la commune au titre de ce marché est de 19 552,55 € TTC

Signature d'une convention d'accès au stand de tir avec la ville de Blagnac
Le 24 janvier 2017
- pour la mise à disposition du stand de tir de BLAGNAC pour la période du 10 janvier au 30 juin 2017 en direction de la Police Municipale de BALMA afin de procéder à un entrainement régulier dans le cadre de son autorisation de port d'armes,
- à raison de 42 € par demi-journée d'utilisation

Nous avons terminé l'ordre du jour du Conseil Municipal.
J'ai reçu un certain nombre de questions ou de demandes concernant la fin du Conseil Municipal.

Questions orales

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le 15 décembre dernier, le Groupe Balmavenir a adressé une question orale à laquelle je n'aurai pas répondu. Qui la pose ?

Laurent MERIC
Rappelez-vous, le 15 décembre, nous vous avons posé une question concernant la mise à disposition des élus de l'opposition, et je pense des oppositions, d'un certain nombre de courriers, mais également la mise à disposition d'une boite aux lettres dans l'enceinte de l'hôtel de ville. Vous nous avez répondu 1 h 30 avant le Conseil Municipal et nous étions ravis que vous preniez la peine de nous répondre par mail et par courrier car c'est la première fois que cela arrivait. Votre secrétaire nous a envoyé cela à 17 h 30 avec votre réponse négative sans explications et en précisant que ce point ne serait pas traité en Conseil Municipal. Ce que vous avez effectivement fait en refusant d'en parler lors du Conseil Municipal du 15 décembre. C'est pourquoi quand on vous écrit on n'a pas de réponse. Par conséquent nous vous écrivons maintenant sous la forme de questions pour le Conseil Municipal pour que l'on ait au moins une réponse une heure avant le Conseil Municipal ou pendant le Conseil Municipal. Mais cela nous permet d'avoir une réponse. Si vous voulez bien répondre à la question posée pour la mise à disposition de ces boites aux lettres dans l'enceinte de l'hôtel de ville par équité de traitement de l'ensemble des Conseillers municipaux, comme c'était le cas jusqu'en 2014. Rappelez-vous, vous veniez chercher votre courrier ici et vous discutiez à l'occasion tout comme

Monsieur BASELGA. C'était l'occasion d'échanges. Nous vous demandons de remettre en place ce système qui permet à l'ensemble des élus de se voir et de se parler. Cela permettra aussi d'y déposer nos courriers et d'éviter d'avoir à utiliser les navettes seniors pour nous porter des courriers à domicile comme c'est le cas régulièrement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La réponse est la même que celle que je vous ai faite par écrit. Nous continuerons à fonctionner comme nous le faisons ; tous les matins, la navette courrier achemine le courrier qui vous est destiné sur le lieu du local que vous occupez avenue des Arènes. Je n'ai rien de plus à rajouter.
Ensuite, nous traitons la question suivante liée aux subventions.

Sylvie BAHUREL
Nous souhaitions que vous nous présentiez et que vous nous remettiez un document donnant le détail des versements effectués au titre des subventions municipales à l'attention des Associations Balmanaises en 2016. Nous souhaitions aussi que vous y joigniez le récapitulatif des subventions exceptionnelles que la ville a versé en 2016 aux associations.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je suis très étonné de votre question car cela figure dans le compte administratif remis prochainement.

Sylvie BAHUREL
Y aura-t-il le détail des versements des subventions exceptionnelles ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elles ne sont peut-être pas identifiées.

Sylvie BAHUREL
C'est cela que nous souhaitons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous voulez une individualisation en identifiant la part des subventions exceptionnelles.

Laurent MERIC
Rappelez-vous, Monsieur le Maire, dans le budget Primitif vous avez identifié et nous avons voté tous ensemble les subventions attribuées aux associations et vous avez constitué une réserve de 86 000 € de subventions conditionnelles pour lesquelles aucune délibération n'est passée en Conseil Municipal au cours de l'année. Donc, normalement cette manne là n'a pas été versée…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si.

Laurent MERIC
Pourtant lorsqu'elles sont exceptionnelles, cela doit faire normalement l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Je vous invite à le regarder dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Elles sont conditionnelles mais quand même soumises au Conseil Municipal. En l'occurrence en 2016, nous n'avons vu aucune délibération en ce sens.
Nous vous demandons ce qui a été versé sur les subventions prévues initialement car il peut se trouver des cas où tout n'est pas versé et qu'est-il advenu des 86 000 € prévus ? A qui les avez-vous versés, selon quels critères et quelles délibérations ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On vous le donnera. Les critères sont très simples.

Laurent MERIC
Nous vous le demandions pour ce soir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont des questions. Ce ne sont pas des remises de documents. Vous savez très bien que lorsque vous demandez un document, nous avons un certain délai pour vous les faire parvenir. Nous vous les ferons parvenir mais cela ne nécessite pas pour cela de question en Conseil Municipal. C'est un peu ce que j'ai répondu à Monsieur ROBIC sur la question qu'il va poser prochainement.

Laurent MERIC
Souvent, vous ne nous répondez pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, on vous répond. Si on ne vous répond pas souvent, c'est regrettable. Mais les subventions exceptionnelles, vous connaissez le fonctionnement. Elles sont versées si la manifestation a lieu. C'est ce qu'il faut qu'on vous identifie. J'ai bien compris.

Laurent MERIC
Quand pourrez-vous nous le fournir ? Avez-vous une date ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quand le service finances aura fait le document. Prochainement.

Sylvie BAHUREL
Avant le prochain Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, avant le prochain Conseil Municipal si vous le souhaitez. Je ne peux pas m'engager sur un délai.
La prochaine question m'a été adressée par Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
La question concerne le bilan social de la collectivité. En tant qu'élus, nous souhaiterions avoir plus d'informations sur les effectifs, sur tout ce que vous nous avez décrit d'ailleurs, au fil du conseil, avec les contrats aidés, les mouvements de personnel… bref des informations qui nous permettraient de bien comprendre comment tout cela fonctionne. Il y a un document intéressant que vous devez établir tous les deux ans, le bilan social de la collectivité. Nous voudrions savoir si vous aviez la possibilité de nous en transmettre la dernière version s'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il vous sera transmis en même temps que le document concernant les subventions.

Jean-François ROBIC
Très bien, avant le prochain Conseil Municipal. Merci beaucoup.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sauf erreur de ma part, nous avons traité toutes les questions.

Vœu du groupe « Les Balmanais » ayant pour objet de ne pas démolir le presbytère, ni le bâtiment de l'ancienne école des filles actuelle MJC, ni l'ancien Hôtel de Ville actuelle bibliothèque municipale, dans le cadre de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel de Balma

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose d'examiner le vœu présenté par le Groupe « Les Balmanais ». Nous avons largement débattu sur ce sujet lors des délibérations. Je vous propose de ne pas être trop longs après dans les réponses que nous ferons à ce vœu. Monsieur AMINE-MOTILVA, vous avez la parole.

Vœu du Groupe LES BALMANAIS constitué de Myriam ADDI-DUPUY, Corinne RIGOLE, Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA et Jean-Jacques CAPELLI

Il existe au cœur de Balma, un ensemble homogène dans le pur style de l'habitat du XIXème siècle constitué de l'Eglise Saint Joseph, de l'ancien Hôtel de Ville actuelle bibliothèque municipale, du presbytère ainsi que du bâtiment de l'ancienne école des filles actuelle MJC.

Il semble que le projet de réaménagement du cœur de ville évoqué et présenté par le maire à diverses reprises prévoit un «agrandissement» de la bibliothèque mais aussi le déplacement» puis la «reconstruction» du presbytère et du bâtiment de l'ancienne école des filles. À ce jour, il semble que la majorité municipale refuse systématiquement de préciser si ces deux derniers bâtiments vont faire l'objet d'une démolition.

Considérant que dans la page 13 de leur programme électoral des élections municipales du 23 Mars 2014, le maire et son équipe ont écrit que «le presbytère sera rénové» et évoquent «des locaux de la MJC qui seront rénovés.»

Considérant qu'en plus de constituer un renoncement aux promesses de campagne, la démolition de ces deux bâtiments anciens de BALMA constituerait un énorme gâchis mais surtout une grave atteinte à l'identité historique de Balma. En effet, avec l'Eglise et l'ancien Hôtel de Ville reconverti en bibliothèque municipale, le presbytère et le bâtiment de l'ancienne école des filles font partie des bâtiments les plus anciens de la ville de Balma. Plus qu'un patrimoine communal, ces bâtiments construits au XIXème siècle et situés au cœur de ville incarnent l'âme de Balma, notre ville, mais aussi notre bien commun. Ces bâtiments anciens représentent notre héritage culturel tel que l'ont construit nos anciens envers lesquels nous avons le devoir de mémoire et de respect.

Considérant que dans ce contexte et compte tenu des éléments techniques et financiers, il relève du bon sens et de la raison que la Ville de BALMA ; conformément aux engagements formulés en 2014 par l'actuelle majorité ; conserve et rénove le presbytère ainsi que le bâtiment de l'ancienne école des filles actuelle MJC.

C'est pourquoi, réunis Jeudi 23 Février 2017 en Conseil Municipal, les élus de la Ville de BALMA :

- *s'engagent, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel de Balma, à ne pas démolir le presbytère, ni le bâtiment de l'ancienne école des filles actuelle MJC, ni l'ancien Hôtel de Ville actuelle bibliothèque municipale.*

Je demande l'application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Municipal, article L.2121 du Code Général des Collectivités Territoriales et je demande pour ce vœu l'organisation d'un vote à bulletins secrets, s'il vous plait. Merci Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous passons au vote. Est-ce que d'autres personnes demandent un vote à bulletin secret ? Oui.
Nous allons vérifier réglementairement.
Nous passons au vote.
Nous allons procéder à la constitution du Bureau avec deux secrétaires de séances : Monsieur ROBIC, Monsieur AMINE-MOTILVA et un président de Bureau, Monsieur LEMAGNER, secrétaire de séance.
Je vais faire un appel nominal et je vais vous demander de bien vouloir vous rendre à l'isoloir *(les élus qui ont une procuration votent pour les élus excusés).*

- Dépouillement des bulletins par les membres du bureau.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Mes chers Collègues, *avant de clore la séance*, je vous donne donc le résultat.

Vote à Bulletins secrets

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Pour : 13
- Contre : 20
- Blanc : 0
- Nul : 0

Le vœu est rejeté à la majorité.

Fin de la séance à 00 h 45.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		*Sophie LAMANT*	
Michel BASELGA		*Véronique VANTIN*	
Valérie FLORENT		*Pierre-André POIRIER*	
Fabienne DARBIN-LANGE		*Marc VERNEY*	
Anne MASSOL		*Henri VIDAL*	
François GINESTE		*Fabien LEMAGNER*	
Olivier GOURICHON		*Virginie NOWAK*	
Stephan LA ROCCA		*Bernard GODARD*	
Lydie LENOBLE		*Marguerite BATUT*	
Corine RIBA		*Florence DUTERNE*	
Jean AIPAR		*Jean-Jacques CAPELLI*	
Corinne RIGOLE		*Myriam ADDI-DUPUY*	

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA		*Laurent MÉRIC*	
Christine BARBIER		*Jean-Pierre LORRÉ*	
Mathilde PRÉVEL		*Charles NIETO*	
Sylvie BAHUREL		*Jean-François ROBIC*	
Brigitte RUFIÉ			

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :
demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de BALMA a mis en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune, ainsi qu'au collège Jean Rostand. Ce dispositif vise à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité (acquisition méthodologique, autonomie, vie en collectivité,…).
Le Conseil Départemental ayant pris la décision de reconduire son soutien financier en faveur de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de solliciter sa participation financière à hauteur de 160 € par collégien pour l'année scolaire 2016-2017.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution de la subvention correspondante,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

POINT 2

Objet : Mise en place d'un projet d'établissement pour la crèche collective Marie Laurencin et approbation des critères d'attribution

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article R2324-29 du Code de la Santé Publique demande aux établissements d'accueil de jeunes enfants d'élaborer un projet d'établissement. Pour se mettre en conformité avec cet article, Monsieur le Maire propose d'adopter le projet d'établissement de la crèche collective Marie Laurencin, détaillant le projet social, le projet éducatif et le projet pédagogique.
Par ailleurs, pour une meilleure gestion de la liste d'attente des places d'accueil, des critères d'attribution, basés notamment sur la composition familiale, les ressources et la situation professionnelle, sont mis en place. Il convient donc de modifier les règlements intérieurs des crèches collective et familiale, en intégrant ces critères d'attribution en annexe.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le projet d'établissement de la crèche collective Marie Laurencin,
- autorise Monsieur le Maire à modifier les règlements intérieurs des crèches collective et familiale en intégrant les critères d'attribution.

POINT 3

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : économie d'énergie et rénovation de l'éclairage public, rue des Jardins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 19 Octobre 2016, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- dépose des candélabres du n°1931 à 1936 Rue des Jardins (y compris les massifs). Le câble souterrain sera abandonné ;
- déconnexion du réseau d'éclairage public et isolement du câble entre les appareils n°1936 et 3079.
- reprise de l'alimentation depuis le candélabre n°4700 avec confection d'une tranchée (longueur 28m), déroulage d'un câble éclairage public ;
- remplacement de l'appareil d'éclairage public n°3079 vétuste par un appareil à Leds (puissance environ 30W), avec module d'abaissement de puissance.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	866 €
❑ Part SDEHG	3 200 €
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 434 €
Total	5 500 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

POINT 4

Objet : Groupe scolaire Gaston Bonheur : demande de subvention pour le programme des travaux 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de travaux 2017 sur le groupe scolaire Gaston Bonheur, une demande de subvention peut être déposée dans le cadre de la convention territoriale (programme triennal).

Ce programme comprendra les emprises suivantes :

- école élémentaire,
- école maternelle,
- restaurant,

Les travaux envisagés concernent :

- l'extension de l'école maternelle,
- la rénovation des habillages de façades de l'ensemble du groupe scolaire
- le ravalement des façades de l'école élémentaire,
- la rénovation de la grande cour de l'école maternelle,
- des travaux divers de rénovation intérieur (peinture, sol, sécurité incendie, stores et occultations…).

Le montant total de ces travaux s'élève à 333 333 € HT soit 400 000 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de subvention afférente pour un montant total de 333 333 € HT soit 400 000 € TTC.

POINT 5

Objet : Transfert dans le domaine public communal de l'emprise du bassin de rétention de la ZA Tuilerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de délibérer sur l'intégration, par la commune, d'une parcelle constituant l'emprise du bassin de rétention de la ZA « Tuilerie » sis rue le Corbusier.

Après levé des réserves et observations de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole, et dans le cadre de la convention passée entre la SARL « Les Coteaux », aménageur du lotissement, et la Commune de Balma portant sur le transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement « Tuilerie », la commune de Balma souhaite finaliser cette opération et intégrer dans le domaine public de la Commune de Balma la parcelle suivante :

Parcelle		Superficie (m²)
Section	numéro	
AH	128	3 226
TOTAL		3 226

Après vérification des caractéristiques techniques de la parcelle et réception de l'avis favorable des divers services concernés (Cycle de l'eau pour le bassin de rétention), il est proposé :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AH 128 d'une superficie totale de 3 226 m² constituant l'emprise du bassin de rétention du lotissement « Tuilerie »,
- et de procéder à son classement dans le domaine public de la Commune.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- DONNE un avis favorable à l'acquisition par la commune de l'emprise de la parcelle cadastrée AH 128 d'une superficie totale de 32a 26ca, au prix de un euro ;
- DONNE un avis favorable au classement dans le domaine public de la Commune de ladite parcelle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes.

POINT 6

Objet : Travaux d'aménagement du ruisseau du Noncesse : avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique

- *Vu le code de l'environnement ;*
- *Vu le code rural ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 janvier 2017 relatif à l'ouverture de l'enquête publique portant sur les travaux d'aménagement du ruisseau du Noncesse*
- *Vu la demande par laquelle la commune de Balma, sollicite une déclaration d'intérêt général (DIG) et une autorisation au titre des articles L241-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau) pour l'opération d'aménagement du ruisseau du Noncesse*

Afin de réduire la vulnérabilité vis-à-vis des inondations du Noncesse et de protéger les berges contre l'érosion, la commune de Balma sollicite une déclaration d'intérêt général (DIG) et une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'opération d'aménagement du ruisseau du Noncesse. L'enquête publique relative à cette opération se déroulera du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017.
Les travaux prévus dans le cadre de ce projet se découpent en trois phases et sont répartis tout au long du ruisseau sur trois zones :
- Phase 2 : confortement des berges et recalibrage du ruisseau en aval de la confluence avec l'Arnis (de la passerelle de l'espace Cézanne jusqu'à l'avenue de St Martin de Boville)
- Phase 3 : recalibrage du ruisseau et soutènement béton en amont de la confluence avec l'Arnis (de la chaufferie jusqu'à la passerelle de l'espace Cézanne)
- Phase 4 : confortements ponctuels des berges (en amont de la chaufferie)

Pour mémoire, la phase 1 a été réalisée en 2013 (renforcement busage aval RD 70).
Différentes techniques seront mises en œuvre (mur de soutènement en béton, caisson végétalisé, peigne végétal, riseberme…).
Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

	Montant travaux € HT	Montant travaux € TTC
Phase 2	319 053	382 864
Phase 3	467 120	560 544
Phase 4	109 500	131 400
TOTAL	895 673	1 074 808

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :
- d'approuver l'opération d'aménagement du ruisseau du Noncesse,
- d'inscrire cette opération sur les crédits correspondants,
- d'émettre un avis favorable sur cette opération notamment au regard des améliorations apportées à la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation et de la pérennisation des aménagements existants par la lutte contre l'érosion des berges.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve l'opération d'aménagement du ruisseau du Noncesse,
- approuve les modalités de financement,
- émet un avis favorable sur cette opération notamment au regard des améliorations apportées à la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation et de la pérennisation des aménagements existants par la lutte contre l'érosion des berges.

POINT 7.A

Objet : Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse – saison culturelle 2017 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que des concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse sont programmés à destination du grand public à la nouvelle salle des fêtes dans le cadre de la saison culturelle 2017. De manière à élargir le public accueilli, chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants des écoles de BALMA.
Les concerts sont programmés selon le calendrier suivant :
- Jeudi 9 mars 2017

- Jeudi 4 mai 2017
- Jeudi 21 septembre 2017
- Vendredi 24 novembre 2017.

Ces concerts engendrent des frais pour leur organisation et, de ce fait, nécessitent un soutien financier.
Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces concerts dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la subvention la plus élevée possible.

POINT 7.B

Objet : Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse – saison culturelle 2017 : Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées Méditerranée

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que des concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse sont programmés à destination du grand public à la nouvelle salle des fêtes dans le cadre de la saison culturelle 2017. De manière à élargir le public accueilli, chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants des écoles de BALMA. Les concerts sont programmés selon le calendrier suivant :

- Jeudi 9 mars 2017
- Jeudi 4 mai 2017
- Jeudi 21 septembre 2017
- Vendredi 24 novembre 2017.

Ces concerts engendrent des frais pour leur organisation et, de ce fait, nécessitent un soutien financier.
Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces concerts dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- sollicite du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées Méditerranée la subvention la plus élevée possible.

POINT 8

Objet : Semaine de la langue française et de la francophonie – édition 2017 : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de BALMA participera à la Semaine de la langue française et de la francophonie qui se déroulera du 18 au 26 mars 2017. Pour la 3ème année consécutive, la Ville a obtenu du Ministère de la Culture et de la Communication le label des « Villes et villages partenaires ». Cette semaine, temps fort de l'opération nationale « Dis-moi dix mots », a pour objectif de sensibiliser le grand public de façon ludique à la langue française. L'édition 2017 « Dis-moi dix mots sur la Toile » mettra à l'honneur le numérique. A cette occasion, la Ville proposera un ensemble riche et varié d'activité autour de la thématique de la langue française. Cette programmation engendre des frais pour son organisation et, de ce fait, nécessite un soutien financier.
Dans le but de favoriser la mise en œuvre de cet événement dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelle la subvention la plus élevée possible.

POINT 9

Objet : Vente local commercial 5/6 sis 10 place de la libération

Le local commercial n°5 et le local n°6, situés 10 place de la Libération à Balma, représentant une superficie d'environ 116,8 m² et de 242/1.000èmes des parties communes générales, ont été réservés par Monsieur Laurent V. et Madame Viviane C. sous condition suspensive d'obtention des prêts nécessaires au financement de leur projet.
Les réservataires ayant obtenu la réalisation de la condition suspensive, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure le contrat de cession ci-annexé, rédigé par Me AMOUROUX, notaire à Quint-Fonsegrives, découlant de la réservation, au prix de vente hors taxe de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) (TVA à 20%) à la société qu'ils ont constitué à savoir la SCI IMMORIBAUTE dont le siège est situé 34 chemin de Ribaute à 31130 Quint Fonsegrives.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer le projet de Contrat de cession ci-joint et de procéder à toutes les démarches afférentes.

POINT 10

Objet : Chambre Régionale des Comptes : Débat sur le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du Stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport comportant des observations définitives sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants. Il précise que ledit rapport est constitué de deux parties : le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que la réponse du Président de Toulouse Métropole.
Il précise également que ce rapport a été présenté en Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole le 10 novembre 2016.
Par courrier en date du 17 novembre 2016, la Chambre Régionale des Comptes a transmis ledit rapport à toutes les communes membres de Toulouse Métropole.
Conformément aux dispositions de l'article L.243-7-II du Code des Juridictions Financières, il appartient donc désormais aux communes membres de Toulouse Métropole de le présenter en Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat.
Le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants est présenté et soumis à débat.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants.

POINT 11

Objet : Création de postes

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer :
- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

POINT 12

Objet : Augmentation des chèques-déjeuner

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la valeur faciale des chèques-déjeuner passera de 7,20 € à 7,50 € (50% à la charge de l'agent – 50% à la charge de la collectivité) à compter du 1er mars 2017.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

POINT 13

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire pour le projet de valorisation du pôle culturel du cœur de ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-10,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016 approuvant la création d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la valorisation du pôle culturel du cœur de ville,
Considérant le contrat de territoire signé entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la ville de Balma,
Considérant que les dépenses éligibles sont celles d'investissement directement liées aux travaux, engagés dans l'année, il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
Le projet du futur équipement culturel communal s'inscrit dans la poursuite de la démarche engagée de requalification du cœur de ville et propose un aménagement qualitatif de l'espace public.
Le taux de financement des projets est compris entre 5% et 25 %. La demande portera sur le montant maximum de subvention mobilisable pour ce projet, soit :

Coût estimé des travaux par le maître d'œuvre : 3 000 000 € HT			
	Année de dépôt du dossier	Coût estimatif du projet	Subvention
Phase 1	*2017*	*1 000 000 €*	*25 %*
Phase 2	*2018*	*1 000 000 €*	*25 %*
Phase 3	*2019*	*1 000 000 €*	*25 %*

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :
Article 1er : le Conseil Municipal approuve la demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention susmentionnée auprès Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT 14

Objet : Demande de subvention à l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre du déploiement d'un système de vidéo protection urbaine

Vu la loi du 5 mars 2007 portant création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et destinée à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance,
Vu la délibération du 7 avril 2016 approuvant le financement d'un système de vidéo protection sur la commune de Balma,
Considérant l'audit de sécurité réalisé par le référent sûreté de Haute-Garonne, recensant les faits de délinquance sur la commune de Balma,
Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des personnes, de sécuriser les bâtiments publics dont les établissements scolaires et les sites sensibles et de prévenir l'atteinte aux biens, les trafics de stupéfiants et les actes de terrorisme,
Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement de l'état au titre du FIPD tant sur les études que sur la mise en œuvre d'un système de vidéo protection, il est proposé de solliciter ladite subvention,
En date du 2 août 2016, la ville de Balma a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine. Le montant notifié s'élève à 24 890 € HT.
Le marché précité comporte les missions suivantes :

- Etude technique et financière (phase 1)
- Elaboration du projet global (phase 2)
- Préparation et assistance à l'élaboration de la demande d'autorisation (phase 3)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (phase 4)
- Assistance dans les phases d'exécution (phases 5 et 6)

Coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	**Plafond de subvention**
24 890 € HT	15 000 €
Coût des études (phases 1 et 2)	**Montant sollicité de subvention**
12 040 € HT	12 040 € HT

Eu égard aux préconisations du référent sûreté et des stratégies en matière de sécurité définies par la commune, l'estimation établie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élève à 1 471 392 € HT. Ce projet comprend 60 dispositifs, leur installation (raccordement et travaux de VRD) ainsi que le déploiement de la fibre. Le ratio HT coût/caméra est de 23 623.20 € (matériel, raccordement, VRD et fibre). Ce ratio est ramené à 12 314.87 €, hors VRD et déploiement de la fibre.

Coût de l'installation	**Plafond de subvention**
1 417 392 € HT (matériel, installation, raccordement et fibre inclus), le coût global se décompose come suit : 738 892 € HT (matériel et installation) 678 500 € HT (travaux de VRD et déploiement de la fibre)	40 % **Montant sollicité de subvention** 566 956.80 € HT (si prise en compte des travaux de VRD et du déploiement de la fibre) Ou 295 556.80 € HT (matériel et installation)

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :
Article 1er : le Conseil Municipal approuve la demande de subvention dans le cadre du FIPD.
Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions susmentionnées auprès du FIPD et à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT 15

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales), et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).
A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les orientations budgétaires 2017 à partir du rapport d'orientations budgétaires qui vient d'être présenté.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les orientations budgétaires 2017 à partir des axes présentés.